

EXANE FUNDS 1

Société d'Investissement à Capital Variable

R.C.S. Luxembourg n° B 117 281

Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2025

EXANE FUNDS 1

EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND

EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND *

EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND

EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND

Aucune souscription ne peut être acceptée sur base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont valables que si elles ont été effectuées sur base du prospectus et KID en vigueur qui sera accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

* Voir Note 14.

Table des matières

Organisation et Administration	2
Rapport du Conseil d'Administration	3
Rapport d'Audit	6
Statistiques	18
Etat combiné des actifs nets au 31 décembre 2025	20
Etat combiné des Opérations et des Variations des Actifs nets pour l'exercice / période clôturant le 31 décembre 2025	20
EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND	
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2025	21
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2025	21
Etat des Variations du nombre d'actions	21
Portefeuille-Titres au 31 décembre 2025	22
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025	23
Répartitions par Nature et Géographie du Portefeuille-Titres	24
Les dix principales positions	24
EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND*	
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour la période se terminant le 24 juillet 2025	25
Etat des Variations du nombre d'actions	25
EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND	
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2025	26
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2025	26
Etat des Variations du nombre d'actions	26
Portefeuille-Titres au 31 décembre 2025	27
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025	28
Répartitions par Nature et Géographie du Portefeuille-Titres	32
Les dix principales positions	32
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND	
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2025	33
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2025	33
Etat des Variations du nombre d'actions	33
Portefeuille-Titres au 31 décembre 2025	34
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025	35
Répartitions par Nature et Géographie du Portefeuille-Titres	38
Les dix principales positions	38
Notes aux Etats Financiers	39
Informations additionnelles (non auditées)	49

* Voir Note 14.

Organisation et Administration

Siège social

60, avenue J.F Kennedy
L-1855 Luxembourg

Conseil d'Administration

Président

Mr Jihad TALEB, Administrateur indépendant

Administrateurs

Mr Fabrice BAGÈS, Directeur administratif et financier, Exane Asset Management
Mr Pierre SÉQUIER, Directeur Général, Exane Asset Management
Mr Éric CHINCHON, Administrateur indépendant, certifié

Société de Gestion

Exane Asset Management
11, rue Scribe
75009 Paris

Conseil d'Administration de la Société de Gestion

Président du Conseil d'Administration

Mr Benoît CATHERINE, BNP Paribas

Administrateurs

Mr Pierre SÉQUIER, Directeur Général, Exane Asset Management
Mme Dominique AUBERNON
Mr Patrick SIMION, BNP Paribas
Mr Frédéric DELATTRE
Mr Charles-Henri NÈME, Directeur Général Délégué, Exane Asset Management
Mr Eric LAURI, Directeur Général Délégué, Exane Asset Management

Dirigeants de la Société de Gestion

Mr Pierre SÉQUIER, Directeur Général, Exane Asset Management
Mr Charles-Henri NÈME, Directeur Général Délégué, Exane Asset Management
Mr Eric LAURI, Directeur Général Délégué, Exane Asset Management

Banque Dépositaire, Agent Domiciliaire et de Cotation, Agent Teneur de Registre et de Transfert, Agent Administratif

BNP Paribas, Succursale de Luxembourg
60, avenue J.F Kennedy
L-1855 Luxembourg

Réviseur d'entreprises

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative
2 rue Gerhard Mercator,
L-2182 Luxembourg

Conseiller Juridique

Arendt & Medernach
41A, avenue J.F. Kennedy
L-2082 Luxembourg

Rapport du Conseil d'Administration

I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET CONJONCTURE BOURSIERE

L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte macroéconomique contrasté, marqué par la poursuite du processus de normalisation monétaire entamé en 2024, une désinflation progressive dans les principales économies développées et une croissance mondiale demeurant modérée mais résiliente. Les banques centrales ont, dans l'ensemble, amorcé ou poursuivi des baisses graduelles de leurs taux directeurs, tout en conservant une approche prudente et dépendante des données économiques, dans un environnement encore marqué par des incertitudes géopolitiques et commerciales.

Aux États-Unis, l'économie a continué de faire preuve de solidité, soutenue par la consommation et l'investissement dans les secteurs technologiques et de l'intelligence artificielle, malgré un ralentissement progressif de la dynamique de croissance. En zone euro, l'activité est restée plus modérée, pénalisée par une demande extérieure moins dynamique et des incertitudes politiques persistantes, mais bénéficiant d'un reflux de l'inflation et d'un assouplissement monétaire progressif de la Banque centrale européenne. En Asie, la reprise économique chinoise est demeurée inégale, mais les mesures de soutien budgétaire et monétaire ont contribué à restaurer progressivement la confiance des investisseurs, en particulier sur les marchés actions.

Dans ce contexte, les marchés financiers mondiaux ont évolué de manière volatile mais globalement positive sur l'ensemble de l'année, les investisseurs arbitrant entre perspectives de croissance, valorisations élevées sur certains segments et risques géopolitiques persistants.

Aux États-Unis, les marchés actions ont terminé l'année 2025 en hausse, bien que sur un rythme plus modéré qu'en 2024. L'indice S&P 500 a enregistré une progression d'environ 16 % sur l'année, tandis que le Nasdaq, toujours porté par les grandes valeurs technologiques et l'essor de l'intelligence artificielle, a affiché une performance supérieure, autour de 20 %. Le Dow Jones a également évolué positivement, avec un gain de près de 13%, soutenu par les secteurs industriels et financiers, dans un contexte de détente progressive des conditions monétaires.

En Europe, les marchés actions ont connu une année de rattrapage plus marquée. L'indice Stoxx Europe 600 a progressé d'environ 17 % sur l'année, bénéficiant d'un regain d'intérêt des investisseurs internationaux pour les actifs européens, dont les valorisations demeuraient inférieures à celles des marchés américains. Le DAX allemand a signé une performance solide, tandis que le FTSE 100 britannique a également évolué favorablement. En France, le CAC 40 a rebondi après une année 2024 négative et affiche une hausse d'environ 10 % en 2025, soutenue principalement par les secteurs bancaire, énergétique et de la défense, malgré une sous-performance relative par rapport à certaines autres places européennes.

En Asie, la dynamique est restée hétérogène. Le marché japonais s'est distingué par une nouvelle année de forte progression, le Nikkei 225 enregistrant une hausse supérieure à 24 %. En Chine et à Hong Kong, les marchés actions ont connu un net redressement après plusieurs années difficiles. L'indice Hang Seng a progressé de près de 28 % en 2025, tandis que le MSCI China affiche une hausse annuelle d'environ 31 %, soutenue par des flux d'investissement renouvelés, le rebond des valeurs technologiques et des mesures de soutien des autorités chinoises, malgré une volatilité encore élevée et des incertitudes structurelles persistantes.

INFORMATION IMPORTANTE concernant les Sanctions européennes prises à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie applicables depuis le 12 avril 2022 (Règlements européens EU 2022/328 and 2022/398) :

Les Sanctions promulguées par l'Union européenne, adoptées par les règlements (UE) 2022/328 du 25 février 2022 (articles 5 sexies et 5 septies), modifiant le règlement (CE) n°833/2014 & 2022/398 du 9 mars 2022 (article 1x and 1y) modifiant le règlement (CE) n°765/2006, prévoient :

- qu'il est interdit de vendre des valeurs mobilières libellées en euros émises après le 12 avril 2022 ou des parts d'organismes de placement collectif offrant une exposition à ces valeurs ;
- qu'il est interdit aux dépositaires centraux de titres de l'Union de fournir tout service pour des valeurs mobilières émises après le 12 avril 2022 ;

à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie.

En conséquence, depuis le 12 avril 2022, la souscription d'actions dans tout compartiment de la SICAV est interdite à :

- Tout ressortissant russe ou biélorusse ;
- A toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ;
- Ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie

à l'exception :

- Des binationaux*
- Des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou de Monaco et résidant en Russie ou en Biélorussie
- Des personnes physiques russes ou biélorusses titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne ou de Monaco.

**la binationalité (ou double nationalité) dans ce contexte correspond à un ressortissant russe ou biélorusse qui aurait également la nationalité d'un État membre de l'Union européenne ou de Monaco*

Exposition des portefeuilles à la Russie, la Biélorussie et à l'Ukraine

Aucun des compartiments de la SICAV n'a une exposition à la Russie, la Biélorussie ou à l'Ukraine.

Note : Les informations de ce rapport sont données à titre historique et ne sont pas indicatives des résultats futurs.

Rapport du Conseil d'Administration (suite)

II - POLITIQUE DE GESTION DE LA SICAV

EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND

Le compartiment Exane Ceres Fund termine l'année avec une performance de 7,93% (Classe A), avec un alpha par rapport à l'indice de référence (30% MSCI Europe NR EUR + 70% €STR capitalisé) qui reste positif, mais limité à 61 bps. L'année 2025 n'a pas été une année facile pour le compartiment Exane Ceres Fund qui ne suit aucun des 5 premiers secteurs en termes de performance, à commencer par les banques, en hausse de 76%. La performance du compartiment, proche de 8% est donc satisfaisante dans la mesure où son univers a connu une hausse limitée à 13,6% et que son exposition nette est d'environ 30%.

En termes de contributeurs à la performance, les trois principaux ont été Carlsberg (147 bps), Siemens (140 bps) et Safran (123 bps). Viennent ensuite un tir groupé de 4 titres entre 80 bps et 100 bps avec Spie, Thales, Richemont et Danone. Exprimé en termes de secteurs, les trois secteurs qui ont le plus rapporté sont l'industrie, la consommation et le luxe. Le fonds a donc réalisé de belles performances dans la consommation (Danone, Carlsberg) et le luxe (Richemont, Tapestry) dans des secteurs qui ont été quasiment stables. En termes de pertes, les principales contributions négatives du fonds Ceres sont autour de 50 bps, et on y trouve deux couvertures par défaut (Bouygues en face de Spie et DHL en face de DSV) et une erreur de jugement, Edenred pour lequel nous avons une nouvelle fois sous-estimé la démultiplication des problèmes réglementaires. C'est donc dans les services aux entreprises (Bouygues, DHL) mais aussi dans les médias (Publicis, Relx) que nous avons eu des performances légèrement négatives. Dans les médias, la sous-performance est particulièrement frustrante puisqu'elle ne repose absolument pas sur les publications (qui ont été excellentes) mais sur la menace de l'intelligence artificielle. Enfin, les performances ont été satisfaisantes sur les valeurs moyennes, grâce à Trigano (60 bps) et à Allfunds (70 bps).

EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND

Le fonds Exane Overdrive Fund réalise une très bonne année (8,92% pour la Classe A), en ligne avec son objectif qui est de délivrer, sur le moyen terme, une performance équivalente au taux monétaire + 500 points de base, avec un ratio de Sharpe proche de 1. Ces deux métriques ont été dépassées en 2025.

Cette performance se décompose en trois contributions principales :

- **La poche monétaire**, qui a généré 2,3 %.
- **L'alpha issu de la gestion fondamentale**, pilier essentiel de notre modèle, avec une contribution de 6 %.
- **La gestion des risques et les initiatives visant à optimiser la performance**, qui n'ont apporté que 0,6 % cette année.

La génération d'alpha fondamentale a été particulièrement remarquable en 2025, avec un taux de réussite de 70 % sur les secteurs que nous couvrons et une asymétrie de rentabilité notable : dans les portefeuilles sectoriels gagnants, l'alpha généré est deux fois supérieur à celui abandonné dans les portefeuilles perdants.

Les secteurs sur lesquels la génération d'alpha a été la plus forte en 2025 ont été la construction, les boissons, les services aux collectivités et les services financiers. Les secteurs au sein desquels nous avons cédé le plus d'alpha au cours de l'année ont été l'assurance, la chimie et l'automobile.

Au niveau des positions, les contributions positives les plus significatives ont été réalisées sur les titres **flatexDEGIRO**, **Allfunds** et **Thales**. Nous avons été en position acheteuse sur la valeur **flatexDEGIRO** tout au long de l'année. Le titre a réalisé une performance de 150% ! Notre travail en profondeur sur le dossier et notre niveau de confiance dans le nouveau management nous ont permis d'anticiper correctement la trajectoire nettement haussière des révisions de résultats durant l'année. Le titre **Allfunds** investi dès le début de l'année pour jouer une revalorisation du dossier que nous jugions sous-évalué, a bénéficié d'une annonce de rachat par Deutsche Boerse. **Thales** constitue une conviction de long terme dans le secteur de la défense. Le titre a largement bénéficié du durcissement de la situation géopolitique en début d'année, qui a conduit les États européens à prendre conscience de la nécessité d'accroître leurs dépenses dans ce domaine. Allfunds a été cédé à la suite de l'annonce de rachat.

Les valeurs sur lesquelles nous avons cédé le plus d'alpha sont **Publicis**, **Saint-Gobain** et **Monte des Paschi**. Nous avons clairement sous-estimé la sanction infligée par le marché à une société comme **Publicis**, perçue comme une « perdante » du développement de l'intelligence artificielle. Cette contreperformance est d'autant plus marquante que le management de la société n'a cessé de relever ses objectifs de croissance organique tout au long de l'année. **Saint-Gobain** peine à suivre la dynamique boursière du secteur de la construction en 2025. Bien que la société soit très bien gérée et que son portefeuille ait été remanié pour renforcer la profitabilité et le profil de croissance, quelques révisions baissières, en partie liées à la faiblesse du dollar, ainsi qu'une journée investisseurs sans relief ont suffi à peser sur le cours, malgré une valorisation particulièrement attractive. Enfin, nous avons initié une position sur **Banca Monte Paschi**, que nous estimions sous-évaluée après l'annonce de l'accord avec Mediobanca. Malheureusement, les enquêtes ouvertes par la justice italienne visant trois dirigeants soupçonnés de manipulation nous ont conduits à clôturer la position au plus bas, relativement au secteur bancaire.

Concernant la gestion des risques et les initiatives de trading, notre volonté de réduire le bêta, l'exposition à la volatilité et la surexposition à la zone euro a pesé négativement sur la performance au second semestre. Nous avons toutefois partiellement compensé cet impact grâce à d'autres leviers de génération d'alpha, tels que le modèle systématique de trading, l'allocation dynamique entre les gérants et le portefeuille quantitatif.

Note : Les informations de ce rapport sont données à titre historique et ne sont pas indicatives des résultats futurs.

Rapport du Conseil d'Administration (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND

En 2025, le compartiment Exane Zephyr Fund a surperformé son indice de référence (30% MSCI Europe Index calculé avec dividendes nets réinvestis et 70% €STR capitalisé), avec une performance de +10,25% pour la classe A du compartiment contre 7,32% pour l'indice composite.

Cette création de valeur repose sur la force de notre modèle collectif. Les secteurs sur lesquels la génération d'alpha a été la plus forte en 2025 ont été les banques, les biens d'équipement, l'agroalimentaire et boissons ainsi que les matériaux de construction. Les secteurs au sein desquels nous avons cédé le plus d'alpha au cours de l'année ont été l'automobile et équipements, l'assurance ainsi que la technologie.

Si l'on se concentre sur les positions individuelles, Erste Bank, Allfunds et ASML figurent parmi les valeurs avec les contributions positives les plus notables. Les valeurs sur lesquelles nous avons cédé le plus d'alpha sont SAP, Publicis, et DSM Firmenich.

INFORMATION SUR LA METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL DES COMPARTIMENTS (non audité)

COMPARTIMENT	INFORMATION SUR LA METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL
EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND	VaR absolue 99% 20 jours Simulation historique avec une période de 2 ans Limite pour la VaR : 7% Minimum VaR : 3,5% Maximum VaR : 6,8% Moyenne VaR : 5,1% Levier au 31/12/2025 : 101,5%
EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND	VaR absolue 99% 20 jours Simulation historique avec une période de 2 ans Limite pour la VaR : 10% Minimum VaR : 3,3% Maximum VaR : 5,4% Moyenne VaR : 4,1% Levier au 31/12/2025 : 392,5%
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND	VaR absolue 99% 20 jours Simulation historique avec une période de 2 ans Limite pour la VaR : 7% Minimum VaR : 0,3% Maximum VaR : 4,6% Moyenne: 3,6% Levier au 31/12/2025 : 171,3%

Note relative aux états combinés de la SICAV (non audité)

En raison d'incertitudes portant sur la valorisation du compartiment Exane Funds 1 - Exane Integrale Fund (le « **Compartiment Integrale (Liquidé)** ») qui persistaient en début d'exercice 2025, PricewaterhouseCoopers (« **PwC** »), en tant que réviseur d'entreprises agréé de la SICAV Exane Funds 1 (le « **Fonds** »), n'exprime pas d'opinion sur ce Compartiment pour l'exercice 2025 (comme sur les exercices précédents depuis la mise en liquidation du Compartiment). Conformément au principe de ségrégation s'appliquant aux compartiments de SICAV, tel que prévu à l'article 181 de la Loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, PwC exprime une opinion sans réserve sur les autres compartiments du Fonds, à savoir Exane Ceres Fund, Exane Overdrive Fund et Exane Zephyr Fund.

Après avoir exprimé une opinion avec réserve sur les états combinés du Fonds au titre des exercices 2020, 2021 et 2022, PwC n'a pas exprimé d'opinion sur les états combinés du Fonds sur les exercices 2023 et 2024. Ces opinions étaient fondées sur le rapport du total des actifs et des passifs du Compartiment à l'actif net du Fonds.

Le processus de liquidation du Compartiment Integrale (Liquidé) a été clôturé en juillet 2025 et celui-ci a fait l'objet d'une dissolution définitive. Toutefois, PwC n'exprime pas d'opinion sur les états combinés du Fonds sur l'exercice de 2025, considérant ne pas être en mesure de déterminer si des ajustements étaient nécessaires concernant l'état combiné des actifs nets du Fonds en début d'exercice ainsi que sur certains postes de l'état combiné des opérations et des variations des actifs nets du Fonds pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2025.

Au regard des opinions sans réserve sur les autres compartiments du Fonds et de la clôture de la liquidation du Compartiment Integrale (Liquidé) en cours d'exercice 2025, le Conseil note que les éléments d'incertitude liés au Compartiment ne subsistent plus dans les comptes combinés du Fonds au 31 décembre 2025.

Le Conseil d'Administration
Luxembourg, le 24 mars 2026

Note : Les informations de ce rapport sont données à titre historique et ne sont pas indicatives des résultats futurs.

Rapport d'audit

Aux Actionnaires de

**EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND, EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND et
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND**

Notre opinion

Notre opinion pour EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND, EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND et EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND, EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND et EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND au 31 décembre 2025, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements des actifs nets pour l'exercice clôturant à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les états financiers de EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND, EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND et EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND comprennent :

- l'état des actifs nets des compartiments au 31 décembre 2025 ;
- l'état des opérations et des variations des actifs nets des compartiments pour l'exercice clôturant à cette date ;
- le portefeuille-titres au 31 décembre 2025 pour les compartiments ; et
- les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative,
2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Fondement de l'opinion pour EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND, EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND et EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion pour EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND, EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND et EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations pour EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND, EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND et EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard pour les compartiments mentionnés.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers de EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND, EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND et EXANEFUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité des compartiments à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider certains de ses compartiments ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers de EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND, EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND et EXANEFUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de ses compartiments à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener ses compartiments à cesser leur exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Autre sujet

Outre le présent rapport d'audit sur les états financiers de EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND, EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND et EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND, nous avons conclu à une impossibilité d'exprimer une opinion sur les états financiers du Fonds et EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND (liquidé) pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2025. L'impossibilité d'exprimer une opinion est détaillée dans les pages 12 à 17 du rapport annuel.

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 15 avril 2026

Signed by:

E3C895BA215341A...

Cécile Moser

Rapport d'audit

Aux Actionnaires de

EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND (liquidé)

Impossibilité d'exprimer une opinion

Nous n'exprimons pas d'opinion sur les états financiers de EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND (liquidé) (le « compartiment »). En raison de l'importance du point décrit dans le paragraphe « Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion » de notre rapport, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces états financiers.

Nous avons été nommés pour effectuer l'audit des états financiers du compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND (liquidé), qui comprennent:

- l'état des opérations et des variations des actifs nets du compartiment pour la période se terminant le 24 juillet 2025 ; et
- les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion

Le compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND (liquidé) a été mis en liquidation par décision du Conseil d'Administration le 23 mars 2020. Cette procédure de liquidation n'était pas finalisée au 31 décembre 2024. Des situations de précontentieux avec les contreparties de produits dérivés négociés de gré à gré détenus par le compartiment avant sa mise en liquidation existaient à la date de notre rapport relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2024. Le calcul du solde de résiliation des transactions concernées faisait apparaître des écarts importants de valorisation entre les contreparties et la société de gestion du compartiment.

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative,
2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

De plus, les impacts éventuels de la réalisation anticipée et forcée des transactions ouvertes par les contreparties n'avaient pas fait l'objet de provisions dans les comptes du compartiment. En conséquence, la plupart des comptes de l'état des actifs nets ne pouvaient pas être validés de par ces situations de précontentieux et par faute d'éléments probants. Nous n'étions dès lors pas en position de déterminer si des ajustements auraient été nécessaires sur les postes de l'actif net au 31 décembre 2024 et leurs effets sur l'état des opérations et des variations des actifs nets du compartiment pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2024. Nous avons rencontré une situation similaire pour les exercices clôturant le 31 décembre 2020, 31 décembre 2021, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023 et étions déjà dans l'impossibilité d'exprimer une opinion sur les états financiers du compartiment à ces dates.

Comme indiqué en note 14, le processus de liquidation a depuis été clôturé en date du 24 juillet 2025 et le compartiment a fait l'objet d'une dissolution définitive. Au regard de la situation au 31 décembre 2024 telle que décrite ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si des ajustements auraient été nécessaires concernant les postes Actifs nets en début de période, Bénéfice/(Perte) réalisé(e) sur Instruments Dérivés et Augmentation/(Diminution) des actifs nets provenant des opérations de Rachats tels que repris dans l'état des opérations et des variations des actifs nets du compartiment pour la période se terminant le 24 juillet 2025.

Observation

Nous attirons l'attention sur la Note 14 des états financiers, qui indique la décision prise par le Conseil d'Administration du Fonds le 24 juillet 2025 de mettre fin à la liquidation du compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND (liquidé).

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers du compartiment conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le compartiment, ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Notre responsabilité est d'effectuer un audit des états financiers du fonds et du compartiment, en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et d'émettre un rapport d'audit. Cependant, en raison du point décrit dans la section « Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion » de notre rapport, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur les états financiers du compartiment.

Nous sommes indépendants du compartiment, conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers du compartiment et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 15 avril 2026

Signed by:

E3C895BA215341A...

Cécile Moser

Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
EXANE FUNDS 1

Impossibilité d'exprimer une opinion

Nous n'exprimons pas d'opinion sur les états financiers de EXANE FUNDS 1 (le « Fonds »). En raison de l'importance du point décrit dans le paragraphe « Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion » de notre rapport, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces états financiers.

Nous avons été nommés pour effectuer l'audit des états financiers de EXANE FUNDS 1, qui comprennent:

- l'état combiné des actifs nets du Fonds au 31 décembre 2025 ;
- l'état combiné des opérations et des variations des actifs nets du Fonds pour l'exercice clôturant à cette date ; et
- les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion

Nous n'avons pas exprimé d'opinion sur les états financiers du compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND au 31 décembre 2024. En effet, la plupart des comptes de l'état des actifs nets du compartiment ne pouvaient pas être validés de par des situations de précontentieux et par faute d'éléments probants.

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative,
2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Du fait de l'impossibilité d'exprimer une opinion sur le compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND, nous n'étions pas en mesure de déterminer si des ajustements auraient été nécessaires sur les postes de l'état combiné des actifs nets du Fonds au 31 décembre 2024 et leurs effets sur l'état combiné des opérations et des variations des actifs nets du Fonds pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2024. Nous ne sommes donc pas en mesure de déterminer si des ajustements seraient nécessaires concernant les actifs nets en début de l'exercice de l'état combiné des opérations et des variations des actifs nets du Fonds pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Du fait de l'impossibilité d'exprimer une opinion sur le compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND repris dans les pages 12 à 14 du rapport annuel, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si des ajustements seraient nécessaires sur le Bénéfice/(Perte) réalisé(e) sur Instruments Dérivés et l'Augmentation/(Diminution) des actifs nets provenant des opérations de Rachats dans l'état combiné des opérations et des variations des actifs nets du Fonds pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2025.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers du fonds conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le fonds, ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Notre responsabilité est d'effectuer un audit des états financiers du fonds, en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et d'émettre un rapport d'audit. Cependant, en raison du point décrit dans la section « Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion » de notre rapport, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur les états financiers du fonds.

Nous sommes indépendants du fonds, conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers du compartiment et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 15 avril 2026

Signed by:

E3C895BA215341A...

Cécile Moser

Statistiques

		31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2023
EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND				
Valeur nette d'inventaire	EUR	199.843.576,87	203.525.077,08	158.850.438,90
Valeur nette d'inventaire par action				
Classe A	EUR	22.473,66	20.822,10	19.515,12
Classe B	EUR	21.908,92	20.426,40	19.304,15
Classe C	EUR	32.325,01	29.617,25	27.454,56
Classe G	EUR	119,74	110,89	104,14
Classe H	EUR	107,63	100,64	-
Classe S	EUR	12.456,44	11.521,96	10.794,52
Nombre d'actions				
Classe A		5.130,52	5.308,05	5.550,52
Classe B		1.196,12	1.546,53	286,91
Classe C		418,09	431,84	391,83
Classe G		114.153,56	175.755,45	54.579,62
Classe H		4.507,75	149,06	-
Classe S		2.462,00	2.527,00	2.645,00
EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND*				
Valeur nette d'inventaire	EUR	-	1.559.275,77	1.545.487,47
Valeur nette d'inventaire par action				
Classe A	EUR	-	113,27	112,27
Classe B	EUR	-	1,23	1,22
Classe C	EUR	-	80,77	80,05
Classe F	EUR	-	97,27	96,41
Classe S	EUR	-	104,50	103,57
Nombre d'actions				
Classe A		-	1.118,43	1.118,43
Classe B		-	7.342,08	7.342,08
Classe C		-	124,84	124,84
Classe F		-	4.014,66	4.014,66
Classe S		-	9.789,61	9.789,61
EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND				
Valeur nette d'inventaire	EUR	286.376.782,38	118.369.832,09	121.948.184,64
Valeur nette d'inventaire par action				
Classe A	EUR	19.642,25	18.033,91	16.174,94
Classe A USD	USD	21.169,48	19.111,53	16.906,76
Classe B	EUR	1.115,02	1.029,09	-
Classe C	EUR	27.145,27	24.185,30	20.990,56
Classe M	EUR	23.637,41	21.756,62	-
Classe P	EUR	1.030,38	-	-
Nombre d'actions				
Classe A		8.360,17	4.298,50	6.609,86
Classe A USD		351,38	75,01	493,46
Classe B		8.122,68	10,00	-
Classe C		372,67	355,05	356,44
Classe M		2.856,92	1.418,85	-
Classe P		28.268,47	-	-
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND				
Valeur nette d'inventaire	EUR	7.244.093,65	6.942.455,94	6.792.343,93
Valeur nette d'inventaire par action				
Classe A	EUR	13.153,93	11.930,82	11.062,53

* Voir Note 14.

Statistiques (suite)

		31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2023
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (suite)				
Classe B	EUR	120,79	110,57	103,39
Nombre d'actions				
Classe A		91,00	116,00	143,37
Classe B		50.064,75	50.271,59	50.356,01

Etat combiné

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		478.003.082,36
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur portefeuille-titres	2.3	1.724.148,59
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	2.3	479.727.230,95
Avoirs en banque		20.884.117,71
A recevoir sur investissements vendus		1.884.530,16
A recevoir sur souscriptions		426.053,61
Remboursement fiscal à recevoir	13.1	679.125,18
Net à recevoir sur « Contracts for Difference »	2.8, 6	399.423,18
Plus-value nette réalisée sur contrats de change à terme	2.11, 10	46.845,82
Plus-value nette non réalisée sur « Contracts for Difference »	2.6, 6	1.202.162,08
Remboursement des charges en excès du plafond à recevoir		157.227,30
Total actifs		505.406.715,99
Passifs		
Collateral reçu		1.441.784,24
Charges à payer		5.247.696,40
A payer sur rachats		4.676.701,52
Net à payer sur « Contracts for Difference »	2.8, 6	189.759,87
Moins-value nette réalisée sur « Contracts for Difference »	2.6, 6	386.227,86
Autres passifs		93,20
Total passifs		11.942.263,09
Actifs nets à la fin de l'exercice		493.464.452,90

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice / période clôturant le 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Revenus		
Dividendes nets sur portefeuille-titres	2.4	803.768,82
Intérêts bancaires		401.081,63
Autres revenus		96.769,51
Total revenus		1.301.619,96
Charges		
Commission de gestion fixe	4	4.917.288,62
Commission de banque dépositaire	5	267.873,82
Commission de gestion variable	4	3.486.954,09
Frais d'administration	5	283.050,09
Frais professionnels	11	145.270,87
Frais de distribution		7.341,21
Frais de transactions	9	746.679,81
Taxe d'abonnement	3	66.844,52
Frais bancaires	2.7	59.579,50
Intérêts nets payés sur « Contracts for Difference »	2.10	4.036.560,19
Dividendes nets payés sur « Contracts for Difference »	2.9	6.202.932,89
Remboursement des charges en excès du plafond	5	(157.227,30)
Autres charges	12	126.812,48
Total charges		20.189.960,79
Bénéfice / (Perte) net(te) sur investissements		(18.888.340,83)
Bénéfice / (Perte) réalisé(e) sur :		
Portefeuille-titres		14.440.961,33
Change	2.2	249.876,25
Contrats futures	2.5	154.100,00
Contrats de change à terme	2.11	(630.546,57)
Instruments dérivés		(1.544.314,90)
« Contracts for Difference »	2.6	30.287.787,40
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice		24.069.522,68
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-titres		1.451.762,54
Contrats de change à terme	2.11	28.418,66
« Contracts for Difference »	2.6	1.352.571,78
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		26.902.275,66
Souscriptions		286.193.191,37
Rachats		(150.027.655,01)
Actifs nets en début de l'exercice		330.396.640,88
Actifs nets en fin de l'exercice		493.464.452,90

EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND (en EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		192.950.971,25
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur portefeuille-titres	2.3	663.928,55
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	2.3	193.614.899,80
Avoirs en banque		5.387.025,17
A recevoir sur investissements vendus		1.884.530,16
A recevoir sur souscriptions		2.699,99
Remboursement fiscal à recevoir	13.1	534.192,41
Total actifs		201.423.347,53
Passifs		
Collateral reçu		1.375,36
Charges à payer		948.142,84
A payer sur rachats		54.171,53
Net à payer sur « Contracts for Difference »	2.8, 6	189.759,87
Moins-value nette réalisée sur « Contracts for Difference »	2.6, 6	386.227,86
Autres passifs		93,20
Total passifs		1.579.770,66
Actifs nets à la fin de l'exercice		199.843.576,87

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Revenus		
Dividendes nets sur portefeuille-titres	2.4	803.768,82
Intérêts bancaires		172.289,57
Autres revenus		776,57
Total revenus		976.834,96
Charges		
Commission de gestion fixe	4	2.498.903,93
Commission de banque dépositaire	5	67.063,33
Commission de gestion variable	4	316.983,79
Frais d'administration	5	125.818,36
Frais professionnels	11	46.404,31
Frais de distribution		814,14
Frais de transactions	9	103.214,00
Taxe d'abonnement	3	36.489,86
Frais bancaires	2.7	26.151,37
Intérêts nets payés sur « Contracts for Difference »	2.10	1.334.979,78
Dividendes nets payés sur « Contracts for Difference »	2.9	1.015.933,25
Autres charges	12	44.486,65
Total charges		5.617.242,77
Bénéfice / (Perte) net(te) sur investissements		(4.640.407,81)
Bénéfice / (Perte) réalisé(e) sur :		
Portefeuille-titres		10.302.905,85
Change	2.2	85.576,80
Contrats futures	2.5	154.100,00
Contrats de change à terme	2.11	(1.772,94)
« Contracts for Difference »	2.6	8.871.303,97
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice		14.771.705,87
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-titres		1.192.156,06
« Contracts for Difference »	2.6	(893.129,98)
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		15.070.731,95
Souscriptions		50.113.571,16
Rachats		(68.865.803,32)
Actifs nets en début de l'exercice		203.525.077,08
Actifs nets en fin de l'exercice		199.843.576,87

Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
Classe A	5.308,05	1.830,10	(2.007,63)	5.130,52
Classe B	1.546,53	282,08	(632,49)	1.196,12
Classe C	431,84	-	(13,75)	418,09
Classe G	175.755,45	20.404,07	(82.005,96)	114.153,56
Classe H	149,06	5.941,86	(1.583,17)	4.507,75
Classe S	2.527,00	-	(65,00)	2.462,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND (en EUR)

Portefeuille-Titres au 31 décembre 2025

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs				
Actions				
Services financiers				
28.374,00	DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	6.347.263,80	3,18
68.475,00	EXOR NV	EUR	4.961.013,75	2,48
			11.308.277,55	5,66
Commerce & Distribution				
40.903,00	CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	7.562.988,88	3,79
32.861,00	IMCD NV	EUR	2.541.469,74	1,27
			10.104.458,62	5,06
Chimie				
1.049,00	GIVAUDAN-REG	CHF	3.546.645,89	1,77
76.781,00	NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	4.192.166,53	2,10
			7.738.812,42	3,87
Transports				
27.362,00	DSV A/S	DKK	5.916.405,14	2,96
			5.916.405,14	2,96
Immobilier				
216.719,00	CTP NV	EUR	3.866.266,96	1,93
92.678,00	WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	2.050.037,36	1,03
			5.916.304,32	2,96
Services diversifiés				
3.400,00	ADYEN NV	EUR	4.675.000,00	2,34
			4.675.000,00	2,34
Equipement diversifié				
19.150,00	SIEMENS AG-REG	EUR	4.579.722,50	2,29
			4.579.722,50	2,29
Alimentation				
40.015,00	CARLSBERG AS-B	DKK	4.474.565,27	2,24
			4.474.565,27	2,24
Assurances				
11.408,00	ALLIANZ SE-REG	EUR	4.454.824,00	2,23
			4.454.824,00	2,23
Divertissement				
3.588,00	PARTNERS GROUP HOLDING AG	CHF	3.788.125,95	1,90
			3.788.125,95	1,90
Textile				
85.000,00	BIRKENSTOCK HOLDING PLC	USD	2.960.108,99	1,48
			2.960.108,99	1,48
Logiciels				
9.345,00	SAP SE	EUR	1.947.030,75	0,97
			1.947.030,75	0,97
			67.863.635,51	33,96
Autres valeurs mobilières				
Instruments du marché monétaire				
Banques				
8.000.000,00	AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SECURI	EUR	7.978.596,08	3,99
8.000.000,00	BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA 0%	EUR	7.977.577,36	3,99
8.000.000,00	BANQUE PALATINE SA 0% 22/01/2026 NEUCP	EUR	7.990.436,50	4,00
4.000.000,00	BPCE SA 0% 16/02/2026 NEUCP	EUR	3.989.626,77	2,00
8.000.000,00	CA CONSUMER FINANCE SA 0% 12/01/2026 NEU	EUR	7.995.014,75	4,01
8.000.000,00	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 0% 16	EUR	7.979.759,62	3,99
8.000.000,00	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL SA 0% 09	EUR	7.996.365,56	4,01
8.000.000,00	CREDIT LYONNAIS SA 0% 09/02/2026 NEUCP	EUR	7.982.325,00	3,99
4.000.000,00	JYSKE BANK A/S 0% 10/03/2026 NEUCP	EUR	3.984.852,66	1,99
8.000.000,00	KBC BANK NV 0% 06/03/2026	EUR	7.970.994,78	3,99
8.000.000,00	LA BANQUE POSTALE SA 0% 11/02/2026 NEUCP	EUR	7.981.643,99	3,99
8.000.000,00	MITSUBISHI UFJ TRUST & BANKING CORP/LOND	EUR	7.983.605,42	3,99
8.000.000,00	MIZUHO BANK LTD 0% 06/03/2026	EUR	7.970.431,73	3,99
8.000.000,00	PARIS(CREDIT MUNICIPAL DE) 0% 06/03/2026	EUR	7.970.291,04	3,99
8.000.000,00	SOCIETE NATIONALE SNCF SACA 0% 06/03/202	EUR	7.971.980,27	3,99
8.000.000,00	SUMITOMO MITSUI BANKING CORP/BRUSSELS 0%	EUR	7.982.496,53	3,99
			119.705.998,06	59,90
			119.705.998,06	59,90

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Fonds				
Fond d'investissement				
511,00	AMUNDI EUR LQ SH TR RES - IEUR	EUR	6.045.266,23	3,02
			6.045.266,23	3,02
Total portefeuille-titres			193.614.899,80	96,88

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025

Quantité	Dénomination	Vente/ Achat	Devise	Engagement en EUR	Plus ou moins- valeur non réalisée en EUR
"Contracts for Difference"					
154.096,00	3I GROUP PLC	Achat	GBP	5.758.635,38	145.809,59
49.423,00	ABB LTD	Vente	CHF	3.145.438,00	(79.671,68)
80.162,00	ADECCO SA (EX ADIA)	Vente	CHF	1.991.773,71	(56.858,59)
12.861,00	ADP	Vente	EUR	1.432.715,40	191.628,90
89.413,00	AENA SME SA	Achat	EUR	2.129.817,66	32.188,68
17.561,00	AMUNDI SA	Vente	EUR	1.239.806,60	(36.597,67)
107.580,00	AXA	Achat	EUR	4.406.476,80	221.614,80
10.549,00	BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	Vente	EUR	982.533,86	(53.799,90)
153.233,00	BUREAU VERITAS SA - PROVENANT O	Achat	EUR	4.164.872,94	(61.293,20)
30.000,00	CAP GEMINI SA	Achat	EUR	4.267.500,00	223.500,00
164.559,00	CARREFOUR SA	Vente	EUR	2.341.674,57	(158.799,43)
85.339,00	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Achat	EUR	7.421.079,44	87.045,78
139.413,00	COMPASS GROUP PLC	Achat	GBP	3.774.521,35	(12.773,34)
170.305,00	CUSTOM HEDGE 1	Vente	EUR	17.406.141,74	(295.579,32)
36.257,00	DAIMLER AG	Vente	EUR	2.177.957,99	(69.250,87)
65.069,00	DANONE -GROUPE-	Achat	EUR	4.995.997,82	(14.315,18)
1.120.000,00	DAVIDE CAMPARI- MILANO NV	Achat	EUR	6.202.560,00	52.075,09
77.667,00	DEUTSCHE POST AG- REG	Vente	EUR	3.629.378,91	(147.567,30)
40.925,00	DIAGEO PLC	Vente	GBP	751.568,89	49.013,32
40.420,00	EURONEXT NV - W/I	Achat	EUR	5.173.760,00	(173.806,00)
7.080,00	FERRARI NV	Achat	EUR	2.256.396,00	(135.228,00)
3.762,00	GEBERIT AG	Vente	CHF	2.505.035,14	24.257,93
40.895,00	GROUPE BRUXELLES LAMBERT SA	Vente	EUR	3.105.975,25	(57.253,00)
1.229.125,00	HALEON PLC	Achat	GBP	5.276.024,17	54.899,94
82.845,00	HENNES & MAURITZ AB -B-	Vente	SEK	1.422.451,79	(111.714,88)
67.887,00	INVESTOR AB-B SHS	Vente	SEK	2.071.660,18	(71.852,28)
24.158,00	JULIUS BAER GRUPPE AG	Vente	CHF	1.620.052,87	(129.811,93)
6.010,00	KERING	Vente	EUR	1.809.010,00	(49.282,00)
434.646,00	KINGFISHER PLC	Vente	GBP	1.556.591,70	(35.343,15)
45.241,00	KLEPIERRE	Vente	EUR	1.526.431,34	(36.055,09)
11.267,00	KNORR-BREMSE AG	Vente	EUR	1.072.055,05	(76.618,98)
14.252,00	LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	Vente	GBP	1.461.191,14	(7.181,91)
6.245,00	L OREAL	Vente	EUR	2.289.417,00	9.306,26
128,00	LOTUS BAKERIES	Vente	EUR	1.004.800,00	(14.080,00)
3.700,00	LVMH	Vente	EUR	2.386.500,00	(35.150,00)
73.608,00	MICHELIN (CGDE)	Vente	EUR	2.083.842,48	(11.777,28)
12.624,00	MTU AERO ENGINES HOLDING AG	Achat	EUR	4.485.307,20	17.901,06
45.100,00	NESTLE SA	Vente	CHF	3.816.414,83	44.009,39
17.042,00	PERNOD-RICARD FRF 20,-	Vente	EUR	1.245.770,20	51.925,89
673.300,00	PRADA S.P.A.	Achat	HKD	3.314.462,93	(82.056,58)
47.957,00	PRYSMIAN	Achat	EUR	4.142.525,66	143.160,67
53.369,00	PUBLICIS GROUPE SA	Achat	EUR	4.729.560,78	247.632,16
112.439,00	RELX PLC	Achat	EUR	3.899.384,52	8.995,12
36.295,00	REXEL PROMESSES	Vente	EUR	1.219.149,05	(29.036,00)
139.526,00	RYANAIR HOLDINGS PLC	Achat	EUR	4.122.993,30	185.569,58
26.030,00	SAFRAN	Achat	EUR	7.741.322,00	184.813,00
29.123,00	SCHNEIDER ELECTRIC SA	Achat	EUR	6.840.992,70	113.579,70
41.226,00	SPIE SA - W/I	Achat	EUR	2.030.792,76	104.714,04
20.986,00	STOXX 600(SXXP)	Vente	EUR	12.427.699,34	(330.739,36)
31.790,00	STOXX 600 REAL EST (SX86P)	Vente	EUR	4.016.030,70	19.391,90
28.735,00	STOXX SMALL INDEX 200	Vente	EUR	10.901.484,30	(289.361,45)
26.684,00	TRIGANO SA	Achat	EUR	4.677.705,20	90.815,39
80.764,00	VEOLIA ENVIRONNEMENT	Vente	EUR	2.400.306,08	(34.728,52)
25.803,00	VINCI SA	Vente	EUR	3.097.650,15	56.766,60
9.528,00	VOLKSWAGEN AG-PFD	Vente	EUR	986.624,40	(49.259,76)
					(386.227,86)
Total des Contracts for Difference					(386.227,86)
Total autres instruments financiers					(386.227,86)

Récapitulatif de l'actif net

		% VNI
Total portefeuille-titres	193.614.899,80	96,88
Total autres instruments financiers	(386.227,86)	(0,19)
Avoirs en banque	5.385.649,81	2,69
Autres actifs et passifs	1.229.255,12	0,62
Total actif net	199.843.576,87	100,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND (en EUR)

Répartitions par Nature et Géographie du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Instruments du marché monétaire	61,83	59,90
Actions	35,05	33,96
Fonds	3,12	3,02
	100,00	96,88

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
France	46,41	44,97
Royaume-Uni	9,77	9,46
Danemark	9,59	9,29
Belgique	9,30	9,01
Allemagne	8,95	8,67
Pays-Bas	8,29	8,02
Suisse	7,69	7,46
	100,00	96,88

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL SA 0% 09	Banques	7.996.365,56	4,01
CA CONSUMER FINANCE SA 0% 12/01/2026 NEU	Banques	7.995.014,75	4,01
BANQUE PALATINE SA 0% 22/01/2026 NEUCP	Banques	7.990.436,50	4,00
MITSUBISHI UFJ TRUST & BANKING CORP/LOND	Banques	7.983.605,42	3,99
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP/BRUSSELS 0%	Banques	7.982.496,53	3,99
CREDIT LYONNAIS SA 0% 09/02/2026 NEUCP	Banques	7.982.325,00	3,99
LA BANQUE POSTALE SA 0% 11/02/2026 NEUCP	Banques	7.981.643,99	3,99
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 0% 16	Banques	7.979.759,62	3,99
AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SECURI	Banques	7.978.596,08	3,99
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA 0%	Banques	7.977.577,36	3,99

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND* (en EUR)

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour la période se terminant le 24 juillet 2025

	Notes	EUR
Revenus		
Intérêts bancaires		6.084,88
Total revenus		6.084,88
Charges		
Frais professionnels	11	5.357,35
Autres charges	12	637,24
Total charges		5.994,59
Bénéfice / (Perte) net(te) sur investissements		90,29
Bénéfice / (Perte) réalisé(e) sur :		
Change	2.2	0,02
Instruments dérivés		(1.544.314,90)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de la période		(1.544.224,59)
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		(1.544.224,59)
Souscriptions		-
Rachats		(15.051,18)
Actifs nets en début de la période		1.559.275,77
Actifs nets en fin de la période		-

*Le compartiment a été liquidé le 24 juillet 2025.

Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début de période	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin de période
Classe A	1.118,43	-	(1.118,43)	-
Classe B	7.342,08	-	(7.342,08)	-
Classe C	124,84	-	(124,84)	-
Classe F	4.014,66	-	(4.014,66)	-
Classe S	9.789,61	-	(9.789,61)	-

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (en EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		278.678.336,15
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur portefeuille-titres	2.3	1.042.725,23
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	2.3	279.721.061,38
Avoirs en banque		14.877.104,57
A recevoir sur souscriptions		423.353,62
Remboursement fiscal à recevoir	13.1	10.997,65
Net à recevoir sur « Contracts for Difference »	2.8, 6	394.489,09
Plus-value nette réalisée sur contrats de change à terme	2.11, 10	41.959,44
Plus-value nette non réalisée sur « Contracts for Difference »	2.6, 6	1.145.395,58
Total actifs		296.614.361,33
Passifs		
Collateral reçu		1.440.408,88
Charges à payer		4.174.640,08
A payer sur rachats		4.622.529,99
Total passifs		10.237.578,95
Actifs nets à la fin de l'exercice		286.376.782,38

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Revenus		
Intérêts bancaires		214.408,71
Autres revenus		51.028,21
Total revenus		265.436,92
Charges		
Commission de gestion fixe	4	2.286.384,88
Commission de banque dépositaire	5	139.798,80
Commission de gestion variable	4	3.164.874,20
Frais d'administration	5	127.821,10
Frais professionnels	11	49.608,47
Frais de distribution		2.402,89
Frais de transactions	9	639.899,33
Taxe d'abonnement	3	27.289,39
Frais bancaires	2.7	33.422,24
Intérêts nets payés sur « Contracts for Difference »	2.10	2.618.052,49
Dividendes nets payés sur « Contracts for Difference »	2.9	5.140.401,46
Autres charges	12	48.702,38
Total charges		14.278.657,63
Bénéfice / (Perte) net(te) sur investissements		(14.013.220,71)
Bénéfice / (Perte) réalisé(e) sur :		
Portefeuille-titres		3.993.123,72
Change	2.2	175.101,35
Contrats de change à terme	2.11	(613.589,58)
« Contracts for Difference »	2.6	20.719.044,92
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice		10.260.459,70
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-titres		266.438,38
Contrats de change à terme	2.11	22.944,57
« Contracts for Difference »	2.6	2.185.851,93
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		12.735.694,58
Souscriptions		236.079.620,21
Rachats		(80.808.364,50)
Actifs nets en début de l'exercice		118.369.832,09
Actifs nets en fin de l'exercice		286.376.782,38

Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
Classe A	4.298,50	7.083,66	(3.021,99)	8.360,17
Classe A USD	75,01	351,88	(75,51)	351,38
Classe B	10,00	8.338,77	(226,09)	8.122,68
Classe C	355,05	18,98	(1,36)	372,67
Classe M	1.418,85	2.216,38	(778,31)	2.856,92
Classe P	-	31.041,06	(2.772,59)	28.268,47

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (en EUR)

Portefeuille-Titres au 31 décembre 2025

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs				
Instruments du marché monétaire				
Gouvernements				
61.300.000,00	FRENCH BTF 0% 25-14/01/2026	EUR	61.256.702,59	21,39
62.000.000,00	GERMAN T-BILL 0% 25-18/02/2026	EUR	61.849.294,61	21,60
			123.105.997,20	42,99
			123.105.997,20	42,99
Autres valeurs mobilières				
Instruments du marché monétaire				
Banques				
11.000.000,00	AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SECURI	EUR	10.970.569,64	3,83
11.000.000,00	BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA 0%	EUR	10.969.168,89	3,83
11.000.000,00	BANQUE PALATINE SA 0% 11/02/2026 NEUCP	EUR	10.974.326,42	3,83
11.000.000,00	BPCE SA 0% 16/02/2026 NEUCP	EUR	10.971.473,79	3,83
11.000.000,00	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 0% 16	EUR	10.972.169,41	3,83
10.000.000,00	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL SA 0% 09	EUR	9.995.456,92	3,49
11.000.000,00	CREDIT LYONNAIS SA 0% 09/02/2026 NEUCP	EUR	10.975.696,79	3,83
11.000.000,00	JYSKE BANK A/S 0% 10/03/2026 NEUCP	EUR	10.958.344,90	3,83
11.000.000,00	LA BANQUE POSTALE SA 0% 11/02/2026 NEUCP	EUR	10.974.760,48	3,83
5.000.000,00	LA POSTE SA 0% 11/02/2026 NEUCP	EUR	4.988.442,95	1,74
11.000.000,00	PARIS(CREDIT MUNICIPAL DE) 0% 24/02/2026	EUR	10.966.675,99	3,83
11.000.000,00	SFIL SA 0% 30/01/2026 NEUCP	EUR	10.982.473,48	3,84
11.000.000,00	SUMITOMO MITSUI BANKING CORP/BRUSSELS 0%	EUR	10.975.932,64	3,84
			135.675.492,30	47,38
			135.675.492,30	47,38
Fonds				
Fond d'investissement				
1.770,00	AMUNDI EUR LQ SH TR RES - IEUR	EUR	20.939.571,88	7,31
			20.939.571,88	7,31
Total portefeuille-titres			279.721.061,38	97,68

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025

Achat	Vente	Echéance	Engagement en EUR	Plus ou moins-value non réalisée en EUR
Contrats de changes à terme				
115.000,00 CHF	123.383,94 EUR	16/01/26	123.589,47	317,86
417.541,81 EUR	490.000,00 USD	16/01/26	417.216,57	632,06
2.899.384,66 EUR	34.816.000,00 NOK	16/01/26	2.938.927,11	(37.744,30)
10.070.753,96 GBP	11.445.755,88 EUR	16/01/26	11.533.818,89	79.061,20
7.865.000,00 USD	6.692.141,81 EUR	16/01/26	6.696.751,67	(307,38)
				41.959,44

Total des Contrats de change à terme 41.959,44

Quantité	Dénomination	Vente/ Achat	Devise	Engagement en EUR	Plus ou moins-value non réalisée en EUR
----------	--------------	--------------	--------	-------------------	---

"Contracts for Difference"					
103.426,00	3I GROUP PLC	Achat	GBP	3.865.075,16	86.339,49
65.780,00	A2A SPA	Vente	EUR	151.951,80	434,58
81.402,00	AALBERTS INDUSTRIES NV	Vente	EUR	2.284.140,12	(15.111,60)
137.973,00	ABB LTD	Vente	CHF	8.781.043,59	(204.526,11)
116.321,00	ABN AMRO GROUP NV-GDR WI	Vente	EUR	3.465.202,59	(11.619,16)
2.392,00	ACCOR SA	Achat	EUR	115.342,24	3.061,64
3.524,00	ACS ACTIVIDADES CONSTRUCCION	Vente	EUR	299.011,40	(13.383,84)
105.764,00	ADECCO SA (EX ADIA)	Vente	CHF	2.627.902,93	(72.604,88)
453,00	ADIDAS AG	Achat	EUR	76.579,65	224,60
5.402,00	ADOBE SYSTEMS INC	Vente	USD	1.609.813,94	20.973,89
20.091,00	ADP	Vente	EUR	2.238.137,40	299.222,55
6.845,00	ADYEN NV /WI	Achat	EUR	9.411.875,00	227.099,46
415.144,00	AEGON LTD	Vente	EUR	2.756.556,16	(87.681,02)
1.817,00	AENA SME SA	Achat	EUR	43.280,94	1.125,45
83.176,00	AIB GROUP PLC	Vente	EUR	765.219,20	(36.976,42)
6.431,00	AIRBNB INC-CLASS A	Vente	USD	743.169,42	(14.185,19)
38.970,00	AIR LIQUIDE	Vente	EUR	6.245.332,20	87.380,04
141.163,00	AKER BP ASA	Vente	NOK	3.061.222,70	(127.837,62)
56.888,00	AKZO NOBEL NV	Achat	EUR	3.367.769,60	177.308,62
1.662,00	ALCON INC	Vente	CHF	113.026,72	656,92
23.702,00	ALFA LAVAL AB	Vente	SEK	1.019.490,29	(42.633,32)
9.337,00	ALLIANZ	Vente	EUR	3.646.098,50	(67.443,62)
1.060.032,00	ALPHA BANK SA	Achat	EUR	3.794.914,56	89.060,46
9.610,00	ALPHABET INC-CL A	Achat	USD	2.561.139,26	42.173,12
59.183,00	ALSTOM	Achat	EUR	1.489.636,11	151.220,88
24.322,00	AMADEUS IT HOLDING SA-A SHS	Vente	EUR	1.528.394,48	15.508,52
16.708,00	AMAZON COM INC	Achat	USD	3.283.699,23	40.500,67
12.780,00	AMBU A/S-B	Vente	DKK	150.574,37	(1.197,76)
13.396,00	AMPLIFON SPA	Vente	EUR	184.195,00	(4.822,89)
70.470,00	AMRIZE LTD	Vente	CHF	3.299.707,58	(157.727,88)
43.890,00	AMRIZE LTD	Vente	USD	2.021.006,60	(8.829,71)
61.985,00	AMUNDI SA	Vente	EUR	4.376.141,00	(135.913,17)
170.863,00	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	Achat	EUR	9.380.378,70	304.533,92
670,00	AP MOELLER MAERSK A/S	Vente	DKK	1.313.268,18	(91.377,23)
12.307,00	APPLIED MATERIALS INC	Vente	USD	2.692.984,74	8.403,22
6.117,00	ARCELORMITTAL REGISTERED SHS	Vente	EUR	239.113,53	(7.062,80)
103,00	ARGENX SE	Achat	EUR	73.830,40	(393,25)
54.695,00	ASSTEAD GROUP PLC	Achat	GBP	3.185.921,89	136.658,81
5.834,00	ASM INTERNATIONAL NV	Vente	EUR	3.019.678,40	(236.728,04)
12.318,00	ASML HOLDING NV	Achat	EUR	11.349.805,20	226.728,62
23.235,00	ASSA ABLOY SHS B	Achat	SEK	770.207,95	643,81
166.184,00	ASSICURAZIONI GENERALI -AZ	Achat	EUR	5.941.078,00	252.458,47
4.111,00	ASTRAZENECA PLC	Achat	GBP	649.266,33	7.755,85
15.092,00	ATLAS COPCO AB-A SHS	Achat	SEK	231.460,85	4.517,48
5.759,00	ATLISSIAN CORP-CL A	Achat	USD	795.065,15	11.667,75
30.603,00	AUMOVIO SE	Vente	EUR	1.314.092,82	(166.385,95)
1.618,00	AURUBIS AG	Achat	EUR	200.955,60	11.321,31
49.940,00	AVANZA BANK HOLDING AB	Vente	SEK	1.628.688,83	69.043,51
367.416,00	AVIVA PLC	Vente	GBP	2.879.911,93	(73.949,86)
196.395,00	AXA	Achat	EUR	8.044.339,20	161.250,83

Quantité	Dénomination	Vente/ Achat	Devise	Engagement en EUR	Plus ou moins-value non réalisée en EUR
7.550,00	AZIMUT HOLDING SPA	Achat	EUR	269.837,00	2.783,07
26.643,00	BAE SYSTEMS PLC	Vente	GBP	523.004,09	(18.741,62)
82.351,00	BANCA GENERALI SPA	Achat	EUR	4.710.477,20	176.454,71
17.872,00	BANCA MEDIOLANUM SPA	Achat	EUR	347.967,84	15.833,34
444.401,00	BANCA MONTE DEI PASCHI SIENA	Vente	EUR	4.057.381,13	(568.282,74)
299.072,00	BANCO BPM SPA	Vente	EUR	3.893.917,44	(204.901,03)
1.071.601,00	BANCO DE SABADELL SA	Vente	EUR	3.605.937,37	(225.438,52)
908.118,00	BANCO DE SANTANDER REG.SHS	Vente	EUR	9.144.748,26	(715.259,97)
220.501,00	BANKINTER SA	Vente	EUR	3.121.191,65	(118.834,07)
151.573,00	BANK OF AMERICA CORP	Achat	USD	7.098.228,96	80.484,06
45.726,00	BANK OF IRELAND GROUP PLC	Vente	EUR	748.763,25	(18.976,29)
1.251.949,00	BARCLAYS PLC	Achat	GBP	6.824.315,71	576.587,71
145,00	BARRY CALLEBAUT AG-REG	Vente	CHF	203.514,24	(2.960,77)
129.988,00	BASF SE	Vente	EUR	5.775.366,84	49.463,47
44.108,00	BAWAG GROUP AG	Achat	EUR	5.689.932,00	580.170,53
2.055,00	BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	Achat	EUR	191.402,70	(9.027,59)
520.886,00	BCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA	Vente	EUR	10.443.764,30	(640.851,45)
239.027,00	BEAZLEY PLC	Achat	GBP	2.277.620,84	93.107,90
41.722,00	BEIERSDORF AG	Vente	EUR	3.908.516,96	(44.206,60)
1.183,00	BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES N	Achat	EUR	158.226,25	2.457,52
73.347,00	BIRKENSTOCK HOLDING PLC	Achat	USD	2.554.295,46	(118.200,07)
55.078,00	BNP PARIBAS	Vente	EUR	4.449.751,62	(58.174,34)
2.576,00	BOLIDEN AB	Achat	SEK	122.578,30	12.414,39
273,00	BOOKING HOLDINGS INC	Achat	USD	1.244.842,34	(4.463,47)
61.391,00	BOUYGUES	Achat	EUR	2.722.690,85	24.631,82
345.349,00	BPER BANCA	Achat	EUR	4.006.048,40	356.775,67
693.241,00	BP PLC	Achat	GBP	3.436.233,23	(153.137,29)
9.197,00	BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC	Vente	GBP	443.865,98	11.882,30
59.519,00	BRITISH LAND COMPANY PLC	Achat	GBP	275.253,65	12.515,37
145.288,00	BT GROUP PLC	Vente	GBP	306.250,43	(6.007,70)
130.443,00	BUREAU VERITAS SA - PROVENANT O	Achat	EUR	3.545.440,74	(18.066,44)
1.526,00	BUZZI SPA	Vente	EUR	79.352,00	(1,98)
15.990,00	CAP GEMINI SA	Achat	EUR	2.274.577,50	78.063,11
46.754,00	CARLSBERG AS-B	Achat	DKK	5.228.135,06	197.372,45
261.583,00	CARREFOUR SA	Vente	EUR	3.722.326,09	(215.466,06)
58.718,00	CASTELLUM AB	Vente	SEK	577.038,44	1.166,45
7.375,00	CELLNEX TELECOM SAU	Vente	EUR	202.296,25	(12.027,25)
503.754,00	CEMEX SAB-SPONS ADR PART CER	Achat	USD	4.928.377,93	189.921,61
80.947,00	CENTRICA PLC	Vente	GBP	157.184,49	(173,77)
51.414,00	CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	Achat	CHF	9.506.478,99	100.981,87
22.244,00	CITIGROUP INC	Vente	USD	2.210.100,35	(126.784,36)
9.258,00	CLOUDFLARE INC - CLASS A	Vente	USD	1.554.101,66	9.440,07
44.644,00	COCA-COLA EUROPAIC PARTNE	Vente	EUR	3.459.910,00	58.155,40
1.763,00	COCA-COLA HBC AG-CDI	Achat	GBP	77.574,83	4.036,43
121.739,00	COMMERZBANK AG	Vente	EUR	4.394.777,90	(266.929,54)
232.764,00	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Achat	EUR	20.241.157,44	231.521,50
327.733,00	COMPASS GROUP PLC	Achat	GBP	8.873.169,70	(38.223,35)
15.601,00	CONTINENTAL AG	Vente	EUR	1.060.243,96	(52.834,41)
45.461,00	CORPORACION MAPFRE	Achat	EUR	194.664,00	12.994,70
181.431,00	CREDIT AGRICOLE SA	Vente	EUR	3.184.114,05	(179.842,47)
60.849,00	CRH PLC	Achat	USD	6.465.967,22	154.181,42
85.563,00	CRH PLC	Achat	GBP	9.117.312,63	133.458,60
611.329,00	CRITERIA CAIXACORP SA	Achat	EUR	6.385.331,41	465.070,82
91.387,00	CRODA INTERNATIONAL PLC	Achat	GBP	2.820.683,33	(30.040,94)
178.727,00	CTP NV	Achat	EUR	3.188.489,68	(88.796,02)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025 (suite)

Quantité	Dénomination	Vente/ Achat	Devise	Engagement en EUR	Plus ou moins- valeur non réalisée en EUR	Quantité	Dénomination	Vente/ Achat	Devise	Engagement en EUR	Plus ou moins- valeur non réalisée en EUR
968,00	CTS EVENTIM AG + CO KGAA	Achat	EUR	75.988,00	530,56	6.340,00	FRESENIUS SE & CO KGAA	Achat	EUR	310.533,20	9.365,65
449.103,00	CVC CAPITAL PARTNERS PLC	Achat	EUR	6.422.172,90	17.160,10	427,00	GALDERMA GROUP AG	Achat	CHF	74.386,57	963,68
147.506,00	DAIMLER AG	Vente	EUR	8.860.685,42	(240.607,66)	286.628,00	GALP ENERGIA SGPS SA-B SHRS	Achat	EUR	4.193.367,64	(512.288,57)
3.169,00	DAIMLER TRUCK HOLDING AG	Vente	EUR	118.267,08	(1.536,94)	860,00	GAMES WORKSHOP GROUP PLC	Vente	GBP	186.350,57	4.826,20
98.359,00	DANONE -GROUPE-	Achat	EUR	7.552.004,02	(9.683,28)	250.789,00	GDF SUEZ	Vente	EUR	5.620.181,49	(128.414,11)
13.579,00	DANSKE BANK A/S	Achat	DKK	579.230,07	3.017,99	2.673,00	GEA GROUP AG	Achat	EUR	154.499,40	(1.603,80)
15.501,00	DATADOG INC - CLASS A	Vente	USD	1.794.866,52	94.679,63	10.318,00	GEBERIT AG	Vente	CHF	6.870.534,98	54.716,62
840.046,00	DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	Achat	EUR	4.652.174,75	23.834,78	3.306,00	GECINA SA	Achat	EUR	267.455,40	3.701,07
12.037,00	DELIVERY HERO AG	Vente	EUR	273.480,64	(30.705,59)	419,00	GENMAB A/S	Achat	DKK	113.711,74	1.988,70
3.184,00	DEUTSCHE ANNINGTON IMMOBILIE	Achat	EUR	78.135,36	(223,89)	1.993,00	GIVAUDAN (REGISTERED)	Achat	CHF	6.738.289,09	(366.801,20)
87.422,00	DEUTSCHE BANK AG	Vente	EUR	2.894.542,42	(208.646,36)	54.552,00	GJENSIDIGE FORSIKRING ASA	Vente	NOK	1.390.681,13	(80.006,27)
9.706,00	DEUTSCHE BOERSE AG	Achat	EUR	2.171.232,20	31.374,22	2.785,00	GOLDMAN SACHS GROUP INC	Vente	USD	2.084.392,69	(40.210,68)
13.928,00	DEUTSCHE LUFTHANSA AG	Vente	EUR	117.078,77	(1.094,13)	9.708,00	GREGGS PLC	Vente	GBP	186.788,52	(4.828,42)
116.215,00	DEUTSCHE POST AG-REG	Vente	EUR	5.430.726,95	(218.917,20)	63.097,00	GROUPE BRUXELLES LAMBERT SA	Vente	EUR	4.792.217,15	(93.012,17)
32.381,00	DEUTSCHE TELEKOM	Vente	EUR	895.658,46	639,47	124.469,00	GROUPE EUROTUNNEL SA - REGR	Vente	EUR	1.957.897,37	(18.670,35)
65.299,00	DIAGEO PLC	Vente	GBP	1.199.186,24	43.022,84	53.277,00	GSK PLC	Vente	GBP	1.113.255,30	(21.244,27)
12.808,00	DNB BANK ASA	Vente	NOK	304.347,44	(11.458,15)	2.534.888,00	HALEON PLC	Achat	GBP	10.881.017,26	132.389,02
64.949,00	DONG ENERGY A/S	Achat	DKK	1.063.932,27	(128.324,27)	435,00	HANNOVER RUECKVERSICHERUNG S	Achat	EUR	115.797,00	4.345,07
3.362,00	DOORDASH INC - A	Achat	USD	648.325,39	(13.033,78)	32.366,00	HEIDELBERGCEMENT AG	Achat	EUR	7.217.618,00	50.221,37
25.765,00	DRAX GROUP PLC	Vente	GBP	246.982,82	(26.365,19)	31.430,00	HEINEKEN NV	Vente	EUR	2.191.928,20	(680,98)
17.784,00	DR ING HC F PORSCHE AG	Achat	EUR	811.306,08	(14.810,50)	40.833,00	HENKEL AG & CO KGAA VORZUG	Vente	EUR	2.841.160,14	10.102,17
36.551,00	DSM-FIRMENICH AG	Vente	EUR	2.513.246,76	40.002,64	101.732,00	HENNES & MAURITZ AB -B-	Vente	SEK	1.746.742,29	(130.548,95)
27.344,00	DSV A/S	Achat	DKK	5.912.513,05	494.167,60	1.656,00	HENSOLDT AG	Vente	EUR	121.550,40	(7.400,10)
11.243,00	DYNATRACE INC	Achat	USD	414.893,46	(11.679,05)	458,00	HERMES INTERNATIONAL	Vente	EUR	971.876,00	(7.973,65)
100.825,00	E.ON AG	Vente	EUR	1.625.803,12	(76.484,87)	311.138,00	HEXAGON AB-B SHS	Vente	SEK	3.146.726,79	15.969,40
8.680,00	EADS NV	Vente	EUR	1.722.112,00	31.801,41	86.137,00	HISCOX LTD	Vente	GBP	1.403.801,76	(72.912,27)
32.612,00	EASYJET PLC	Vente	GBP	190.708,21	1.863,76	7.955,00	HOCHTIEF AG	Vente	EUR	2.680.835,00	(260.521,22)
21.927,00	EBAY INC	Vente	USD	1.626.158,37	(37.467,11)	69.127,00	HOLCIM LTD	Vente	CHF	5.776.803,35	(183.369,07)
10.355,00	EDENRED	Vente	EUR	195.813,05	(4.088,25)	490.846,00	HSBC HOLDINGS	Achat	GBP	6.598.580,25	353.339,11
1.122.883,00	EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	Vente	EUR	4.396.086,95	(78.057,48)	296.025,00	IBERDROLA SA	Vente	EUR	5.466.101,62	(98.614,59)
750.440,00	EDP RENOVAVEIS SA	Achat	EUR	9.035.297,60	422.398,59	8.994,00	IBM CORP	Vente	USD	2.268.391,79	79.091,01
1.252,00	EIFFAGE	Achat	EUR	153.244,80	2.491,74	7.574,00	IG GROUP HOLDINGS PLC	Achat	GBP	114.067,57	13.245,03
1.547,00	ELI LILLY & CO	Vente	USD	1.415.581,73	(54.691,30)	20.805,00	IMCD GROUP NV - W/I	Achat	EUR	1.609.058,70	1.800,10
7.914,00	ELIS SA -W/I	Achat	EUR	191.993,64	(528,39)	3.398,00	INDITEX	Achat	EUR	191.443,32	22.601,68
237.393,00	ENDESA SA	Vente	EUR	7.271.347,59	148.405,19	8.223,00	INDUSTRIVARDEN AB-C SHS	Vente	SEK	315.188,42	(11.218,03)
1.111.908,00	ENEL SPA	Achat	EUR	9.870.407,32	(21.205,86)	8.358,00	INFINEON TECHNOLOGIES AG	Vente	EUR	315.347,34	(11.494,58)
434.473,00	ENI SPA	Vente	EUR	7.012.394,22	(4.737,13)	26.514,00	INFORMA SHS	Achat	GBP	268.434,70	(404,31)
435.708,00	ENSKILDA-SKANDINAVISKA-BANK - A	Achat	SEK	7.851.355,94	271.921,32	287.748,00	ING GROEP NV	Achat	EUR	6.908.829,48	252.537,27
12.168,00	EPIROC AB-A	Vente	SEK	235.897,59	(5.851,32)	641,00	INTERCONTINENTAL HOTELS GROU	Achat	GBP	76.789,33	(919,57)
16.867,00	EQT AB	Achat	SEK	566.751,14	45.725,62	15.531,00	INTERNATIONAL CONSOLIDATED A	Achat	GBP	73.692,87	3.201,72
412.849,00	ERICSSON LM TELEFON SIE B	Vente	SEK	3.454.707,62	4.694,68	33.187,00	INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGR	Vente	USD	1.904.271,73	(45.759,67)
138.574,00	ERSTE BANK OSTERR.SPARKASSEN	Achat	EUR	14.259.264,60	1.163.100,79	99.910,00	INTERNATIONAL PAPER CO	Vente	USD	3.350.891,82	(3.418,07)
986,00	ESSILOR INTERNATIONAL	Achat	EUR	266.121,40	(20.017,27)	2.928,00	INTERTEK GROUP PLC	Achat	GBP	155.127,16	1.179,32
93.904,00	ESSITY AKTIEBOLAG-B	Vente	SEK	2.300.114,60	(33.636,15)	678.870,00	INTESA SANPAOLO	Achat	EUR	4.019.589,27	31.559,78
2.003.414,00	EUROBANK SA	Achat	EUR	6.861.692,95	40.794,50	305.809,00	INVESTOR AB-B SHS	Vente	SEK	9.332.159,75	(272.254,61)
114.360,00	EURONEXT NV - W/I	Achat	EUR	14.638.080,00	(393.092,93)	28.805,00	ITALGAS SPA	Achat	EUR	274.079,58	6.278,72
2.502,00	EVOLUTION GAMING GROUP	Vente	SEK	145.539,82	3.381,10	4.239,00	IVECO GROUP NV	Vente	EUR	79.587,22	(641,06)
54.052,00	EXOR NV	Achat	EUR	3.916.067,40	5.209,25	244.522,00	JD SPORTS FASHION PLC	Vente	GBP	236.526,69	(19.109,86)
5.033,00	EXPEDIA INC-W/I	Vente	USD	1.214.099,56	25.409,28	47.404,00	JULIUS BAER GRUPPE AG	Vente	CHF	3.178.946,37	(101.808,01)
2.996,00	EXPERIAN GROUP LTD	Vente	GBP	115.393,09	(1.372,51)	176.845,00	K+S AG-REG	Vente	EUR	2.196.414,90	(120.718,14)
5.131,00	FACEBOOK INC-A	Vente	USD	2.883.836,51	(30.081,34)	8.596,00	KBC GROUPE	Vente	EUR	956.305,00	(39.782,88)
63.669,00	FASTIGHETS AB BALDER	Vente	SEK	401.055,31	(7.611,03)	26.609,00	KERING	Vente	EUR	8.009.309,00	(194.811,14)
353.009,00	FAURECIA	Achat	EUR	4.807.982,58	530.258,49	51.031,00	KERRY GROU PLC-A	Achat	EUR	3.980.418,00	(36.012,53)
4.870,00	FERRARI NV	Achat	EUR	1.552.069,00	(56.918,45)	536.627,00	KINGFISHER PLC	Vente	GBP	1.921.814,84	(41.466,76)
91.711,00	FERROVIAL SE	Achat	EUR	5.075.286,74	(104.993,41)	129.009,00	KINGSPAN GROUP PLC	Vente	EUR	9.566.017,35	(37.651,58)
892,00	FINANCIERE DE TUBIZE	Vente	EUR	186.428,00	892,00	3.961,00	KION GROUP AG	Achat	EUR	270.338,25	14.360,04
26.542,00	FINECOBANK SPA	Vente	EUR	589.232,40	(27.869,10)	2.085,00	KLA-TENCOR CORPORATION	Vente	USD	2.157.130,40	(18.249,53)
182.743,00	FLATXDEGIRO AG	Achat	EUR	6.713.977,82	659.979,13						
24.360,00	FLSMIDTH & CO A/S	Achat	DKK	1.451.358,95	109.585,76						
207.790,00	FORTUM OYJ	Vente	EUR	3.777.622,20	(100.520,43)						
2.831,00	FRESENIUS MEDICAL CARE AG & C	Achat	EUR	115.391,56	693,30						

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025 (suite)

Quantité	Dénomination	Vente/ Achat	Devise	Engagement en EUR	Plus ou moins- valeur non réalisée en EUR	Quantité	Dénomination	Vente/ Achat	Devise	Engagement en EUR	Plus ou moins- valeur non réalisée en EUR
108.419,00	KLEPIERRE	Vente	EUR	3.658.057,06	(74.740,17)	3.791,00	PSP SWISS PROPERTY AG	Vente	CHF	584.641,05	(8.600,62)
20.848,00	KNORR-BREMSE AG	Vente	EUR	1.983.687,20	(127.328,96)	24.886,00	PUBLICIS GROUPE SA	Achat	EUR	2.205.397,32	106.846,81
15.553,00	KONE CORP-B-	Achat	EUR	941.889,68	31.417,06	15.208,00	PUIG BRANDS SA-B	Vente	EUR	226.142,96	(3.182,25)
3.668,00	KONGSBERG GRUPPEN ASA	Achat	NOK	80.069,62	2.180,92	17.710,00	PUMA AG RUDOLF DASSLER SPORT	Vente	EUR	394.933,00	(38.748,20)
13.286,00	KONINKLIJKE AHOLD NV	Achat	EUR	463.282,82	(6.605,98)	7.987,00	RADNET INC	Vente	USD	485.224,96	29.643,70
87.318,00	KONINKLIJKE KPN NV	Achat	EUR	347.176,37	3.685,67	111.802,00	RECKITT BENCKISER GROUP PLC	Achat	GBP	7.685.227,10	151.031,62
9.094,00	LAM RESEARCH CORP	Vente	USD	1.325.480,80	(70.034,63)	525.315,00	RED ELECTRICA CORPORACION SA	Achat	EUR	7.969.028,55	(82.714,84)
173.548,00	LAND SECURITIES GROUP PLC	Achat	GBP	1.236.292,23	43.042,94	14.388,00	REED ELSEVIER PLC	Vente	GBP	497.643,70	1.271,04
76.419,00	LANXESS AG	Vente	EUR	1.346.502,78	(12.026,07)	92.308,00	RELX PLC	Achat	EUR	3.201.241,44	6.218,57
854.433,00	LEGAL & GENERAL GROUP PLC	Vente	GBP	2.562.858,65	(147.936,31)	4.265,00	RENK GMBH	Vente	EUR	228.689,30	(9.431,08)
5.668,00	LEG IMMOBILIEN AG	Achat	EUR	352.833,00	(4.581,50)	76.783,00	RENTOKIL INITIAL 2005 PLC	Vente	GBP	393.522,22	(27.342,35)
6.032,00	LIFCO AB-B SHS	Vente	SEK	196.108,25	(116,33)	408.822,00	REPSOL YPF	Vente	EUR	6.510.490,35	18.883,79
11.160,00	LINDE PLC	Achat	USD	4.051.694,33	49.665,75	249.236,00	REXEL PROMESSES	Vente	EUR	8.371.837,24	(196.385,37)
2.190.205,00	LLOYDS TSB GROUP	Vente	GBP	2.464.247,14	(54.077,20)	48,00	RHEINMETALL AG	Achat	EUR	74.928,00	958,15
29.440,00	LOGITECH INTERNATIONAL SA	Vente	CHF	2.579.836,22	267.408,06	2.013,00	ROCHE HOLDING BJ	Vente	CHF	710.012,47	(12.265,34)
125.575,00	LONDON & STAMFORD PROPERTY P	Vente	GBP	272.823,43	(4.693,42)	69.276,00	ROLLS-ROYCE HLD PLC	Vente	GBP	912.413,67	(44.338,78)
23.789,00	LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	Achat	GBP	2.438.975,30	66.544,70	133.534,00	RWE A	Achat	EUR	6.043.748,84	204.488,76
1.649,00	LONZA AG	Achat	CHF	953.070,61	(11.316,22)	124.984,00	RYANAIR HOLDINGS PLC	Achat	EUR	3.693.277,20	151.940,09
20.415,00	L OREAL	Vente	EUR	7.484.139,00	111.311,45	48.855,00	SAAB AB-B	Vente	SEK	2.425.828,76	(232.048,00)
192,00	LOTUS BAKERIES	Vente	EUR	1.507.200,00	(21.120,00)	26.295,00	SAFRAN	Achat	EUR	7.820.133,00	165.454,61
3.961,00	LVMH	Achat	EUR	2.554.845,00	42.347,79	78.976,00	SAGE GROUP PLC	Achat	GBP	979.568,32	7.152,64
36.235,00	M&G PLC	Vente	GBP	118.853,62	(3.444,44)	20.709,00	SAINSBURY (J) PLC	Achat	GBP	77.082,12	804,03
9.542,00	MARINE HARVEST ASA	Achat	NOK	195.890,30	8.874,72	48.637,00	SAIPEM SPA	Vente	EUR	117.944,72	(5.454,96)
3.095,00	MERCK KGAA	Vente	EUR	379.447,00	(18.371,30)	5.718,00	SALESFORCE.COM INC	Achat	USD	1.289.757,23	16.723,89
28.110,00	MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	Achat	EUR	349.407,30	(3.779,83)	174.390,00	SAMPO OYJ-A SHS	Vente	EUR	1.801.448,70	(34.346,56)
261.914,00	MICHELIN (CGDE)	Vente	EUR	7.414.785,34	(40.483,77)	2.433,00	SANDOZ GROUP AG	Achat	CHF	151.235,59	906,13
8.551,00	MICROSOFT CORP	Vente	USD	3.521.167,03	3.840,27	55.404,00	SANDVIK AB	Achat	SEK	1.538.232,42	76.118,04
210.101,00	MONDI PLC	Vente	GBP	2.185.348,77	(110.630,04)	8.410,00	SANOFI-AVENTIS SA	Achat	EUR	695.675,20	4.515,11
1.722,00	MONGODDB INC	Achat	USD	615.357,13	(5.120,47)	35.608,00	SAP	Achat	EUR	7.418.926,80	(6.420,31)
9.811,00	MTU AERO ENGINES HOLDING AG	Achat	EUR	3.485.848,30	5.930,79	1.605,00	SARTORIUS AG-VORZUG	Achat	EUR	396.756,00	(21.164,84)
1.954,00	MUENCHENER RUECKVERS AG REG	Vente	EUR	1.098.538,80	(19.899,59)	342.370,00	SCHAEFFLER AG	Vente	EUR	2.862.213,20	(501.121,12)
133.990,00	NATIONAL GRID PLC	Vente	GBP	1.751.698,85	4.746,19	4.178,00	SCHINDLER HOLDING AG-REG	Vente	CHF	1.263.951,64	(40.410,53)
391.903,00	NATWEST GROUP PLC	Vente	GBP	2.925.526,83	(94.618,39)	611,00	SCHINDLER HOLDING-PART CERT	Vente	CHF	196.465,56	(6.088,61)
848,00	NEMETSCHEK SE	Vente	EUR	78.694,40	(1,95)	7.401,00	SCHNEIDER ELECTRIC SA	Achat	EUR	1.738.494,90	11.103,83
361.580,00	NESTE OIL CORPORATION	Achat	EUR	7.018.267,80	940.369,51	475.103,00	SCHROEDERS PLC	Vente	GBP	2.214.589,94	(95.384,05)
109.137,00	NESTLE SA	Vente	CHF	9.235.300,78	75.422,67	109.279,00	SCOR REGROUPE	Achat	EUR	3.140.678,46	90.473,49
25.466,00	NETFLIX INC	Achat	USD	2.033.030,07	(11.350,44)	354.452,00	SCOTTISH AND SOUTHERN ENERGY	Achat	GBP	8.845.569,58	(59.791,95)
18.310,00	NEXI SPA	Achat	EUR	77.286,51	3.698,62	873,00	SCOUT24 AG	Achat	EUR	74.903,40	(2.007,90)
499,00	NEXT PLC	Achat	GBP	78.180,38	1.655,44	38.421,00	SEGRE PLC (REIT)	Vente	GBP	316.995,80	(3.435,63)
698.524,00	NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	Achat	SEK	2.298.090,41	36.390,10	7.930,00	SERVICENOW INC	Achat	USD	1.034.353,70	(14.314,45)
21.392,00	NKT HOLDING A/S	Vente	DKK	2.286.987,82	(66.764,96)	767,00	SGS SA-REG	Achat	CHF	74.894,81	1.300,56
59.365,00	NN GROUP NV - W/I	Vente	EUR	3.902.655,10	(205.165,34)	55.770,00	SHELL PLC-NEW	Vente	EUR	1.755.360,75	17.259,05
597.802,00	NOKIA AB	Vente	EUR	3.330.952,74	(196.518,16)	186.487,00	SHELL PLC-NEW	Achat	GBP	5.852.080,17	(78.506,82)
81.005,00	NORDEA BANK ABP	Vente	EUR	1.302.965,43	(71.983,57)	6.793,00	SHOIFY INC - CLASS A	Vente	USD	931.047,90	1.365,25
166.054,00	NORDEA BANK ABP	Vente	SEK	2.667.875,99	(45.046,50)	16.110,00	SIEMENS AG	Achat	EUR	3.852.706,50	168.046,25
64.435,00	NORDNET AB PUBL	Vente	SEK	1.608.048,12	(4.945,45)	3.987,00	SIEMENS ENERGY AG	Vente	EUR	480.034,80	(24.548,77)
5.229,00	NOVARTIS AG	Achat	CHF	615.903,71	25.725,37	4.371,00	SIEMENS HEALTHINEERS AG	Vente	EUR	196.345,32	(5.815,20)
15.234,00	NOVO NORDISK A/S-B	Achat	DKK	663.389,81	21.845,87	239.321,00	SIG COMBIBLOC GROUP AG	Achat	CHF	2.916.604,13	384.614,07
190.004,00	NOVOZYMES A/S-B SHARES	Achat	DKK	10.374.030,15	166.882,32	1.481.505,00	SIGMAROC PLC	Achat	GBP	2.165.035,08	122.268,15
4.489,00	NVIDIA CORP	Achat	USD	712.843,03	(6.646,06)	42.103,00	SIKA AG-BR	Vente	CHF	7.357.278,67	(177.100,28)
7.727,00	NXP SEMICONDUCTORS NV	Vente	USD	1.428.091,97	(40.638,15)	55.591,00	SKF AB B	Vente	SEK	1.262.054,84	4.563,65
3.892,00	OMV AG	Achat	EUR	184.947,84	(507,93)	7.087,00	SMITHS GROUP PLC	Achat	GBP	190.902,18	699,35
8.972,00	ORACLE CORP	Vente	USD	1.488.979,97	3.441,52	93.325,00	SMURFIT WESTROCK PLC	Achat	USD	3.072.823,66	178.187,77
8.136,00	ORANGE	Achat	EUR	115.531,20	1.824,08	986.809,00	SNAM RETE GAS	Vente	EUR	5.581.391,70	76.436,68
13.012,00	OUTOTEC OYJ	Achat	EUR	194.919,76	8.207,58	14.795,00	SNOWFLAKE INC-CLASS A	Achat	USD	2.763.362,60	(46.903,27)
2.065,00	PANDORA A/S	Achat	DKK	195.634,49	(15.063,28)	42.476,00	SODEXHO SA	Vente	EUR	1.856.201,20	77.754,64
1.254,00	PARTNERS GROUP AG	Achat	CHF	1.323.943,69	29.857,57	3.843,00	SOPRA GROUP	Achat	EUR	594.127,80	82.067,64
12.979,00	PEARSON PLC	Vente	GBP	156.077,99	(6.516,90)	21.303,00	SPIE SA - W/I	Vente	EUR	1.049.385,78	(13.646,12)
110.380,00	PERNOD-RICARD FRF 20,-	Vente	EUR	8.068.778,00	296.193,02	1.880,00	SPOTIFY TECHNOLOGY SA	Vente	USD	929.571,12	675,35
140.870,00	POSTE ITALIANE SPA	Vente	EUR	3.025.887,60	(112.829,44)	266.395,00	ST. JAMES S PLACE	Achat	GBP	4.224.060,90	(15.547,29)
505.885,00	PRADA S.P.A.	Achat	HKD	2.490.326,87	(85.479,89)	234.231,00	STANDARD CHARTERED PLC	Vente	GBP	4.887.692,63	(379.136,21)
7.268,00	PROSUS	Achat	EUR	384.113,80	1.862,61	733.198,00	STANDARD LIFE ABERDEEN PLC	Vente	GBP	1.726.456,04	(24.319,54)
14.242,00	PRUDENTIAL	Vente	GBP	186.680,05	(3.830,33)						
32.227,00	PRYSMIAN	Achat	EUR	2.783.768,26	54.898,91						

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025 (suite)

Quantité	Dénomination	Vente/ Achat	Devise	Engagement en EUR		Plus ou moins- valeur non réalisée en EUR
320.501,00	STATOILHYDRO ASA	Vente	NOK	6.411.913,81		(110.995,53)
15.612,00	STE GENERALE -A-	Achat	EUR	1.072.856,64		48.690,88
242.174,00	STELLANTIS NV	Achat	EUR	2.276.435,60		42.263,79
54.989,00	STMICROELECTRONICS	Vente	EUR	1.233.953,16		(144.110,25)
103.403,00	STORA ENSO OYJ-R	Vente	EUR	1.106.929,11		(55.706,87)
1.542,00	STRAUMANN HOLDING AG-REG	Vente	CHF	154.879,44		(3.082,35)
10.593,00	SVENSKA CELLULOSA AB -B-	Vente	SEK	119.950,29		(1.005,94)
198.138,00	SVENSKA HANDELSBANKEN AB A	Vente	SEK	2.458.653,39		(61.359,26)
82.288,00	SWEDBANK A	Vente	SEK	2.440.443,04		(154.669,75)
6.431,00	SWEDISH ORPHAN BIOVITRUM AB	Vente	SEK	197.675,88		(2.024,40)
319,00	SWISSCOM AG- REG.	Vente	CHF	197.296,61		(1.714,30)
767,00	SWISS LIFE HOLDING	Vente	CHF	755.707,25		(29.802,87)
1.196,00	SWISS PRIME SITE-REG	Vente	CHF	158.352,71		(6.738,90)
224,00	SWISSQUOTE GROUP HOLDING-REG	Vente	CHF	117.235,89		(3.030,69)
22.661,00	SWISS RE LTD	Vente	CHF	3.235.372,22		(79.210,64)
60.963,00	SYENSQO SA	Vente	EUR	4.179.623,28		102.427,42
9.549,00	SYMRISE AG	Vente	EUR	657.735,12		3.758,09
33.083,00	TALANX AG	Achat	EUR	3.764.845,40		56.929,98
66.023,00	TAYLOR WIMPEY PLC	Vente	GBP	81.285,83		(3.425,29)
2.310,00	TECHNIP ENERGIES NV	Vente	EUR	75.028,80		(1.110,65)
147.728,00	TELECOM ITALIA SPA	Achat	EUR	75.902,65		4.284,11
52.910,00	TELIASONERA AB	Achat	SEK	192.444,43		7.188,24
14.676,00	TEMENOS GROUP AG	Vente	CHF	1.255.464,37		(106.462,12)
33.274,00	TENARIS SA	Achat	EUR	549.353,74		(22.838,38)
1.003.315,00	TERNA SPA	Vente	EUR	9.084.014,01		6.348,77
53.101,00	TESCO PLC	Achat	GBP	268.682,61		(3.700,54)
2.747,00	THALES	Achat	EUR	631.260,60		11.721,84
411,00	THE SWATCH GROUP AG-BR	Vente	CHF	74.315,69		(2.694,35)
37.922,00	TIETOENATOR CORPORATION	Vente	EUR	693.972,60		(15.168,80)
4.127,00	TOTAL SA	Achat	EUR	229.419,93		(2.868,38)
20.317,00	TRIGANO SA	Achat	EUR	3.561.570,10		75.352,51
6.618,00	TWILIO INC - A	Achat	USD	801.519,28		30.426,16
9.943,00	UBER TECHNOLOGIES INC	Vente	USD	691.764,26		(1.846,46)
50.368,00	UBS GROUP AG	Achat	CHF	2.000.646,19		216.644,60
6.555,00	UCB SA	Vente	EUR	1.564.023,00		41.400,71
47.479,00	UNIBAIL-RODAMCO- WESTFIELD	Vente	EUR	4.404.152,04		(60.462,97)
97.644,00	UNICREDIT SPA	Vente	EUR	6.924.912,48		24.923,12
61.203,00	UNILEVER PLC	Vente	EUR	3.409.007,10		4.622,11
5.426,00	UNILEVER PLC	Vente	GBP	301.983,02		1.627,69
121.560,00	UNIPOL GRUPPO SPA	Vente	EUR	2.500.489,20		(106.309,42)
5.324,00	UNIVERSAL MUSIC GROUP BV	Vente	EUR	118.352,52		(1.128,55)
12.817,00	UPM-KYMMENE CORP	Vente	EUR	317.733,43		(14.804,81)
127.406,00	VALLLOUREC SA	Achat	EUR	1.999.000,14		(1.569,17)
551,00	VAT GROUP AG	Vente	CHF	228.512,52		(15.705,27)
113.959,00	VEOLIA ENVIRONNEMENT	Vente	EUR	3.386.861,48		(49.789,05)
134.807,00	VESTAS WIND SYSTEMS A/S	Achat	DKK	3.129.673,83		359.218,71
122.864,00	VINCI SA	Vente	EUR	14.749.823,20		223.203,23
1.479,00	VITEC SOFTWARE GROUP AB-B SH	Vente	SEK	42.292,27		(547,45)
53.968,00	VOLKSWAGEN AG-PFD	Vente	EUR	5.588.386,40		(181.697,68)
8.358,00	VOLVO AB SERIE B	Vente	SEK	228.422,67		(1.235,43)
232.360,00	VOLVO CAR AB-B	Vente	SEK	658.857,67		20.857,43
18.462,00	WALT DISNEY CO/THE	Vente	USD	1.788.430,11		(22.735,65)
85.013,00	WAREHOUSES DE PAUW SCA	Achat	EUR	1.880.487,56		(12.156,14)
36.217,00	WARTSILA OYJ-B SHARES	Vente	EUR	1.100.996,80		(89.282,11)
27.361,00	WELLS FARGO & CO	Vente	USD	2.171.267,57		(86.738,33)
6.488,00	WENDEL INVESTISSEMENT	Vente	EUR	533.313,60		(1.634,98)
2.544,00	WHITBREAD	Achat	GBP	74.296,51		3.944,05
6.038,00	WIENERBERGER BAUSTOFFINDUSTR.	Vente	EUR	184.883,56		3.014,17
38.106,00	WIZZ AIR HOLDINGS PLC-WI	Achat	GBP	556.871,74		42.921,54
78.614,00	WPP PLC	Vente	GBP	303.867,89		(26.970,32)
8.811,00	YARA INTERNATIONAL ASA	Achat	NOK	307.918,29		30.467,01

Quantité	Dénomination	Vente/ Achat	Devise	Engagement en EUR		Plus ou moins- valeur non réalisée en EUR
3.109,00	ZALANDO SE	Vente	EUR	78.782,06		(1.307,65)
2.161,00	ZEALAND PHARMA A/S	Vente	DKK	134.943,15		14.466,47
6.800,00	ZURICH FINANCIAL SERVICES	Vente	CHF	4.397.893,61		(175.821,83)
						1.145.395,58
Total des Contracts for Difference						1.145.395,58

Total autres instruments financiers						1.187.355,02
--	--	--	--	--	--	---------------------

Récapitulatif de l'actif net

		% VNI
Total portefeuille-titres	279.721.061,38	97,68
Total autres instruments financiers	1.187.355,02	0,41
Avoirs en banque	13.436.695,69	4,69
Autres actifs et passifs	(7.968.329,71)	(2,78)
Total actif net	286.376.782,38	100,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (en EUR)

Répartitions par Nature et Géographie du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Instruments du marché monétaire	92,51	90,37
Fonds	7,49	7,31
	100,00	97,68

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
France	70,05	68,41
Allemagne	22,11	21,60
Belgique	3,92	3,84
Danemark	3,92	3,83
	100,00	97,68

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
GERMAN T-BILL 0% 25-18/02/2026	Gouvernements	61.849.294,61	21,60
FRENCH BTF 0% 25-14/01/2026	Gouvernements	61.256.702,59	21,39
AMUNDI EUR LQ SH TR RES - IEUR	Fond d'investissement	20.939.571,88	7,31
SFIL SA 0% 30/01/2026 NEUCP	Banques	10.982.473,48	3,84
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP/BRUSSELS 0%	Banques	10.975.932,64	3,84
CREDIT LYONNAIS SA 0% 09/02/2026 NEUCP	Banques	10.975.696,79	3,83
LA BANQUE POSTALE SA 0% 11/02/2026 NEUCP	Banques	10.974.760,48	3,83
BANQUE PALATINE SA 0% 11/02/2026 NEUCP	Banques	10.974.326,42	3,83
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 0% 16	Banques	10.972.169,41	3,83
BPCE SA 0% 16/02/2026 NEUCP	Banques	10.971.473,79	3,83

EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (en EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		6.373.774,96
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur portefeuille-titres	2.3	17.494,81
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	2.3	6.391.269,77
Avoirs en banque		619.987,97
Remboursement fiscal à recevoir	13.1	133.935,12
Net à recevoir sur « Contracts for Difference »	2.8, 6	4.934,09
Plus-value nette réalisée sur contrats de change à terme	2.11, 10	4.886,38
Plus-value nette non réalisée sur « Contracts for Difference »	2.6, 6	56.766,50
Remboursement des charges en excès du plafond à recevoir		157.227,30
Total actifs		7.369.007,13
Passifs		
Charges à payer		124.913,48
Total passifs		124.913,48
Actifs nets à la fin de l'exercice		7.244.093,65

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Revenus		
Intérêts bancaires		8.298,47
Autres revenus		44.964,73
Total revenus		53.263,20
Charges		
Commission de gestion fixe	4	131.999,81
Commission de banque dépositaire	5	61.011,69
Commission de gestion variable	4	5.096,10
Frais d'administration	5	29.410,63
Frais professionnels	11	43.900,74
Frais de distribution		4.124,18
Frais de transactions	9	3.566,48
Taxe d'abonnement	3	3.065,27
Frais bancaires	2.7	5,89
Intérêts nets payés sur « Contracts for Difference »	2.10	83.527,92
Dividendes nets payés sur « Contracts for Difference »	2.9	46.598,18
Remboursement des charges en excès du plafond	5	(157.227,30)
Autres charges	12	32.986,21
Total charges		288.065,80
Bénéfice / (Perte) net(te) sur investissements		(234.802,60)
Bénéfice / (Perte) réalisé(e) sur :		
Portefeuille-titres		144.931,76
Change	2.2	(10.801,92)
Contrats de change à terme	2.11	(15.184,05)
« Contracts for Difference »	2.6	697.438,51
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice		581.581,70
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur :		
Portefeuille-titres		(6.831,90)
Contrats de change à terme	2.11	5.474,09
« Contracts for Difference »	2.6	59.849,83
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		640.073,72
Souscriptions		-
Rachats		(338.436,01)
Actifs nets en début de l'exercice		6.942.455,94
Actifs nets en fin de l'exercice		7.244.093,65

Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
Classe A	116,00	-	(25,00)	91,00
Classe B	50.271,59	-	(206,84)	50.064,75

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (en EUR)

Portefeuille-Titres au 31 décembre 2025

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs				
Instruments du marché monétaire				
Gouvernements				
2.000.000,00	DUTCH TSY CERT 0% 25-26/02/2026	EUR	1.994.176,93	27,53
2.100.000,00	GERMAN T-BILL 0% 25-14/01/2026	EUR	2.098.671,60	28,97
2.300.000,00	ITALY BOTS 0% 25-14/01/2026	EUR	2.298.421,24	31,73
			6.391.269,77	88,23
			6.391.269,77	88,23
Total portefeuille-titres			6.391.269,77	88,23

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025

Achat	Vente	Echéance	Engagement en EUR	Plus ou moins-value non réalisée en EUR
Contrats de changes à terme				
213.000,00 CHF	228.560,86 EUR	16/01/26	228.909,19	556,39
698.000,00 DKK	93.441,09 EUR	16/01/26	93.452,94	26,95
30.000,00 EUR	27.896,83 CHF	16/01/26	29.980,47	(7,72)
80.000,00 EUR	70.424,45 GBP	16/01/26	80.655,61	(593,13)
525.364,77 GBP	597.200,03 EUR	16/01/26	601.689,02	4.019,39
981.000,00 SEK	89.758,20 EUR	16/01/26	90.606,82	884,50
				4.886,38

Total des Contrats de change à terme **4.886,38**

Quantité	Dénomination	Vente/Achat	Devise	Engagement en EUR	Plus ou moins-value non réalisée en EUR
----------	--------------	-------------	--------	-------------------	---

"Contracts for Difference"

1.692,00 3I GROUP PLC	Achat	GBP	63.230,79	1.771,39
561,00 AALBERTS INDUSTRIES NV	Vente	EUR	15.741,66	(57,67)
1.786,00 ABB LTD	Vente	CHF	113.666,76	(2.879,10)
731,00 ABN AMRO GROUP NV-GDR WI	Vente	EUR	21.776,49	(467,84)
1.057,00 ADECCO SA (EX ADIA)	Vente	CHF	26.263,13	(749,72)
97,00 ADIDAS AG	Achat	EUR	16.397,85	839,05
170,00 ADP	Vente	EUR	18.938,00	2.533,00
88,00 ADYEN NV /WI	Achat	EUR	121.000,00	2.685,82
2.048,00 AEGON LTD	Vente	EUR	13.598,72	643,07
128,00 AENA SME SA	Achat	EUR	3.048,96	46,08
347,00 AIR LIQUIDE	Vente	EUR	55.610,22	1.224,18
1.817,00 AKER BP ASA	Vente	NOK	39.402,97	(1.625,82)
748,00 AKZO NOBEL NV	Achat	EUR	44.281,60	2.363,68
352,00 ALFA LAVAL AB	Vente	SEK	15.140,52	(650,23)
102,00 ALLIANZ	Vente	EUR	39.831,00	(1.227,75)
59,00 ALPHABET INC-CL A	Achat	USD	15.723,96	321,48
2.563,00 ALSTOM	Achat	EUR	64.510,71	6.740,69
420,00 AMADEUS IT HOLDING SA-A SHS	Vente	EUR	26.392,80	210,00
92,00 AMAZON COM INC	Achat	USD	18.081,18	746,37
706,00 AMRIZE LTD	Vente	CHF	33.057,95	(1.646,45)
638,00 AMRIZE LTD	Vente	USD	29.378,04	(1.396,11)
512,00 AMUNDI SA	Vente	EUR	36.147,20	(929,29)
2.230,00 ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	Achat	EUR	122.427,00	3.529,39
6,00 AP MOELLER MAERSK A/S	Vente	DKK	11.760,61	(1.417,86)
100,00 APPLIED MATERIALS INC	Vente	USD	21.881,73	(403,59)
446,00 ASHTEAD GROUP PLC	Achat	GBP	25.979,00	1.317,85
51,00 ASM INTERNATIONAL NV	Vente	EUR	26.397,60	(2.203,20)
233,00 ASML HOLDING NV	Achat	EUR	214.686,20	4.194,00
1.799,00 ASSA ABLOY SHS B	Achat	SEK	59.634,35	49,85
1.364,00 ASSICURAZIONI GENERALI -AZ	Achat	EUR	48.763,00	2.075,85
541,00 ASTRAZENCA PLC	Achat	GBP	85.442,25	(1.140,06)
313,00 AUMOVIO SE	Vente	EUR	13.440,22	(1.827,92)
404,00 AVANZA BANK HOLDING AB	Vente	SEK	13.175,62	664,19
3.664,00 AVIVA PLC	Vente	GBP	28.719,48	(1.016,21)
1.861,00 AXA	Achat	EUR	76.226,56	2.108,11
678,00 BAE SYSTEMS PLC	Vente	GBP	13.309,19	(493,09)
618,00 BANCA GENERALI SPA	Achat	EUR	35.349,60	1.575,41
3.875,00 BANCA MONTE DEI PASCHI SIENA	Vente	EUR	35.378,75	(5.191,30)
2.628,00 BANCO BPM SPA	Vente	EUR	34.216,56	(1.589,95)
13.850,00 BANCO DE SABADELL SA	Vente	EUR	46.605,25	(3.143,96)
9.320,00 BANCO DE SANTANDER REG.SHS	Vente	EUR	93.852,40	(7.707,65)
1.998,00 BANKINTER SA	Vente	EUR	28.281,69	(1.104,70)
1.689,00 BANK OF AMERICA CORP	Achat	USD	79.096,60	1.941,46
19.283,00 BARCLAYS PLC	Achat	GBP	105.110,74	10.092,58
1.000,00 BASF SE	Vente	EUR	44.430,00	470,00
462,00 BAWAG GROUP AG	Achat	EUR	59.598,00	6.283,20
123,00 BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	Achat	EUR	11.456,22	627,30

Quantité	Dénomination	Vente/ Achat	Devise	Engagement en EUR		Plus ou moins- value non réalisée en EUR
4.050,00	BCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA	Vente	EUR	81.202,50		(6.014,25)
4.699,00	BEAZLEY PLC	Achat	GBP	44.775,45		1.856,68
280,00	BEIERSDORF AG	Vente	EUR	26.230,40		(285,60)
633,00	BIRKENSTOCK HOLDING PLC	Achat	USD	22.044,11		(1.608,52)
454,00	BNP PARIBAS	Vente	EUR	36.678,66		(355,08)
406,00	BOUYGUES	Achat	EUR	18.006,10		539,98
4.504,00	BPER BANCA	Achat	EUR	52.246,40		5.494,88
5.305,00	BP PLC	Achat	GBP	26.295,64		(1.300,20)
2.046,00	BUREAU VERITAS SA - PROVENANT O	Achat	EUR	55.610,28		(818,40)
222,00	CAP GEMINI SA	Achat	EUR	31.579,50		1.653,90
795,00	CARLSBERG AS-B	Achat	DKK	88.898,65		3.789,26
1.702,00	CARREFOUR SA	Vente	EUR	24.219,46		(1.642,43)
5.022,00	CEMEX SAB-SPONS ADR PART CER	Achat	USD	49.131,75		2.993,23
791,00	CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	Achat	CHF	146.256,37		1.487,64
250,00	CITIGROUP INC	Vente	USD	24.839,29		(2.786,41)
384,00	COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	Vente	EUR	29.760,00		537,60
1.109,00	COMMERZBANK AG	Vente	EUR	40.034,90		(2.461,98)
2.626,00	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Achat	EUR	228.356,96		2.678,52
3.697,00	COMPASS GROUP PLC	Achat	GBP	100.094,00		(338,73)
1.660,00	CREDIT AGRICOLE SA	Vente	EUR	29.133,00		(1.709,80)
735,00	CRH PLC	Achat	USD	78.102,94		3.028,99
1.213,00	CRH PLC	Achat	GBP	129.253,30		2.941,29
5.771,00	CRITERIA CAIXACORP SA	Achat	EUR	60.278,10		4.784,17
759,00	CRODA INTERNATIONAL PLC	Achat	GBP	23.426,73		(234,70)
942,00	CTP NV	Achat	EUR	16.805,28		(489,84)
5.227,00	CVC CAPITAL PARTNERS PLC	Achat	EUR	74.746,10		1,41
1.220,00	DAIMLER AG	Vente	EUR	73.285,40		(2.330,20)
1.524,00	DANONE -GROUPE-	Achat	EUR	117.012,72		(335,28)
699,00	DANSKE BANK A/S	Vente	DKK	29.816,76		(2.115,07)
45,00	DATADOG INC - CLASS A	Vente	USD	5.210,57		920,35
843,00	DEUTSCHE BANK AG	Vente	EUR	27.911,73		(2.107,50)
40,00	DEUTSCHE BOERSE AG	Achat	EUR	8.948,00		(4,05)
1.292,00	DEUTSCHE POST AG- REG	Vente	EUR	60.375,16		(2.454,80)
429,00	DEUTSCHE TELEKOM	Achat	EUR	11.866,14		(42,90)
140,00	DNB BANK ASA	Vente	NOK	3.326,72		(130,00)
1.147,00	DONG ENERGY A/S	Achat	DKK	18.789,05		(2.211,38)
244,00	DSM-FIRMENICH AG	Vente	EUR	16.777,44		488,00
608,00	DSV A/S	Achat	DKK	131.466,06		12.006,96
1.096,00	E.ON AG	Vente	EUR	17.673,00		(849,40)
136,00	EADS NV	Vente	EUR	26.982,40		822,80
13.543,00	EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	Vente	EUR	53.020,85		(934,47)
10.021,00	EDP RENOVAVEIS SA	Achat	EUR	120.652,84		5.711,97
18,00	ELI LILLY & CO	Vente	USD	16.470,89		(724,52)
2.333,00	ENDESA SA	Vente	EUR	71.459,79		1.469,79
19.317,00	ENEL SPA	Achat	EUR	171.477,01		(598,82)
4.526,00	ENI SPA	Vente	EUR	73.049,64		(36,21)
5.578,00	ENSKILDA- SKANDINAVISKA-BANK - A	Achat	SEK	100.514,25		3.735,16
394,00	EQT AB	Achat	SEK	13.238,87		1.339,17
3.679,00	ERICSSON LM TELEFON SIE B	Vente	SEK	30.785,76		163,10
1.889,00	ERSTE BANK OSTERR.SPARKASSEN	Achat	EUR	194.378,10		16.528,75
11,00	ESSILOR INTERNATIONAL	Achat	EUR	2.968,90		(426,80)
1.365,00	ESSITY AKTIEBOLAG-B	Vente	SEK	33.434,75		(504,29)
1.459,00	EURONEXT NV - W/I	Achat	EUR	186.752,00		(6.273,70)
380,00	EXOR NV	Achat	EUR	27.531,00		(57,00)
20,00	FACEBOOK INC-A	Vente	USD	11.240,84		(271,18)
2.847,00	FAURECIA	Achat	EUR	38.776,14		4.327,44
85,00	FERRARI NV	Achat	EUR	27.089,50		(1.623,50)
1.088,00	FERROVIAL SE	Achat	EUR	60.209,92		(1.218,56)
2.131,00	FLATEXDEGIRO AG	Achat	EUR	78.292,94		7.714,22
273,00	FLSMIDTH & CO A/S	Achat	DKK	16.265,23		1.228,12
2.556,00	FORTUM OYJ	Vente	EUR	46.468,08		(1.239,66)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025 (suite)

Quantité	Dénomination	Vente/ Achat	Devise	Engagement en EUR	Plus ou moins- valeur non réalisée en EUR	Quantité	Dénomination	Vente/ Achat	Devise	Engagement en EUR	Plus ou moins- valeur non réalisée en EUR
5.104,00	GALP ENERGIA SGPS SA-B SHRS	Achat	EUR	74.671,52	(13.959,43)	6.335,00	NOKIA AB	Vente	EUR	35.298,62	(2.090,55)
2.920,00	GDF SUEZ	Vente	EUR	65.437,20	(1.489,20)	1.182,00	NORDEA BANK ABP	Vente	EUR	19.012,47	(998,80)
120,00	GEBERIT AG	Vente	CHF	79.905,43	773,78	1.531,00	NORDEA BANK ABP	Vente	SEK	24.597,53	(306,45)
16,00	GIVAUDAN (REGISTERED)	Achat	CHF	54.095,65	(4.144,00)	598,00	NORDNET AB PUBL	Vente	SEK	14.923,76	44,19
644,00	GJENSIDIGE FORSIKRING ASA	Vente	NOK	16.417,34	(1.022,01)	206,00	NOVARTIS AG	Achat	CHF	24.263,94	1.153,70
31,00	GOLDMAN SACHS GROUP INC	Vente	USD	23.201,50	(327,22)	338,00	NOVO NORDISK A/S-B	Achat	DKK	14.718,77	373,34
670,00	GROUPE BRUXELLES LAMBERT SA	Vente	EUR	50.886,50	(938,00)	2.666,00	NOVOZYMES A/S-B SHARES	Achat	DKK	145.560,96	2.213,04
1.733,00	GROUPE EUROTUNNEL SA - REGR	Vente	EUR	27.260,09	(259,95)	66,00	NXP SEMICONDUCTORS NV	Vente	USD	12.198,02	(1.243,06)
969,00	GSK PLC	Vente	GBP	20.247,84	(371,78)	289,00	ORANGE	Achat	EUR	4.103,80	2,89
35.236,00	HALEON PLC	Achat	GBP	151.250,68	1.573,88	4,00	PARTNERS GROUP AG	Achat	CHF	4.223,11	19,36
279,00	HEIDELBERGCEMENT AG	Achat	EUR	62.217,00	474,30	884,00	PERNOD-RICARD FRF 20,-	Vente	EUR	64.620,40	2.236,84
159,00	HEINEKEN NV	Vente	EUR	11.088,66	69,96	1.271,00	POSTE ITALIANE SPA	Vente	EUR	27.301,08	(1.105,77)
243,00	HENKEL AG & CO KGAA VORZUG	Vente	EUR	16.907,94	-	3.797,00	PRADA S.P.A.	Achat	HKD	18.691,54	(448,60)
1.068,00	HENNES & MAURITZ AB -B-	Vente	SEK	18.337,60	(1.440,18)	254,00	PRUDENTIAL	Vente	GBP	3.329,36	(148,36)
3.828,00	HEXAGON AB-B SHS	Vente	SEK	38.714,88	318,20	325,00	PRYSMIAN	Achat	EUR	28.073,50	133,70
836,00	HISCOX LTD	Vente	GBP	13.624,55	(794,69)	799,00	PUBLICIS GROUPE SA	Achat	EUR	70.807,38	3.707,36
48,00	HOCHTIEF AG	Vente	EUR	16.176,00	(1.545,60)	1.632,00	RECKITT BENCKISER GROUP PLC	Achat	GBP	112.183,06	2.803,64
661,00	HOLCIM LTD	Vente	CHF	55.238,43	(1.804,34)	5.013,00	RED ELECTRICA CORPORACION SA	Achat	EUR	76.047,21	(1.052,73)
8.844,00	HSBC HOLDINGS	Achat	GBP	118.892,37	8.278,36	1.294,00	RELX PLC	Achat	EUR	44.875,92	103,52
3.542,00	IBERDROLA SA	Vente	EUR	65.403,03	(1.194,97)	4.534,00	REPSOL YPF	Vente	EUR	72.203,95	249,36
85,00	IBM CORP	Vente	USD	21.437,99	895,27	2.084,00	REXEL PROMESSES	Vente	EUR	70.001,56	(1.667,20)
186,00	IMCD GROUP NV - W/I	Achat	EUR	14.385,24	11,16	102,00	ROCHE HOLDING BJ	Achat	CHF	35.976,79	2.280,07
3.945,00	ING GROEP NV	Achat	EUR	94.719,45	2.424,86	1.398,00	RWE A	Achat	EUR	63.273,48	2.124,96
417,00	INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGR	Vente	USD	23.927,48	(902,14)	937,00	RYANAIR HOLDINGS PLC	Achat	EUR	27.688,35	1.246,21
936,00	INTERNATIONAL PAPER CO	Vente	USD	31.392,60	71,73	220,00	SAAB AB-B	Vente	SEK	10.923,80	(1.259,81)
10.883,00	INTESA SANPAOLO	Achat	EUR	64.438,24	417,90	376,00	SAFRAN	Achat	EUR	111.822,40	2.669,60
3.217,00	INVESTOR AB-B SHS	Vente	SEK	98.170,94	(2.452,43)	1.405,00	SAMPO OYJ-A SHS	Vente	EUR	14.513,65	(273,97)
371,00	JULIUS BAER GRUPPE AG	Vente	CHF	24.879,53	(819,11)	494,00	SANDVIK AB	Achat	SEK	13.715,38	707,21
1.230,00	K+S AG-REG	Vente	EUR	15.276,60	(848,70)	272,00	SANOFI-AVENTIS SA	Achat	EUR	22.499,84	(826,88)
212,00	KBC GROUPE	Vente	EUR	23.585,00	(1.081,20)	624,00	SAP	Achat	EUR	130.010,40	(124,80)
200,00	KERING	Vente	EUR	60.200,00	(1.511,53)	91,00	SARTORIUS AG- VORZUG	Achat	EUR	22.495,20	(940,18)
439,00	KERRY GROU PLC-A	Achat	EUR	34.242,00	(398,88)	1.487,00	SCHAEFFLER AG	Vente	EUR	12.431,32	(2.527,90)
3.810,00	KINGFISHER PLC	Vente	GBP	13.644,70	(309,81)	56,00	SCHINDLER HOLDING AG-REG	Vente	CHF	16.941,43	(541,64)
1.033,00	KINGSPAN GROUP PLC	Vente	EUR	76.596,95	(309,90)	69,00	SCHNEIDER ELECTRIC SA	Achat	EUR	16.208,10	269,10
21,00	KLA-TENCOR CORPORATION	Vente	USD	21.726,49	(708,25)	5.323,00	SCHRODERS PLC	Vente	GBP	24.812,01	(798,32)
1.031,00	KLEPIERRE	Vente	EUR	34.785,94	(429,68)	2.555,00	SCOR REGROUPE	Achat	EUR	73.430,70	2.452,80
152,00	KNORR-BREMSE AG	Vente	EUR	14.462,80	(518,20)	3.899,00	SCOTTISH AND SOUTHERN ENERGY	Achat	GBP	97.301,96	(848,44)
121,00	LAM RESEARCH CORP	Vente	USD	17.636,15	(1.563,95)	165,00	SHELL PLC-NEW	Vente	EUR	5.193,38	63,52
544,00	LANXESS AG	Vente	EUR	9.585,28	(81,60)	3.354,00	SHELL PLC-NEW	Achat	GBP	105.250,64	(1.670,95)
8.247,00	LEGAL & GENERAL GROUP PLC	Vente	GBP	24.736,75	(1.890,91)	435,00	SIEMENS AG	Achat	EUR	104.030,25	4.719,75
108,00	LEGRAND SA	Achat	EUR	13.743,00	(356,40)	2.007,00	SIG COMBIBLOC GROUP AG	Achat	CHF	24.459,30	3.461,83
97,00	LINDE PLC	Achat	USD	35.216,34	234,37	13.476,00	SIGMAROC PLC	Achat	GBP	19.693,50	1.234,70
34.007,00	LLOYDS TSB GROUP	Vente	GBP	38.262,01	(817,89)	464,00	SIKA AG-BR	Vente	CHF	81.081,57	(2.169,15)
371,00	LOGITECH INTERNATIONAL SA	Vente	CHF	32.510,84	3.492,70	1.170,00	SKF AB B	Vente	SEK	26.561,93	129,67
289,00	LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	Achat	GBP	29.629,82	841,30	1.311,00	SMURFIT WESTROCK PLC	Achat	USD	43.166,05	3.326,48
60,00	LONZA AG	Achat	CHF	34.678,13	(786,67)	10.442,00	SNAM RETE GAS	Vente	EUR	59.059,95	814,46
161,00	L OREAL	Vente	EUR	59.022,60	1.156,38	79,00	SNOWFLAKE INC- CLASS A	Achat	USD	14.755,37	(504,67)
2,00	LOTUS BAKERIES	Vente	EUR	15.700,00	(220,00)	245,00	SODEXHO SA	Vente	EUR	10.706,50	450,80
86,00	LV/MH	Achat	EUR	55.470,00	901,02	62,00	SOPRA GROUP	Achat	EUR	9.585,20	1.419,80
2.124,00	MICHELIN (CGDE)	Vente	EUR	60.130,44	(339,84)	33,00	SPOTIFY TECHNOLOGY SA	Achat	USD	16.316,94	(510,26)
70,00	MICROSOFT CORP	Vente	USD	28.824,90	(19,20)	6.663,00	ST. JAMES S PLACE	Achat	GBP	105.651,07	(648,61)
1.280,00	MONDI PLC	Vente	GBP	13.313,82	(518,80)	2.408,00	STANDARD CHARTERED PLC	Vente	GBP	50.247,68	(4.225,28)
112,00	MTU AERO ENGINES HOLDING AG	Achat	EUR	39.793,60	202,73	10.993,00	STANDARD LIFE ABERDEEN PLC	Vente	GBP	25.885,14	201,45
24,00	MUENCHENER RUECKVERS AG REG	Vente	EUR	13.492,80	(436,80)	4.181,00	STATOILHYDRO ASA	Vente	NOK	83.644,71	(1.376,43)
5.512,00	NATWEST GROUP PLC	Vente	GBP	41.146,67	(1.237,31)	83,00	STE GENERALE -A-	Achat	EUR	5.703,76	728,74
3.865,00	NESTE OIL CORPORATION	Achat	EUR	75.019,65	10.706,05	4.524,00	STELLANTIS NV	Achat	EUR	42.525,60	909,33
1.298,00	NESTLE SA	Vente	CHF	109.838,28	1.028,97	1.623,00	STELLANTIS NV	Vente	EUR	15.355,20	(434,96)
4.313,00	NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	Achat	SEK	14.189,44	286,81	124,00	STMICROELECTRONICS	Vente	EUR	2.782,56	(330,34)
306,00	NKT HOLDING A/S	Vente	DKK	32.714,02	(1.003,75)	1.598,00	STORA ENSO OYJ-R	Vente	EUR	17.106,59	(918,85)
718,00	NN GROUP NV - W/I	Vente	EUR	47.201,32	(2.340,68)	2.451,00	SVENSKA HANDELSBANKEN AB A	Vente	SEK	30.413,95	(781,00)
						1.132,00	SWEDBANK A	Vente	SEK	33.572,11	(2.174,71)
						19,00	SWISS LIFE HOLDING	Vente	CHF	18.720,26	(735,09)
						245,00	SWISS RE LTD	Vente	CHF	34.979,31	(581,26)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025 (suite)

Quantité	Dénomination	Vente/ Achat	Devise	Engagement en EUR		Plus ou moins- value non réalisée en EUR
483,00	SYENSQO SA	Vente	EUR	33.114,48		821,10
592,00	TALANX AG	Achat	EUR	67.369,60		1.065,60
186,00	TEMENOS GROUP AG	Vente	CHF	15.911,45		(1.349,27)
8.410,00	TERNA SPA	Vente	EUR	76.144,14		285,93
64,00	THALES	Achat	EUR	14.707,20		281,60
736,00	TIETOENATOR CORPORATION	Vente	EUR	13.468,80		(294,40)
145,00	TRIGANO SA	Achat	EUR	25.418,50		478,50
968,00	UBS GROUP AG	Achat	CHF	38.449,52		6.179,39
45,00	UCB SA	Vente	EUR	10.737,00		152,19
466,00	UNIBAIL-RODAMCO- WESTFIELD	Vente	EUR	43.226,16		(531,24)
612,00	UNICREDIT SPA	Vente	EUR	43.403,04		(665,24)
275,00	UNILEVER PLC	Vente	GBP	15.305,07		17,12
768,00	UNILEVER PLC	Vente	EUR	42.777,60		61,59
1.253,00	UNIPOL GRUPPO SPA	Vente	EUR	25.774,21		(1.021,19)
975,00	VALLOUREC SA	Achat	EUR	15.297,75		(14,62)
1.134,00	VEOLIA ENVIRONNEMENT	Vente	EUR	33.702,48		(487,62)
2.282,00	VESTAS WIND SYSTEMS A/S	Achat	DKK	52.978,82		6.186,97
1.146,00	VINCI SA	Vente	EUR	137.577,30		2.521,20
411,00	VOLKSWAGEN AG-PFD	Vente	EUR	42.559,05		(2.124,87)
689,00	WAREHOUSES DE PAUW SCA	Achat	EUR	15.240,68		(179,14)
308,00	WELLS FARGO & CO	Vente	USD	24.441,74		(1.927,54)
58,00	ZURICH FINANCIAL SERVICES	Vente	CHF	37.511,45		(1.533,37)
						56.766,50
Total des Contracts for Difference						56.766,50

Total autres instruments financiers	61.652,88
-------------------------------------	-----------

Récapitulatif de l'actif net

		% VNI
Total portefeuille-titres	6.391.269,77	88,23
Total autres instruments financiers	61.652,88	0,85
Avoirs en banque	619.987,97	8,56
Autres actifs et passifs	171.183,03	2,36
Total actif net	7.244.093,65	100,00

EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (en EUR)

Répartitions par Nature et Géographie du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Instruments du marché monétaire	100,00	88,23
	100,00	88,23

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
Italie	35,96	31,73
Allemagne	32,84	28,97
Pays-Bas	31,20	27,53
	100,00	88,23

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
ITALY BOTS 0% 25-14/01/2026	Gouvernements	2.298.421,24	31,73
GERMAN T-BILL 0% 25-14/01/2026	Gouvernements	2.098.671,60	28,97
DUTCH TSY CERT 0% 25-26/02/2026	Gouvernements	1.994.176,93	27,53

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

Notes aux Etats Financiers au 31 décembre 2025

Note 1. Généralités

1.1 Généralités de la SICAV

EXANE FUNDS 1 (la « SICAV ») a été constituée au Grand-Duché de Luxembourg sous l'égide de EXANE S.A. (le « Promoteur ») le 26 juin 2006 pour une durée illimitée sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (« SICAV ») de droit luxembourgeois. Jusqu'au 30 juin 2014, la SICAV avait été créée, en tant que SICAV auto-gérée, conformément à la Partie I de la loi du 17 décembre 2010, telle que modifiée, relative aux Organismes de Placement Collectif. Entre le 1er juillet 2014 et le 30 novembre 2018, Exane Asset Management Luxembourg était désignée par la Société en qualité de Société de Gestion. Le 1^{er} décembre 2018, Exane Asset Management (« Exane AM ») a été nommée par la SICAV en qualité de Société de Gestion (la « Société de Gestion ») conformément à la Loi de 2010.

Le capital minimum s'élève à EUR 1.250.000.

La SICAV a été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 281.

Les statuts de la SICAV ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le « Mémorial ») le 17 juillet 2006 après avoir été déposés au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg où ils peuvent être consultés.

EXANE FUNDS 1 est constituée sous la forme d'une SICAV à compartiments multiples.

Au 31 décembre 2025, trois compartiments sont ouverts :

- EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND,
- EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND,
- EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND.

Le Compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND* a été liquidé le 24 juillet 2025.

Neuf classes d'actions sont disponibles au niveau de la SICAV :

Les Classes A, G et S s'adressent exclusivement aux investisseurs institutionnels ;

La Classe A-USD libellée en Dollar américain, devise autre que celle du compartiment, s'adresse exclusivement aux investisseurs institutionnels et est couverte contre le risque de change USD-EUR ;

Les Classes B et H s'adressent à tous les investisseurs ;

La Classe C est réservée ;

(i) aux investissements des salariés de la Société de Gestion et de ses filiales (y compris directeurs généraux) qu'ils soient effectués de manière directe ou indirecte via des fonds gérés par la Société de Gestion ;

(ii) aux investissements réalisés par des fonds de fonds gérés par la Société de Gestion ; et

(iii) aux investissements effectués dans le cadre de mandats de gestion gérés par la Société de Gestion.

Les classes M et P s'adressent exclusivement à des investisseurs Institutionnels autorisés par le Conseil administration de manière discrétionnaire et exceptionnelle.

Note 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif.

2.1 Etats combinés des différents compartiments

Les états financiers combinés de EXANE FUNDS 1 sont exprimés en euro (EUR) en convertissant les états financiers des compartiments libellés en devises autres que l'euro au cours de change prévalant à la fin de l'exercice.

2.2 Conversion des devises étrangères

Les comptes des compartiments sont tenus dans la devise d'expression de sa valeur nette d'inventaire et les états financiers sont exprimés dans cette devise.

Le prix d'acquisition des titres acquis dans une devise autre que celle des compartiments est converti dans la devise du compartiment sur base des cours de change en vigueur à la date d'acquisition des titres.

Les revenus et charges libellés en une devise autre que celle des compartiments sont convertis dans la devise du compartiment sur base des cours de change en vigueur à la date de transaction.

Au 31 décembre 2025, les valeurs d'évaluation des titres (déterminées suivant la manière décrite ci-après), les créances, dépôts bancaires et dettes libellés dans une devise autre que celle des compartiments sont convertis dans la devise des compartiments sur base des cours de change en vigueur à cette date, les différences de change résultant de la conversion des créances, dépôts bancaires et dettes étant inclus dans le résultat net de change de l'exercice.

* Voir Note 14.

Notes aux Etats Financiers au 31 décembre 2025 (suite)

Note 2. Principales méthodes comptables (suite)

2.3 Principes comptables

La valeur des avoirs est déterminée de la manière suivante :

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôts, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée. Dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs ;

(b) L'évaluation des Valeurs Mobilières et des Instruments du Marché Monétaire cotés ou négociés sur un Marché Réglementé ou négociés sur un Autre Marché Réglementé ou admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Autre Etat ou négociés sur un Autre Marché Réglementé d'un Autre Etat, est basée sur le dernier cours de clôture connu du Jour d'Evaluation et si ces valeurs mobilières sont traitées sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours de clôture connu du marché principal de ces valeurs au Jour d'Evaluation. Si le dernier cours de clôture connu du Jour d'Evaluation donné n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi ;

(c) Les Valeurs Mobilières non cotées ou non négociées sur un Marché Réglementé ou sur un Autre Marché Réglementé seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi ;

(d) Si la pratique le permet, les avoirs liquides, les Instruments du Marché Monétaire et tous les autres instruments peuvent être évalués aux derniers cours de clôture connus du Jour d'Evaluation ou selon la méthode d'amortissement linéaire. En cas d'amortissement linéaire, les positions du portefeuille sont revues régulièrement sous la direction du Conseil d'Administration de la SICAV afin de déterminer s'il existe un écart entre l'évaluation selon la méthode des derniers cours de clôture connus et celle de l'amortissement linéaire. S'il existe un écart susceptible d'entraîner une dilution conséquente ou de léser les actionnaires, des mesures correctives appropriées peuvent être prises, y compris, si nécessaire, le calcul de la valeur nette d'inventaire en utilisant les derniers cours de clôture connus ;

(e) Les valeurs exprimées en une autre devise que la monnaie d'expression du compartiment en question sont converties au cours de change du Jour d'Evaluation. Si les cours de change ne sont pas disponibles, ils sont déterminés avec prudence et bonne foi selon les procédures établies par le Conseil d'Administration de la SICAV ;

(f) Tous les autres avoirs sont évalués sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi ;

(g) Les OPC cibles ouverts sont évalués sur base de leur dernière valeur nette d'inventaire disponible à Luxembourg ;

(h) Le Conseil d'Administration de la SICAV peut, à sa discrétion, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur d'un avoir de la SICAV ;

(i) Les états financiers de la SICAV ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation à l'exception des états financiers du compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND* qui ont été préparés sur base du principe de non-continuité des activités.

2.4 Revenus

Les dividendes sont renseignés à la date où les actions sont cotées pour la première fois « ex-dividende ».

2.5 Contrats futures

Les contrats futures sont évalués au dernier cours connu du marché. Les bénéfices ou pertes réalisés et la variation des bénéfices ou pertes non réalisés en résultant sont inclus dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

2.6 « Contracts for Difference »

Les « Contracts for Difference » (« CFDs ») sont des contrats financiers de gré à gré permettant de s'exposer aux fluctuations (positives ou négatives selon le sens de l'opération) d'instruments financiers, de paniers d'instruments financiers ou d'indices sans devoir posséder ou emprunter les instruments financiers sous-jacents. La valeur des CFDs est déterminée par référence à la valeur de marché de l'actif sous-jacent, en tenant compte des coûts inhérents à l'opération. Les bénéfices ou pertes réalisés et la variation des bénéfices ou pertes non réalisés en résultant sont inclus dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

2.7 Frais bancaires

Ce poste contient principalement les intérêts nets sur les découverts bancaires ainsi que les intérêts négatifs sur soldes créditeurs.

2.8 A recevoir /à payer sur « Contracts for Difference »

Le poste « A recevoir /à payer sur « Contracts for Difference » » contient la somme nette des intérêts et dividendes à payer et à recevoir sur CFDs.

* Voir Note 14.

Notes aux Etats Financiers au 31 décembre 2025 (suite)

Note 2. Principales méthodes comptables (suite)

2.9 Dividendes nets reçus / payés sur « Contracts for Difference »

Le poste « Dividendes nets reçus / payés sur « Contracts for Difference » » contient la somme nette des dividendes payés et reçus sur CFDs.

2.10 Intérêts nets reçus / payés sur « Contracts for Difference »

Le poste « Intérêts nets reçus / payés sur « Contracts for Difference » » contient la somme nette des intérêts payés et reçus sur CFDs.

2.11 Evaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme ouverts à la clôture sont évalués par référence au taux de change à terme correspondant à la durée de vie restante du contrat. Les bénéfices ou pertes réalisés et la variation des plus ou moins-values non réalisées en résultant sont inclus dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

2.12 Evaluation des contrats d'options

La valeur de liquidation des contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des Marchés Réglementés ou sur d'Autres Marchés Réglementés équivaudra à leur valeur de liquidation nette, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats d'options négociés sur des Marchés Réglementés ou sur d'Autres Marchés Réglementés sera basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur des Marchés Réglementés ou sur d'Autres Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats d'options sont négociés par la SICAV. Cependant, si un contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée de façon juste et raisonnable.

Note 3. Fiscalité

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises. En vertu de la législation et des règlements actuellement en vigueur, la SICAV est soumise à la taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05 % de la valeur nette d'inventaire pour la Classe B, la Classe C et la Classe H et au taux de 0,01 % pour la Classe A, la Classe A USD, la Classe M, la Classe P et la Classe S calculée sur base des actifs nets de fin de trimestre et payable trimestriellement.

Note 4. Commission de gestion fixe et commission de gestion variable

EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND

Commission de gestion fixe

La Société de Gestion percevra à la charge des avoirs du Compartiment, à la fin de chaque trimestre, une commission de gestion fixe calculée de la manière suivante :

- Classe A : un taux annuel de 1,25% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe d'actions.
- Classe B : un taux annuel de 2% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe d'actions.
- Classe C : un taux annuel de 0,30% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe d'actions.
- Classe G : un taux annuel de 1,25% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe d'actions.
- Classe H : un taux annuel de 1,75% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe d'actions.
- Classe S : un taux annuel de 1,00% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe d'actions.

Commission de gestion variable

Les commissions de gestion variables sont calculées par rapport à la performance d'un indice composite constitué à 30 % de l'indice MSCI Europe calculé avec dividendes nets réinvestis et publié par MSCI (Indicateur Bloomberg: MSDEE15N) et 70 % de l'indice €STR capitalisé (« **Indice de Référence** »). Elles ne sont activées uniquement si la différence entre la performance du compartiment et celle de l'Indice de Référence depuis le lancement est positive, et sont soumises à l'application d'un mécanisme de compensation des sous-performances passées (toute sous-performance du compartiment est reportée sur une période maximale de cinq (5) ans et doit être compensée au cours de cette période avant qu'une commission de gestion variable ne soit provisionnée et payée).

La Société de Gestion percevra une commission de gestion variable sur la part des actifs attribuables aux actions des Classes A, B, G, H et S, égale à 20% de l'Écart de Performance annuel du Compartiment, soumise à un mécanisme de compensation des sous-performances passées.

Cette commission de gestion variable est liée à la performance du Compartiment sur une période de référence (une « **Période de Référence** »). La commission de performance est provisionnée chaque Jour d'Évaluation, et payée annuellement, à la fin de chaque Période de Référence.

La « **Période de Référence** » est définie comme étant la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indice de Référence, à l'issue de laquelle il sera possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. La période de référence de la performance est de 5 ans. Cela signifie que toute sous-performance du Compartiment est reportée sur une période maximale de cinq (5) ans et doit être compensée au cours de cette période avant qu'une commission de gestion variable ne soit provisionnée et payée. Si une année de sous-performance est constatée et n'est pas compensée à l'issue d'une Période de Référence, une nouvelle Période de Référence commencera à compter de la fin de l'année au cours de laquelle cette sous-performance a été constatée.

Notes aux Etats Financiers au 31 décembre 2025 (suite)

Note 4. Commission de gestion fixe et commission de gestion variable (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND (suite)

Commission de gestion variable (suite)

La Période de Référence débute à la date de création du Compartiment ou d'une catégorie d'actions ou à la date de dernière cristallisation (hors rachats) d'une commission de performance.

Par exception, dans le cas de la création d'une nouvelle catégorie d'actions en cours d'année, la première Période de Référence est augmentée d'une durée égale au reliquat de l'exercice comptable en cours à la date de création.

Une nouvelle période de référence de la performance débutera dès qu'une commission de performance est définitivement acquise à la Société de Gestion (voir Fréquence de cristallisation ci-dessous).

« **Fréquence de cristallisation** » : fréquence à laquelle la provision de commission de gestion variable accumulée, le cas échéant, sera définitivement acquise à la Société de Gestion. Elle est fixée à une (1) année. Par exception, dans le cas de la création du Compartiment ou d'une nouvelle catégorie d'actions, la Fréquence de cristallisation minimale pour la première Période de Référence est augmentée d'une durée égale au reliquat de l'exercice comptable en cours à la date de création.

La date de cristallisation intervient à la fin d'un exercice social. Les calculs seront validés une fois par an à la fin de l'exercice social.

Dans le cas d'un rachat au cours d'une Période de Référence, la quote-part de la commission de performance se rattachant à ces actions sera cristallisée et restera en conséquence acquise à la Société de Gestion. Cette quote-part cristallisée de la commission de performance sera payée à la Société de Gestion à la fin du trimestre considéré.

En outre, aucune commission de gestion variable ne sera cristallisée lorsque le Compartiment ou une Classe d'actions est fusionné avec un OPCVM ou un compartiment absorbant nouvellement créé, sans historique de performance et dont la politique d'investissement n'est pas substantiellement différente de celle de ce Compartiment. Dans ce cas, la Période de Référence du Compartiment continuera à s'appliquer dans l'OPCVM ou le compartiment absorbant.

La commission de gestion variable doit être calculée sur la base de la valeur nette d'inventaire par action, nette de tous les coûts (à l'exclusion des commissions de gestion variables) et en tenant compte des mêmes souscriptions et rachats durant la Période de Référence.

Calcul de la commission de gestion variable

La commission de gestion variable n'est activée et appliquée que si :

- l'Écart de Performance est positif ; et
- l'Écart de Performance est au-dessus de l'Écart de Performance À Dépasser.

L'« **Écart de Performance** » est la différence entre la performance du Compartiment et celle de son Indice de Référence depuis le lancement, sur la part des actifs attribuables aux actions des Classes concernées.

Afin d'éviter toute ambiguïté, la Société de Gestion peut recevoir une Commission de Gestion Variable en cas de performance négative du Compartiment, dès lors que l'Écart de Performance de la Classe concernée est supérieur à l'Écart de Performance À Dépasser.

L'« **Écart de Performance À Dépasser** » est défini comme l'Écart de Performance le plus élevé enregistré à la fin de chaque exercice fiscal au cours de la Période de Référence.

Si les conditions ci-dessus sont respectées, la commission de gestion variable sera calculée comme le pourcentage mentionné ci-dessus appliqué à la différence entre l'Écart de Performance et l'Écart de Performance À Dépasser.

EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND*

Commission de gestion fixe

Aucune commission de gestion fixe n'a été prélevée par la Société de Gestion dans le compartiment au 31 décembre 2025.

Commission de gestion variable

Aucune commission de gestion variable n'a été prélevée par la Société de Gestion dans le compartiment au 31 décembre 2025.

* Voir Note 14.

Notes aux Etats Financiers au 31 décembre 2025 (suite)

Note 4. Commission de gestion fixe et commission de gestion variable (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND

Commission de gestion fixe

Pour EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND, la Société de Gestion perçoit à la fin de chaque trimestre, une commission de gestion fixe calculée de la manière suivante :

- Classe A, A-CHF, A-USD : un taux annuel de 1,25% des actifs nets moyens attribuables à chaque Classe d'actions.
- Classe B : un taux annuel de 1,75% des actifs nets moyens attribuables à la Classe d'actions.
- Classe C : un taux annuel de 0,30% des actifs nets moyens attribuables à la Classe d'actions.
- Classe H : un taux annuel de 1,25% des actifs nets moyens attribuables à la Classe d'actions.
- Classe M : un taux annuel de 1,00% des actifs nets moyens attribuables à la Classe d'actions.
- Classe P : un taux annuel de 1,00% des actifs nets moyens attribuables à la Classe d'actions.

Commission de gestion variable

Pour Exane Funds 1 - Exane Overdrive Fund, la Société de Gestion perçoit également une commission de gestion variable avec application d'un mécanisme dit « High Water Mark »

1/ Sur les Classes A, A-CHF, A-USD, B et P, la Société de Gestion percevra également une commission de gestion variable, avec application d'un mécanisme dit « High Water Mark », au taux de 20% de la performance annuelle positive du Compartiment sur la part des actifs attribuables aux actions de Classe A, A-CHF, A-USD, B et P.

2/ Sur les Classes H et M, la Société de Gestion perçoit également une commission de gestion variable avec application d'un mécanisme dit « High Water Mark », au taux de 30% de la performance annuelle du Compartiment au-delà de €STR capitalisé sur la part des actifs attribuables aux actions des Classes H et M.

La commission de gestion variable est provisionnée chaque Jour d'Évaluation et payée selon une fréquence de cristallisation annuelle, à la fin de chaque exercice social.

Par exception, dans le cas d'une nouvelle catégorie d'actions, la première période de référence de performance est augmentée d'une durée égale au reliquat de l'exercice comptable en cours à la date de création et la date de cristallisation interviendra à la fin de l'exercice social qui suit l'année de création de la catégorie d'actions concernée.

Calcul de la commission de gestion variable

La commission de gestion variable n'est activée et appliquée qu'au-delà de la valeur nette d'inventaire High Water Mark.

La valeur nette d'inventaire High Water Mark (le « **High-Water Mark** ») est définie pour chaque catégorie d'actions comme la plus haute des valeurs nettes d'inventaire par action atteinte au cours de la Période de Référence de la Performance (définie ci-après) à la fin de chaque exercice social. Dans le cas de la création d'une catégorie d'actions, le High Water Mark initial sera égal à la valeur nette d'inventaire à la date de création.

La Période de Référence de la Performance est de 5 ans et correspond à la période pendant laquelle s'applique un mécanisme de compensation de la sous-performance passée, et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser ce mécanisme de compensation. Cela signifie que toute sous-performance du Compartiment est reportée pendant une période de 5 ans et doit être compensée au cours de cette période avant qu'une commission de performance ne soit provisionnée et payée. La Période de Référence de la Performance débute à la date de création du compartiment ou d'une catégorie d'actions ou à la date de dernière cristallisation d'une commission de surperformance. Par exception, dans le cas de la création d'un compartiment ou d'une catégorie d'actions, la première période de référence de la performance est augmentée d'une durée égale au reliquat de l'exercice comptable en cours à la date de création.

Dans le cas d'un rachat, la quote-part de la commission de performance se rattachant à ces actions sera cristallisée et restera en conséquence acquise à la Société de Gestion. Cette quote-part cristallisée de la commission de performance sera payée à la Société de Gestion à la fin du trimestre considéré.

En revanche, aucune commission de gestion variable ne sera cristallisée lorsque le Compartiment ou une Classe d'actions est fusionné avec un OPCVM ou un compartiment absorbant nouvellement créé, sans historique de performance et dont la politique d'investissement n'est pas substantiellement différente de celle de ce Compartiment. Dans ce cas, la Période de Référence de la Performance du Compartiment continuera à s'appliquer dans l'OPCVM ou le compartiment absorbant.

Notes aux Etats Financiers au 31 décembre 2025 (suite)

Note 4. Commission de gestion fixe et commission de gestion variable (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND

Commission de gestion fixe

La Société de Gestion percevra à la charge des avoirs du Compartiment, à la fin de chaque trimestre, une commission de gestion fixe calculée de la manière suivante :

- Classe A : un taux annuel de 1,2% de la moyenne des actifs nets du Compartiment attribuables à la Classe d'actions.
- Classe B : un taux annuel de 2% de la moyenne des actifs nets du Compartiment attribuables à la Classe d'actions.
- Classe C : un taux annuel de 0,30% de la moyenne des actifs nets du Compartiment attribuables à la Classe d'actions.
- Classe F : un taux annuel de 0,8% de la moyenne des actifs nets du Compartiment attribuables à la Classe d'actions.

Commission de gestion variable

La Société de Gestion percevra également une commission de gestion variable sur la part des actifs attribuables aux actions des Classes A, B et F, égale à 15% de l'Écart de Performance annuel du Compartiment, soumise à un mécanisme de compensation des sous-performances passées, et d'exigence de performance annuelle positive.

La commission de gestion variable est calculée à chaque période de référence (telle que définie ci-dessous) selon la méthode décrite ci-dessous.

La commission de gestion variable est provisionnée chaque Jour d'Évaluation et payée annuellement, à la fin de chaque Période de Référence.

« **Période de Référence** » : période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indice de Référence, à l'issue de laquelle il sera possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Elle débute à la date de création du Compartiment ou d'une catégorie d'actions ou à la date de dernière cristallisation d'une commission de performance.

La Période de Référence est a minima d'un (1) exercice comptable entier et au maximum de cinq (5) ans. Par exception, dans le cas d'une nouvelle catégorie d'actions en cours d'année, la première Période de Référence est augmentée d'une durée égale au reliquat de l'exercice comptable en cours à la date de création.

Toute sous-performance du Compartiment est reportée sur une période maximale de cinq (5) ans et doit être compensée au cours de cette période avant qu'une commission de gestion variable ne soit provisionnée et payée. Si une année de sous-performance est constatée et n'est pas compensée à l'issue d'une Période de Référence, une nouvelle Période de Référence commencera à compter de la fin de l'année au cours de laquelle cette sous-performance a été constatée.

« **Fréquence de cristallisation** » : fréquence à laquelle la provision de commission de surperformance accumulée, le cas échéant, sera définitivement acquise à la Société de Gestion. Elle est fixée à une (1) année. Par exception, dans le cas de la création du Compartiment ou d'une nouvelle catégorie d'actions, la Fréquence de cristallisation minimale pour la première période de référence de la performance est augmentée d'une durée égale au reliquat de l'exercice comptable en cours à la date de création.

La date de cristallisation intervient à la fin de l'exercice social.

Dans le cas d'un rachat au cours d'une Période de Référence, la quote-part de la commission de performance se rattachant à ces actions sera cristallisée et restera en conséquence acquise à la Société de Gestion. Cette quote-part cristallisée de la commission de performance sera payée à la Société de Gestion à la fin du trimestre considéré.

En outre, aucune commission de gestion variable ne sera cristallisée lorsque le Compartiment ou une Classe d'actions est fusionné avec un OPCVM ou un compartiment absorbant nouvellement créé, sans historique de performance et dont la politique d'investissement n'est pas substantiellement différente de celle de ce Compartiment. Dans ce cas, la Période de Référence du Compartiment continuera à s'appliquer dans l'OPCVM ou le compartiment absorbant.

La commission de gestion variable doit être calculée sur la base de la valeur nette d'inventaire par action, nette de tous les coûts (à l'exclusion des commissions de gestion variables) et en tenant compte des mêmes souscriptions et rachats durant la Période de Référence.

Calcul de la commission de gestion variable

La commission de gestion variable n'est activée et appliquée que si :

- La performance annuelle est positive ; et,
- L'Écart de Performance est au-dessus de l'Écart de Performance à Dépasser; et quand
- L'Écart de Performance est positif.

L'Écart de Performance est la différence positive entre la performance du Compartiment et celle de son Indice de Référence depuis le lancement, sur la part des actifs attribuables aux actions des Classes concernées.

L'Écart de Performance à Dépasser est défini comme l'Écart de Performance le plus élevé enregistré à la fin de chaque exercice fiscal au cours de la Période de Référence.

Si ces trois conditions sont respectées, la commission de gestion variable sera calculée comme le pourcentage mentionné ci-dessus du minimum entre l'Écart de Performance diminué de l'Écart de Performance à Dépasser et la performance annuelle.

Notes aux Etats Financiers au 31 décembre 2025 (suite)

Note 4. Commission de gestion fixe et commission de gestion variable (suite)

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, la commission de gestion variable par classe s'est élevée à :

Compartiments	Classes	Devise du compartiment	Montant de la commission de gestion variable dans la devise du compartiment	% de la commission de gestion variable sur la VNI moyenne de la classe
EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND	Classe A	EUR	137.637,80	0,12
	Classe B	EUR	24.470,57	0,09
	Classe G	EUR	64.380,24	0,40
	Classe H	EUR	0,51	0,00
	Classe S	EUR	90.494,67	0,30
EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND	Classe A	EUR	1.973.167,90	1,62
	Classe A-CHF	EUR	–	–
	Classe A-USD	EUR	60.776,86	1,87
	Classe B	EUR	18.703,50	0,95
	Classe H	EUR	–	–
	Classe M	EUR	1.008.850,60	1,91
	Classe P*	EUR	103.375,34	0,74
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND	Classe A	EUR	–	–
	Classe B	EUR	5.096,10	0,09

*La Classe P a été lancée au cours de l'année 2025, le montant de commission variable payée par la classe à la société de gestion est de 5.548,84 EUR au titre de la cristallisation sur rachat.

Note 5. Agent Administratif, Banque Dépositaire, Agent Payeur, Agent Domiciliaire et de Cotation, Agent Teneur de Registre et de Transfert

Les frais supportés par chaque compartiment et facturés directement par l'ensemble des prestataires de services du compartiment concerné (Banque Dépositaire, Agent Administratif, Agent Domiciliaire, Agent Teneur de Registre, Agent Payeur, réviseur d'entreprises, conseiller juridique) seront plafonnés à un montant maximum annuel de 0,20% des actifs nets du compartiment. Les frais excédant le plafond mentionné ci-avant seront supportés par la Société de Gestion par diminution à due concurrence de sa commission de gestion fixe.

Les commissions de courtage et/ou d'emprunts de titres payées aux intermédiaires financiers et contreparties du compartiment concerné ne sont pas comprises dans ce plafond de 0,20%. Il en va de même pour les éventuels impôts de bourse / stamp duty que le compartiment pourrait devoir supporter sur certains marchés financiers.

Le compte remboursement des charges en excès du plafond comprend des remboursements des frais de gestion fixe par la société de gestion au profit du compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, les taux effectifs ont été les suivants :

EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND	0,14%
EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND	0,18%
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND	0,20%

Notes aux Etats Financiers au 31 décembre 2025 (suite)

Note 6. Contracts for Difference (« CFDs ») et à recevoir / payer sur « Contracts for Difference »

Les postes « A recevoir / payer sur « Contracts for Difference » » se décomposent comme suit :

	A recevoir en EUR	A payer en EUR
EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND		
Intérêts sur CFDs	–	(84.636,61)
Dividendes sur CFDs	62.704,01	(124.693,56)
Montants réalisés sur CFDs	–	(43.133,71)
Total	62.704,01	(252.463,88)
EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND		
Intérêts sur CFDs	–	(350.441,59)
Dividendes sur CFDs	476.626,84	(533.933,73)
Montants réalisés sur CFDs	802.237,57	–
Total	1.278.864,41	(884.375,32)
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND		
Intérêts sur CFDs	–	(7.263,17)
Dividendes sur CFDs	5.202,35	(5.197,52)
Montants réalisés sur CFDs	12.192,43	–
Total	17.394,78	(12.460,69)

Contreparties, Plus / (Moins) values non réalisées et collatéral donné / reçu sur CFDs :

Compartiments	Contreparties	Plus / (Moins) values non réalisées en EUR	Collatéral total donné en EUR*	Collatéral total reçu en EUR*
EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND	JP Morgan	(386.227,86)	530.000,00	–
EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND	BNP Paribas Londres	606.130,41	–	620.000,00
	Goldman Sachs	539.695,79	–	820.408,88
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND	BNP Paribas Londres	39.287,56	–	–
	JP Morgan	17.478,94	–	–

*Le collatéral total est composé de dépôts pour les contrats de change à terme et CFD.

Les obligations d'état, détaillées ci-dessous, ont été données en garantie, sans transfert de propriété : ces titres financiers sont conservés sur un compte ségrégué ouvert au nom du compartiment et nanti en faveur de la contrepartie concernée :

Compartiment	Contrepartie	Dénomination	Devise	Nominal
EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND	Goldman Sachs	FRENCH BTF 0% 25-14/01/2026	EUR	61.300.000,00
	Goldman Sachs	GERMAN T-BILL 0% 25-18/02/2026	EUR	2.000.000,00

Note 7. Changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres

La liste des changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres est tenue sans frais à la disposition des Actionnaires aux guichets de la banque dépositaire ainsi qu'au siège social de la SICAV.

Note 8. Cours de change au 31 décembre 2025

1 EUR = 0,930500 CHF	1 EUR = 11,846500 NOK
1 EUR = 7,469000 DKK	1 EUR = 10,827000 SEK
1 EUR = 0,873150 GBP	1 EUR = 1,174450 USD
1 EUR = 9,141300 HKD	

Notes aux Etats Financiers au 31 décembre 2025 (suite)

Note 9. Frais de transactions

La SICAV supporte des frais de transactions (les frais inclus dans le coût d'acquisition des titres ou dans les bénéfices/pertes réalisés sur portefeuille, ne sont pas inclus dans le poste frais de transactions mais présentés ci-dessous) qui sont composés des frais de courtage, des taxes, des frais de banque dépositaire relatifs aux achats et ventes de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et d'autres actifs éligibles.

Les frais de transactions inclus dans le coût d'acquisition des titres ou dans les bénéfices/pertes réalisés sur portefeuille sont les suivants :

Compartiments	Frais de transaction en EUR*
EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND	387.619,00
EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND*	0,00
EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND	907.851,00
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND	19.599,00

* Le montant affiché prend en compte les frais de transaction et les frais de recherche.

Note 10. Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2025, des contrats de change à terme étaient ouverts dans le compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND. Les contreparties de ces contrats de change à terme sont Barclays Bank Ireland, BNP Paribas Paris, CACIB et Goldman Sachs. Il n'y a pas de collatéral pour ces positions.

Au 31 décembre 2025, des contrats de change à terme étaient ouverts dans le compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND. Les contreparties de ces contrats de change à terme sont Barclays Bank Ireland, BNP Paribas Paris et CACIB. Il n'y a pas de collatéral pour ces positions.

Note 11. Frais professionnels

Le poste « Frais professionnels » se compose principalement de frais légaux et des frais d'audit.

Note 12. Autres charges

La rubrique « Autres charges » comprend principalement les frais exceptionnels, les frais directeurs et les frais CSSF.

* Voir Note 14.

Notes aux Etats Financiers au 31 décembre 2025 (suite)

Note 13. Remboursement des retenues à la source sur titres étrangers / Information aux porteurs dans les comptes

13.1 Informations sur les réclamations en cours

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne. Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés au Luxembourg lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final ainsi que le délai de ces procédures sont aléatoires. En ce qui concerne EXANE FUNDS 1 (la « SICAV »), des réclamations sont engagées. Le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délais.

Les compartiments concernés sont les suivants :

EXANE FUNDS 1 - EXANE ARCHIMEDES FUND*
EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND
EXANE FUNDS 1 - EXANE MERCURY FUND**

13.2 Informations sur les honoraires d'avocats payés par les compartiments

Il n'y a pas eu d'honoraires d'avocats payés par la SICAV Exane Funds 1 au 31 décembre 2025.

13.3 Informations sur montant de remboursement effectivement reçu

La SICAV EXANE FUNDS 1 n'a pas perçu de remboursement de retenues à la source sur des titres étrangers.

Note 14. Note relative au compartiment Exane Integrale Fund

Au 31 décembre 2025, la liquidation volontaire du compartiment Exane Integrale Fund (le « **Compartiment** ») de la SICAV Exane Funds 1 (la « **SICAV** »), décidée par le conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** ») le 23 mars 2020, est clôturée.

Le processus de liquidation a ainsi pris fin en date du 24 juillet 2025 et le Compartiment a fait l'objet d'une dissolution définitive.

La SICAV a été assignée par une des contreparties du Compartiment au cours de l'exercice prenant fin au 31/12/2025. En vertu du principe de ségrégation et au regard des griefs invoqués, le Conseil estime qu'il n'y a pas de risque d'impact sur les actionnaires des autres compartiments de la SICAV.

* Le compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE ARCHIMEDES FUND a été liquidé par fusion-absorption le 25 octobre 2019.

** Le compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE MERCURY FUND a été liquidé par fusion-absorption le 25 octobre 2019.

Informations additionnelles (non auditées)

Information sur la politique de rémunération de la Société de Gestion

ÉLÉMENTS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS DE RÉMUNÉRATION DANS LE CADRE DE LA DIRECTIVE 2011/61/UE (« DIRECTIVE AIFM ») ET DE LA DIRECTIVE 2014/91/UE DU 23 JUILLET 2014 (« DIRECTIVE UCITS V »)

La politique de rémunération mise en place au sein d'Exane Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (dite « Directive AIFM »), dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (dite « Directive UCITS V ») ainsi qu'aux dispositions mentionnées dans les textes d'applications de ces directives. La politique est également conforme aux dispositions du règlement 2019/2088 dit « Règlement Disclosure » ou « SFDR ».

En termes de gouvernance, le conseil d'administration a créé un comité de rémunération auquel est déléguée la mise en place des actions nécessaires pour remplir ses obligations en regard de la politique de Rémunération. Un conseil d'administration dédié avalise l'arrêté annuel des rémunérations proposé par la Direction Générale sur la base d'un compte rendu des travaux du Comité de Rémunération.

L'attribution ou non de rémunérations variables individuelles doit respecter l'alignement des intérêts des salariés avec ceux des clients d'une part et de la société de gestion d'autre part. Ainsi, au-delà des performances financières observées dans le respect des contraintes de gestion, établies et suivies par le contrôle des risques, un ensemble de critères qualitatifs additionnels est pris en compte : la sensibilité aux risques opérationnels, de non-conformité et de durabilité, le respect de la réglementation et la discipline de construction de portefeuille ainsi que l'évaluation de l'apport transversal en termes d'expertise de chaque contributeur. La prise en compte de l'ensemble de ces critères permet à la fois d'affiner de manière discrétionnaire les montants individuels finaux et d'ajuster les conditions suspensives des paiements différés de la rémunération variable.

L'exercice 2025 sur Exane Asset Management a conduit aux résultats suivants (les montants présentés sont exprimés en euros et calculés au niveau de la société de gestion) :

Exercice 2025	Ensemble du personnel
Effectif Concerné	51
Rémunérations fixes	5.011.327
Rémunérations variables	7.088.000
Total	12.099.327

Données relatives au personnel identifié

Exercice 2025	Cadres supérieurs	Membres du personnel ayant une incidence significative sur les risques	Total
Total	3.629.810	7.561.883	11.191.693

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet d'Exane Asset Management à l'adresse suivante :

<https://exane-am.politique de rémunération>

Un exemplaire papier de la politique de rémunération et des avantages est mis à disposition gratuitement sur demande.

Règlement sur les opérations de financement sur titres

Informations relatives aux opérations de financement sur titres conclues par les compartiments, dans le cadre du règlement européen 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation.

1. Informations générales

Valeur de marché en montant et pourcentage de l'actif net du compartiment par type d'opération financière :

Contract for Difference :

Compartiments	Plus ou (moins) value non réalisée en EUR	Actif Net au 31 décembre 2025	Plus ou (moins) value non réalisée en %
EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND	(386.227,86)	199.843.576,87	(0,19)
EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND	1.145.395,58	286.376.782,38	0,40
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND	56.766,50	7.244.093,65	0,78

Opérations de financement sur titres :

Le Compartiment n'utilise pas de techniques et d'instruments liés aux opérations de financement sur titres, tels que les prêts de titres, les opérations de mise et de prise en pension, les opérations d'achat-vente ou de vente-rachat.

Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Règlement sur les opérations de financement sur titres (suite)

2. Données sur la concentration

- a) Top 10 des émetteurs d'actions cotées utilisés en tant que garanties financières relatives aux opérations de financement sur titres :

Aucune garantie financière sous format « actions cotées » n'est détenue en portefeuille au 31 décembre 2025.

- b) Top 10 des contreparties de contrats d'échanges :

CFD: se référer à la note 6 « Contracts for Difference (CFDs) à recevoir/payer sur Contracts for Difference » des états financiers.

3. Données d'opérations agrégées

	CFD
Type et qualité du collatéral	
Liquidité	Oui
Instruments financiers	N/A
Devise du collatéral	
Liquidité	EUR
Instruments financiers	N/A
Échéance de la garantie	
Liquidité	N/A
Instruments financiers	N/A
Domiciliation des contreparties	Union Européenne (France, Allemagne, Irlande, Espagne)
Règlement et compensation	Règlement bilatéral

La maturité des opérations de contrats d'échange ouvertes au 31 décembre 2025 s'échelonne entre 1 an et 5 ans.

4. Données sur la réutilisation des garanties

- a) Actions cotées : aucun compartiment ne procède à une réutilisation des actions cotées reçues en tant que garanties financières relatives aux opérations de financement sur titres.

- b) Les liquidités peuvent être réemployées de la manière suivante* :

- i. dépôt
- ii. investies dans des obligations d'État de haute qualité
- iii. utilisées dans une prise en pension livrée
- iv. investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme

*aucun seuil de réutilisation du collatéral n'est défini dans le prospectus

5. Conservation des garanties reçues

100% des actifs reçus en garantie sont déposés chez notre dépositaire BNP Securities Services, succursale de Luxembourg, 60 avenue J.F. Kennedy L -1855 Luxembourg, Luxembourg.

Les liquidités sont gérées dans leur ensemble. Le processus de gestion des investissements ne distingue pas spécifiquement les liquidités reçues à titre de garantie des autres liquidités.

6. Conservation des garanties données

Les liquidités postées en tant que garanties financières auprès de la contrepartie d'un Compartiment sont conservées au niveau de cette entité sans ségrégation.

Informations additionnelles (non auditées) (suite)**Règlement sur les opérations de financement sur titres (suite)****7. Données sur les revenus et les coûts**

- a) La rémunération et les coûts associés issus des opérations d'acquisition temporaires d'actions cotées (y compris les « Contracts for Difference » (CFD)) sont entièrement payables à chaque compartiment concerné tel qu'indiqué dans les états financiers, section « Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets », libellé « frais de transactions ».
- b) Les éventuels frais opérationnels liés à ces opérations entrent dans le régime des frais facturés par les prestataires de service du compartiment tel que spécifié à la section 12 pour Exane Ceres Fund et Exane Zephyr Fund et section 11 pour Exane Overdrive Fund et pour les « commissions supportées par le compartiment » sous-section « Prestataires de service » de chaque Supplément pour chaque compartiment.

Dénomination du produit : **Exane Funds 1 – Exane Ceres Fund (le "Compartiment")** Identifiant d'entité juridique: **529900SYOK4VI5Z75F43**

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%

☒ ☐ **Non**

☒ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ^{38.4}____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques ESG et les risques de durabilité associés aux investissements ont été évalués par la société de gestion Exane Asset Management (la « **Société de Gestion** ») à travers :

- Une **approche d'INTÉGRATION** par les risques E, S et G qui respecte une volonté d'investir sur l'ensemble des secteurs d'activité tout en favorisant, au sein de l'univers d'investissement, les sociétés qui adressent au mieux les risques de durabilité auxquels elles doivent faire face et savent adapter leurs *business models* et leurs stratégies à ces nouveaux enjeux. L'appréciation se fait au cas par cas et sur une base de comparaison intra-sectorielle.

L'équipe de gestion réalise principalement ses choix d'investissement à l'issue d'un processus d'analyse fondamentale basé sur ses propres critères de sélection, de l'analyse financière traditionnelle externe en provenance d'intermédiaires financiers ou de prestataires de recherche et sur les rencontres avec les équipes dirigeantes des sociétés.

Ces analyses sont systématiquement complétées par une démarche d'intégration ESG, pour laquelle la Société de Gestion s'appuie sur un outil de référence du marché en la matière, Sustainalytics®, adoptant une approche sectorielle par les risques cohérente avec sa philosophie d'investissement et sur un outil propriétaire, développé en interne par les équipes de la Société de Gestion, d'analyse et de suivi des investissements suivant les grands enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (i-ESG). Cet outil interne permet d'adresser dans le cadre de l'analyse d'une société, le risque ESG de cette dernière, la performance de son management en la matière, la gouvernance en place, la prise en compte des sujets environnementaux et sociaux par la société, relativement à son secteur, et sa valorisation relativement aux aspects ESG.

Près de 100% de titres présents en portefeuille au cours de l'année ont fait l'objet d'une analyse ESG interne et externe. Par ailleurs, la moyenne annuelle des notes de risque ESG du portefeuille constitué de positions acheteuses (long) a été meilleure que (et donc inférieure à) celle de l'univers d'investissement.

Enfin, depuis 2024, le Compartiment a pris des engagements en termes d'investissements durables à travers l'analyse de l'exposition positive des entreprises cibles aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, visant à évaluer la capacité de leurs produits et services à relever les défis environnementaux et sociétaux, tels que l'accès aux énergies renouvelables, la gestion efficace des ressources ou l'accès à des services de santé.

- Une **politique d'EXCLUSION**. La Société de Gestion a respecté la politique d'exclusion, appliquée sur les positions acheteuses en portefeuille et composée :
 - (i) d'exclusions systématiques relatives:
 - a) aux armes controversées : la Société de Gestion identifie les armes controversées comme celles ayant un impact disproportionné et indiscriminé sur les civils, persistant pendant des années après la fin des conflits. Cela s'applique aux mines antipersonnel (MAP) et aux bombes à sous-munitions (BASM), dont les conséquences sur les populations et les territoires perdurent au-delà de la période de paix, engendrant ainsi des effets disproportionnés et indiscriminés sur les civils. En réponse à cela, la Société de Gestion a instauré une politique excluant les armes controversées telles que les armes incendiaires, les bombes au phosphore blanc et les armes chimiques. Cette démarche est en accord avec les engagements de la France, notamment :
 - la ratification de la Convention d'Ottawa signée en 1997, qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert de mines antipersonnel, ainsi que leur destruction ; et
 - les principes de la Convention d'Oslo signée en 2008, qui prohibe l'utilisation, la production, le stockage et le transfert des armes à sous-munitions, à l'exception des munitions dites "intelligentes" dotées de mécanismes électroniques d'anti-désactivation ou d'autodestruction.

De plus, la Société de Gestion maintient et met à jour une liste de valeurs exclues sur la base d'indicateurs d'implication de produits provenant du fournisseur de données Sustainalytics® ;

b) aux activités de production de tabac, des jeux d'argent, de la pornographie lorsque le revenu généré par ces activités dépasse 10% du chiffre d'affaires ;

c) au charbon thermique selon l'application de plusieurs critères explicités dans la politique d'exclusion de la Société de Gestion ; et

d) aux valeurs non-conformes aux principes du Pacte mondial de l'ONU et aux principes directeurs de l'OCDE selon le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics®.

(ii) d'une liste discrétionnaire, établie secteur par secteur, conformément à la philosophie d'investissement de la Société de Gestion, de façon semestrielle sur la base d'une analyse interne des caractéristiques ESG des sociétés. Il s'agit essentiellement de titres de l'univers d'investissement faisant face à des controverses graves (de niveau 5) ou portant un ESG risk score supérieur à 30, tel que mesuré par Sustainalytics®. Pour autant, sur la base de l'analyse interne et à l'appui d'un calcul documenté, certains titres peuvent être réinclus et des titres supplémentaires exclus.

- Une **démarche d'ENGAGEMENT** se matérialisant par un dialogue continu et documenté avec les managements des sociétés. La Société de Gestion est convaincue qu'une bonne gouvernance permet une meilleure appréhension des risques et une amélioration des performances d'une entreprise à moyen/long terme. Grâce à son expertise poussée dans l'analyse fondamentale des sociétés, la Société de Gestion a un accès régulier au management des sociétés avec lesquels un dialogue régulier est entretenu.

La Société de Gestion est particulièrement vigilante sur les notions de transparence et d'engagements chiffrés de la part des émetteurs et regarde les progrès envisagés au cours des prochaines années, idéalement appuyés sur des critères mesurables scientifiquement et qui contribuent matériellement à une amélioration des pratiques.

Les engagements directs de la Société de Gestion avec les émetteurs prennent diverses formes de communication. Elles peuvent inclure des réunions en présentiel, des appels téléphoniques ou vidéo, des e-mails, des lettres formelles ou des questionnaires. La Société de Gestion classe ces communications en deux catégories : l'engagement actif et l'engagement générique. Quel que soit le format utilisé, l'objectif principal est de définir un but d'engagement et de suivre les avancées de l'entreprise :

- Engagement actif : Approche Bottom-up où l'engagement comprend un dialogue entre la Société de Gestion et l'émetteur avec des questions ou objectifs personnalisés et spécifiques à l'entreprise.
- Engagement générique : Approche Top-Down ayant comme origine l'identification d'un sujet ou problématique commun à un secteur ou groupe d'entreprises. Ce type d'engagement prend généralement l'aspect d'un mail. A titre d'exemple, la Société de Gestion a réalisé en 2024 un engagement générique avec les sociétés de défense française concernant les armes controversées.

La Société de Gestion a également mis en place un système de classification des engagements en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. En effet bien que l'activité d'engagement ne vise pas directement les ODD,

la Société de Gestion observe une forte corrélation entre les deux. Sur 2025, le top 3 des engagements peuvent être reliés aux ODD Travail décent & croissance économique (8), Energie Propre et Abordable (7) et Changement climatique (13).

- Une démarche de **RÉDUCTION CARBONE** en vertu de laquelle la Société de Gestion s'est assurée que l'intensité carbone moyenne du portefeuille long du Compartiment demeure inférieure à la moyenne d'intensité carbone de l'univers d'investissement du Compartiment.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Sur la période de référence :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

- 100% des titres présents en portefeuille au 31 décembre 2025 (à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire) ont fait l'objet d'une analyse ESG externe et interne.
- **Aucune** des positions acheteuses (long) du Compartiment n'a violé les politiques d'exclusions du Compartiment.
- Note Risque ESG portefeuille long < Note Risque ESG de l'univers d'investissement : la note de risque ESG (moyenne annuelle pondérée) du portefeuille long est égale à 16,0 alors que celle de l'univers d'investissement (défini par le marché des actions mondiales, avec une prépondérance sur l'Europe) est de 18,5 (source : scores Sustainalytics®).
- Proportion du portefeuille long avec une note de risque ESG supérieure à 30 < à 15% : la moyenne annuelle de la proportion du portefeuille long avec une note de risque ESG supérieure à 30 (telle qu'attribuée par Sustainalytics®) est de 1,1%.
- Part des investissements durables : alors que le Compartiment entend réaliser des investissements durables a minima à hauteur de 20%, la proportion du portefeuille long aux investissements durables en 2025 était de 38,4% (moyenne annuelle sur la base des données fin de mois).
- Intensité carbone du portefeuille long < Intensité carbone de l'univers d'investissement : l'intensité carbone moyenne du portefeuille actions long (tCO₂/mEUR de chiffre d'affaires ; agrégées au niveau du portefeuille ; scope 1 +2 du protocole des GES) est égale à 52,2 alors que celle de l'univers d'investissement (marché des actions mondiales, avec une prépondérance sur l'Europe) est de 81,2.

Il est précisé que l'évaluation des risques ESG d'une entreprise par Sustainalytics® mesure l'exposition d'un émetteur à des risques ESG importants et spécifiques à son secteur, ainsi que la gestion de ces risques par l'émetteur. Plus ce risque n'est pas géré, plus la note de risque ESG est élevée, la note allant de 0 à 100. Ainsi un score de 0 indique un risque négligeable, tandis que 100 reflète un risque grave (source : Sustainalytics®).

● *...et par rapport aux périodes précédentes?*

	Analyse ESG*	Note Portefeuille long**	Note Univers d'investissement**	Note > 30**
2025	100%	16,0	18,5	1,1%
2024	100%	15,7	19,0	0,4%
2023	100%	16,4	20,3	0%
2022	100%	16,4	20,3	0%

	Intensité carbone Portefeuille long***	Intensité carbone Univers d'investissement***	Investissements Durables (long)**
2025	52,2	81,2	38,4%
2024	66,8	94,6	28,6%
2023	73,3	130,4	
2022	73,4	146,6	

* Données au 31/12 de l'année donnée.

** Moyennes annuelles pondérées.

*** Moyennes annuelles pondérées. Unité : tCo2/Meur de CA, agrégés au niveau du portefeuille ; scope 1+2 du protocole des GES ;

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les objectifs des investissements durables qu'entend notamment réaliser le Compartiment dans le cadre de son portefeuille long sont :

- La contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les objectifs peuvent être sociaux et/ou environnementaux.
L'exposition positive aux ODD d'une entreprise est ainsi analysée afin d'évaluer la capacité des produits et services d'une entreprise à répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux, tels que l'accès à des énergies renouvelables, la gestion efficace des ressources ou encore l'accès à des services de santé. La société de gestion recueille auprès de Sustainalytics® pour chaque société la liste des activités de cette société liées à chacun des 17 ODD. Un investissement est identifié comme ayant une contribution positive si une au moins de ses activités (mesurée en part du chiffre d'affaires de la société (%)) est strictement supérieure à 0.1% sur au moins un des ODD ;
- Un objectif de note de gouvernance minimale de 40/100, (telle qu'attribuée par la source externe mentionnée ci-dessus) est nécessaire ;
- Un objectif d'absence de controverses d'un niveau de sévérité estimé à 4 ou 5 d'après cette même source externe : Sustainalytics® fournit un score, allant de 1 à 5 (5 étant le moins bon score), qui mesure le niveau de sévérité des controverses d'une entreprise. La Société de Gestion exclut ainsi de la définition d'investissement durable toute entreprise dont le score tel qu'estimé par la source externe est égal à 4 ou 5.

Pour qu'un investissement soit qualifié de durable, il doit remplir les trois critères listés ci-dessus de manière cumulative.

En moyenne annuelle (sur la base des données de fin de mois), la proportion du portefeuille long aux investissements durables tels que définis ci-dessus a été de 38,4% en 2025.

Le Compartiment ne s'engage pas actuellement à investir dans des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables du Compartiment n'ont pas nui de manière significative à un objectif environnemental ou social (« DNSH »), la Société de Gestion opère un premier filtre par rapport à ses listes d'exclusions ESG, prend en compte les principales incidences négatives (PAI) de ces investissements sur les facteurs de durabilité et vérifie que l'investissement est exempt de controverses d'un niveau de sévérité estimé à 4 ou 5 (source : Sustainalytics®).

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des indicateurs des incidences négatives a reposé sur un suivi mensuel des 14 indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives listés dans le Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, combiné à l'application de seuils ou règles spécifiques :

- Être exempt de toute activité affectant négativement la biodiversité de zones sensibles ;
- Avoir un conseil d'administration de l'entreprise dont la diversité est au moins de 25% et qui n'appartient pas au dernier décile comparé aux autres entreprises de son secteur.
- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

À travers la prise en compte des PAI, et notamment l'utilisation des PAI sociaux suivants, les investissements du Compartiment ont été conformes aux principes cités :

- Violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La Société de Gestion a pris en considération les principales incidences négatives (« Principal adverse impacts » ou « PAI ») applicables à la stratégie du Compartiment :

PAI 1, 2 et 3 : « Emissions de Gaz à effet de serre », « Empreinte Carbone » et « Intensité des émissions de Gaz à effet de serre »

Les PAI 1, 2 et 3 sont suivis au travers de l'**Analyse & Intégration ESG** ainsi que la politique d'**Exclusion ESG**.

La réalisation de l'**Analyse ESG** a pour but d'atténuer les principales incidences négatives en matière de durabilité. Une attention particulière est prêtée à l'atténuation des PAI couvrant la trajectoire de baisse des émissions de Gaz à effet de serre (PAI 1, 2 et 3). Sont ainsi analysés les objectifs de baisse, leur validation par un organisme indépendant (SBTi), les dépenses d'investissement associées et le niveau de communication (reflété par la note CDP) appuyant leur crédibilité.

Les métriques sont étudiées de manière mensuelle pour vérifier le niveau des émissions de gaz à effet de serre des émetteurs en portefeuille. De plus, la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise fait l'objet d'une question spécifique dédiée dans l'outil interne d'analyse de la Société de Gestion, I-ESG, avec un taux de complétude proche de 100%.

Le Compartiment procède également à des **Exclusions** sectorielles établies entre autres par rapport à l'intensité élevée de carbone, l'univers d'investissement étant soumis à un filtrage négatif impliquant l'exclusion de secteurs, voire d'entreprises, dont l'intensité carbone est élevée : les domaines de l'énergie, du pétrole, minier et des services aux collectivités sont en grande majorité exclus, à l'exception potentielle d'entreprises dont l'activité se traduit par une intensité carbone très significativement inférieure à la moyenne des entreprises du même secteur, et en ligne avec le marché.

La liste d'exclusion discrétionnaire est par ailleurs mise à jour régulièrement permettant la prise en considération des PAI de manière dynamique.

Les PAI 1, 2 et 3 sont ainsi pris en compte de manière centrale dans la construction du portefeuille. Par ailleurs, le portefeuille long du Compartiment a un objectif d'amélioration sur le PAI 3 (en comparaison avec l'univers d'investissement).

PAI 10 et 11 : « Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales » et « Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales »

Les PAI 10 et 11 sont suivis à la fois en termes d'**Exclusion** et d'**Intégration**.

La politique d'**Exclusion** couvre les risques les plus importants liés aux facteurs de durabilité et est appliquée de manière contraignante et continue. En particulier, la politique d'exclusion cible les sociétés non conformes aux principes des Nations unies dans le Global Compact et aux Principes directeurs de l'OCDE (telles que répertoriées par le fournisseur Sustainalytics®), en lien avec les PAI 10 et 11 couvrant ces aspects.

Dans le cadre de l'**Intégration/Analyse** ESG, une attention particulière est prêtée à l'atténuation des PAI couvrant les conditions de travail des employés et dans la chaîne de valeur. Le critère social d'analyse relatif à l'emploi décent (y compris dans la chaîne d'approvisionnement) fait l'objet d'une question spécifique dédiée dans l'outil interne d'analyse I-ESG avec un taux de complétude proche de 100%.

PAI 14 : « Exposition à des armes controversées (mines anti-personnel, armes à sous-munitions armes chimiques ou armes biologiques) »

Le PAI 14 est pris en compte au travers de la politique d'**Exclusion** de la Société de Gestion. Dans le cadre de sa politique d'exclusion, publique et disponible sur son site internet, la Société de Gestion a choisi d'exclure certains investissements liés aux armes controversées en application des conventions d'Ottawa et d'Oslo, des conventions sur les armes biologiques et chimiques ainsi que de la convention sur certaines armes classiques couvrant les armes incendiaires. Les valeurs concernées sont ainsi bloquées dans le système de passage d'ordres, traduisant un contrôle automatisé.

Sur 2025, les valeurs des PAI considérés sont les suivantes (moyenne annuelle établie sur la base des données de fin de mois) :

Principales incidences négatives considérées	Unité	Valeur	Couverture (%)
PAI 1 Emissions de Gaz à effet de serre (scope 1+scope 2)	T CO ₂	38 892	98,4
PAI 2 Empreinte Carbone (scope 1+scope 2)	T CO ₂ / EUR million investi	20,6	98,4
PAI 3 Intensité des émissions de Gaz à effet de serre	T CO ₂ / EUR million CA	48,4	98,4
PAI 10 Violations principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE	%	0	98,4
PAI 11 Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant aux principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE	%	14	98,4
PAI 14 Exposition à des armes controversées	%	0	98,4



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements pour le portefeuille long actions sur 2025 (moyenne annuelle) ont été :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
De 01.01.2025 à 31.12.2025

Investissements les plus importants (positions longues)	Secteur/Sous-secteur (GICS)	% d'actifs (moyenne annuelle)	Pays
DANONE	Biens de consommation de base / Produits alimentaires, boissons et tabac	3,82%	France
BUREAU VERITAS SA	Industrie / Services commerciaux et professionnels	3,74%	France
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie / Biens d'équipement	3,72%	France
SAFRAN SA	Industrie / Biens d'équipement	3,58%	France
PUBLICIS GROUPE	Services de Télécommunications / Média et divertissement	3,44%	France
CIE FINANCIERE RICHEMOND	Consommation discrétionnaire / Biens de consommation durables et habillement	3,40%	Suisse
SIEMENS AG	Industrie / Biens d'équipement	2,53%	Allemagne
RELX NV	Industrie / Services commerciaux et professionnels	2,29%	Pays-Bas
COMPASS GROUP	Consommation discrétionnaire / Services de consommation	2,28%	Royaume-Uni
DSV A/S	Industrie / Transports	2,27%	Danemark
EXOR NV	Finance / Services Financiers	2,13%	Pays-Bas
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Industrie / Biens d'équipement	2,12%	France
GIVAUDAN	Matériaux / Matériaux	1,96%	Suisse
HALEON PLC	Santé / Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	1,95%	Royaume-Uni
TAPESTRY INC	Consommation discrétionnaire / Biens de consommation durables et habillement	1,77%	Etats-Unis

Source : Exane Asset Management



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

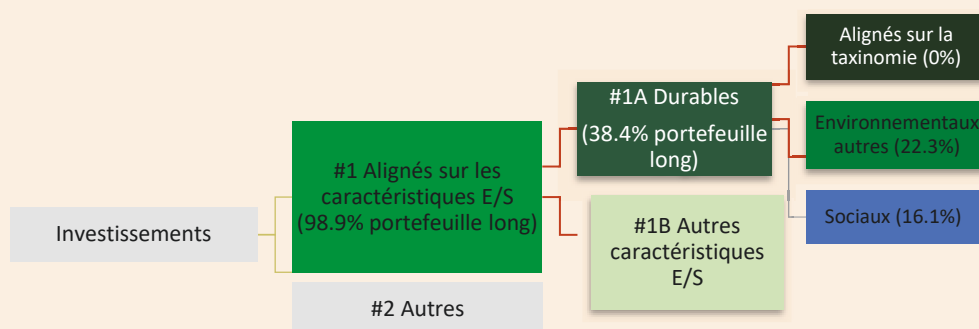
Quelle était l'allocation des actifs?

En moyenne annuelle, 98,9% de l'exposition longue (positions actions acheteuses) du portefeuille a été investi dans des émetteurs alignés sur les caractéristiques E/S promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Cet alignement est calculé en prenant en compte les titres dont la note de risque ESG moyenne attribuée par Sustainalytics® est inférieure à 30 et qui ont fait l'objet d'une analyse ESG interne.

En moyenne annuelle, la proportion d'investissements durables est de 38,4 % de l'exposition longue (positions longues à l'exclusion de la poche monétaire).

Les investissements de la poche « #2 Autres » ont été constitués (i) des instruments relatifs à la poche monétaire (titres de créance et OPCVM monétaires), (ii) des liquidités à titre accessoire, (iii) des titres constitutifs de l'exposition longue émis par des émetteurs qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E/S promues et (iv) des titres constitutifs de positions vendeuses (short).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et sociales.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Sous réserve de la politique d'exclusion, le Compartiment peut être amené à investir sur l'ensemble des secteurs d'activité. Les investissements réalisés en 2025 couvraient les secteurs suivants (moyenne annuelle de l'exposition brute) :

Secteur	Poids (en %)
Industrie	41%
Biens de consommation discrétionnaire	23%
Finance	21%
Biens de consommation de base	14%
Matériaux	7%
Immobilier	7%
Santé	5%

Services de Communication	4%
Technologie de l'information	4%
Services aux collectivités	2%
Energie	1%

Source : Exane Asset Management

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



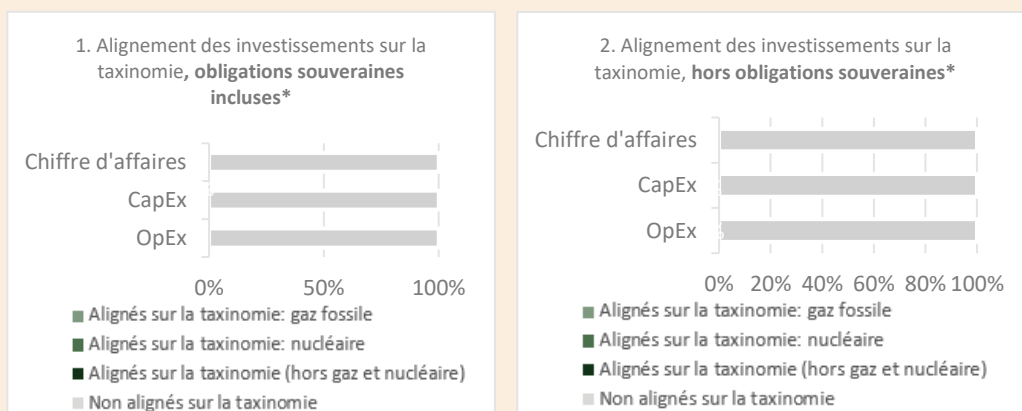
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le Compartiment ne s'engage pas à investir dans des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?



Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines..

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

Le Compartiment ne s'engageant pas à réaliser des " investissements durables " au sens du Règlement Taxonomie, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie a donc été à 0 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020 /852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

En 2025, 22,3% de l'exposition longue (positions longues hors poche monétaire) du Compartiment était investi dans des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE (moyenne annuelle sur la base des données de fin de mois).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

En 2025, 16,1% de l'exposition longue (positions longues hors poche monétaire) du Compartiment était investi dans des investissements durables ayant un objectif social (moyenne annuelle sur la base des données de fin de mois).



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements de la poche « #2 Autres » ont été constitués (i) des instruments relatifs à la poche monétaire (titres de créance et OPCVM monétaires), (ii) des liquidités à titre accessoire, (iii) des titres constitutifs de l'exposition longue émis par des émetteurs qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E/S promues et (iv) des titres constitutifs de positions vendeuses (short).

La poche monétaire et les titres constitutifs de la poche vendeuse du portefeuille font l'objet d'une analyse ESG mais aucun des investissements de la catégorie « #2 Autres » ne sont soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice 2025, la Société de Gestion a poursuivi le déploiement de son approche ESG sur les 3 piliers lui permettant de promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales dans la gestion : Intégration, Exclusion et Engagement :

- En termes d'intégration, la Société de Gestion a poursuivi son engagement pris courant 2024 en termes d'investissements durables afin que le portefeuille long actions du Compartiment soit à minima investi à hauteur de 20% dans des investissements durables.

Par ailleurs, l'analyse ESG interne, en complément des bases de données externes spécialisées et de la recherche des brokers, vise à couvrir l'ensemble des titres détenus en position. L'objectif minimal de 90% a ainsi été battu sur l'exercice avec près de 100% de titres analysés à chaque instant.

Enfin, les positions acheteuses ont eu une notation ESG (moyenne annuelle pondérée) meilleure et une intensité carbone moyenne inférieure à celles de l'univers d'investissement.

- La Société de Gestion maintient une réflexion continue sur sa politique d'exclusion. Celle-ci couvre des sujets critiques en matière de durabilité, déclenchant des suivis spécifiques de la part de l'équipe ESG et des mesures d'escalades en cas d'identification de violations flagrantes. Cette politique a été mise à jour en 2025 afin de formaliser les exclusions concernant à la fois l'extraction et la production d'électricité à partir de charbon thermique, exclusions qui s'articulent autour de 4 critères :

- Seuil relatif : exclusion de tout émetteur dont les revenus provenant du charbon thermique sont supérieurs ou égaux à 5 % du chiffre d'affaires total. Cela concerne à la fois les émetteurs actifs dans le secteur minier et ceux qui produisent de l'énergie à partir du charbon.
- Seuil absolu : Exclusion de tout émetteur dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 10 MT sans objectif de réduction. Exclusion de tout émetteur dont la capacité de production d'électricité à partir du charbon dépasse 5 GW.
- Développeur de charbon : exclusion de tout émetteur développant de nouvelles activités d'extraction de charbon thermique ou de nouveaux projets de production d'électricité à partir de charbon thermique.

Les outils et développements informatiques de la Société de Gestion sont également en constante évolution pour prendre en compte les nouvelles nécessités liées à l'intégration et suivi des engagements extra-financiers.

- Enfin, en termes d'engagement, la Société de Gestion continue d'approfondir ses actions de dialogue et d'engagement auprès des émetteurs, à travers notamment la mise en place d'un système de classification des engagements en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, mais également par le biais d'initiatives de place, avec l'adhésion au 30% Club France Investor Group en 2024 ou du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) fin 2025.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Non applicable

Dénomination du produit : **Exane Funds 1 – Exane Overdrive Fund (le “Compartiment”)** Identifiant d'entité juridique: **529900KI8AF4GJLJFT38**

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
☒ ☐ Oui	☒ ☐ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ^{37.1} ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques ESG et les risques de durabilité associés aux investissements ont été évalués par la société de gestion Exane Asset Management (la « **Société de Gestion** ») à travers :

- Une **approche d'INTÉGRATION** par les risques E, S et G qui respecte une volonté d'investir sur l'ensemble des secteurs d'activité tout en favorisant, au sein de chacun des secteurs, les sociétés qui adressent au mieux les risques de durabilité auxquels elles doivent faire face et savent adapter leurs *business models* et leurs stratégies à ces nouveaux enjeux. L'appréciation se fait au cas par cas et sur une base de comparaison intra-sectorielle.

L'équipe de gestion réalise principalement ses choix d'investissement à l'issue d'un processus d'analyse fondamentale basé sur ses propres critères de sélection, de l'analyse financière traditionnelle externe en provenance d'intermédiaires financiers ou de prestataires de recherche et sur les rencontres avec les équipes dirigeantes des sociétés.

Ces analyses sont systématiquement complétées par une démarche d'intégration ESG, pour laquelle la Société de Gestion s'appuie sur un outil de référence du marché en la matière, Sustainalytics®, adoptant une approche sectorielle par les risques cohérente avec sa philosophie d'investissement et sur un outil propriétaire, développé en interne par les équipes de la Société de Gestion, d'analyse et de suivi des investissements suivant les grands enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (i-ESG). Cet outil interne permet d'adresser dans le cadre de l'analyse d'une société, le risque ESG de cette dernière, la performance de son management en la matière, la gouvernance en place, la prise en compte des sujets environnementaux et sociaux par la société, relativement à son secteur, et sa valorisation relativement aux aspects ESG.

Près de 100% de titres présents en portefeuille au cours de l'année ont fait l'objet d'une analyse ESG interne et externe. Par ailleurs, la moyenne annuelle des notes de risque ESG du portefeuille constitué de positions acheteuses (long) a été meilleure que (et donc inférieure à) celle de l'univers d'investissement.

Enfin, depuis 2024, le Compartiment a pris des engagements en termes d'investissements durables à travers l'analyse de l'exposition positive des entreprises cibles aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, visant à évaluer la capacité de leurs produits et services à relever les défis environnementaux et sociétaux, tels que l'accès aux énergies renouvelables, la gestion efficace des ressources ou l'accès à des services de santé.

- Une **politique d'EXCLUSION**. La Société de Gestion a respecté la politique d'exclusion, appliquée sur les positions acheteuses en portefeuille et composée :

(i) d'exclusions systématiques relatives:

a) aux armes controversées : la Société de Gestion identifie les armes controversées comme celles ayant un impact disproportionné et indiscriminé sur les civils, persistant pendant des années après la fin des conflits. Cela s'applique aux mines antipersonnel (MAP) et aux bombes à sous-munitions (BASM), dont les conséquences sur les populations et les territoires perdurent au-delà de la période de paix, engendrant ainsi des effets disproportionnés et indiscriminés sur les civils. En réponse à cela, la Société de Gestion a instauré une politique excluant les armes controversées telles que les armes incendiaires, les bombes au phosphore blanc et les armes chimiques. Cette démarche est en accord avec les engagements de la France, notamment :

- la ratification de la Convention d'Ottawa signée en 1997, qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert de mines antipersonnel, ainsi que leur destruction ; et
- les principes de la Convention d'Oslo signée en 2008, qui prohibe l'utilisation, la production, le stockage et le transfert des armes à sous-munitions, à l'exception des munitions dites "intelligentes" dotées de mécanismes électroniques d'anti-désactivation ou d'autodestruction.

De plus, la Société de Gestion maintient et met à jour une liste de valeurs exclues sur la base d'indicateurs d'implication de produits provenant du fournisseur de données Sustainalytics® ;

b) aux activités de production de tabac, des jeux d'argent, de la pornographie lorsque le revenu généré par ces activités dépasse 10% du chiffre d'affaires ;

c) au charbon thermique selon l'application de plusieurs critères explicités dans la politique d'exclusion de la Société de Gestion ; et

d) aux valeurs non-conformes aux principes du Pacte mondial de l'ONU et aux principes directeurs de l'OCDE selon le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics®.

(ii) d'une liste discrétionnaire, établie secteur par secteur, conformément à la philosophie d'investissement de la Société de Gestion, de façon semestrielle sur la base d'une analyse interne des caractéristiques ESG des sociétés. Il s'agit essentiellement de titres de l'univers d'investissement faisant face à des controverses graves (de niveau 5) ou portant un ESG risk score supérieur à 30, tel que mesuré par Sustainalytics®. Pour autant, sur la base de l'analyse interne et à l'appui d'un calcul documenté, certains titres peuvent être réinclus et des titres supplémentaires exclus.

- Une **démarche d'ENGAGEMENT** se matérialisant par un dialogue continu et documenté avec les managements des sociétés. La Société de Gestion est convaincue qu'une bonne gouvernance permet une meilleure appréhension des risques et une amélioration des performances d'une entreprise à moyen/long terme. Grâce à son expertise poussée dans l'analyse fondamentale des sociétés, la Société de Gestion a un accès régulier au management des sociétés avec lesquels un dialogue régulier est entretenu.

La Société de Gestion est particulièrement vigilante sur les notions de transparence et d'engagements chiffrés de la part des émetteurs et regarde les progrès envisagés au cours des prochaines années, idéalement appuyés sur des critères mesurables scientifiquement et qui contribuent matériellement à une amélioration des pratiques.

Les engagements directs de la Société de Gestion avec les émetteurs prennent diverses formes de communication. Elles peuvent inclure des réunions en présentiel, des appels téléphoniques ou vidéo, des e-mails, des lettres formelles ou des questionnaires. La Société de Gestion classe ces communications en deux catégories : l'engagement actif et l'engagement générique. Quel que soit le format utilisé, l'objectif principal est de définir un but d'engagement et de suivre les avancées de l'entreprise :

- Engagement actif : Approche Bottom-up où l'engagement comprend un dialogue entre la Société de Gestion et l'émetteur avec des questions ou objectifs personnalisés et spécifiques à l'entreprise.
- Engagement générique : Approche Top-Down ayant comme origine l'identification d'un sujet ou problématique commun à un secteur ou groupe d'entreprises. Ce type d'engagement prend généralement l'aspect d'un mail. A titre d'exemple, la Société de Gestion a réalisé en 2024 un engagement générique avec les sociétés de défense française concernant les armes controversées.

La Société de Gestion a également mis en place un système de classification des engagements en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. En effet bien que l'activité d'engagement ne vise pas directement les ODD, la Société de Gestion observe une forte corrélation entre les deux. Sur 2025, le top 3 des engagements peuvent être reliés aux ODD Travail décent & croissance économique (8), Energie Propre et Abordable (7) et Changement climatique (13).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la période de référence :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

- 100% des titres présents en portefeuille au 31 décembre 2025 (à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire) ont fait l'objet d'une analyse ESG externe et interne.
- **Aucune** des positions acheteuses (long) du Compartiment n'a violé les politiques d'exclusions du Compartiment.
- Note Risque ESG portefeuille long < Note Risque ESG de l'univers d'investissement : la note de risque ESG (moyenne annuelle pondérée) du portefeuille long est égale à 17,9 alors que celle de l'univers d'investissement (défini par le marché des actions mondiales, avec une prépondérance sur l'Europe) est de 21,0 (source : scores Sustainalytics®).
- Proportion du portefeuille long avec une note de risque ESG supérieure à 30 < à 15% : la moyenne annuelle de la proportion du portefeuille long avec une note de risque ESG supérieure à 30 (telle qu'attribuée par Sustainalytics®) est de 4,4%.
- Part des investissements durables : alors que le Compartiment entend réaliser des investissements durables a minima à hauteur de 20%, la proportion du portefeuille long aux investissements durables en 2025 était de 37,1% (moyenne annuelle sur la base des données fin de mois).

Il est précisé que l'évaluation des risques ESG d'une entreprise par Sustainalytics® mesure l'exposition d'un émetteur à des risques ESG importants et spécifiques à son secteur, ainsi que la gestion de ces risques par l'émetteur. Plus ce risque n'est pas géré, plus la note de risque ESG est élevée, la note allant de 0 à 100. Ainsi un score de 0 indique un risque négligeable, tandis que 100 reflète un risque grave (source : Sustainalytics®).

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

	Analyse ESG*	Note Portefeuille long**	Note Univers d'investissement **	Note > 30**	Investissements Durables (long)**
2025	100%	17,9	21,0	4,4%	37,1%
2024	100%	17,2	19,9	4,3%	34,4%
2023	100%	18,9	21,2	1,0%	
2022	100%	19,6	21,9	4,6	

* Données au 31/12 de l'année donnée.

** Moyennes annuelles pondérées.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les objectifs des investissements durables qu'entend notamment réaliser le Compartiment dans le cadre de son portefeuille long sont :

- La contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les objectifs peuvent être sociaux et/ou environnementaux.

L'exposition positive aux ODD d'une entreprise est ainsi analysée afin d'évaluer la capacité des produits et services d'une entreprise à répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux, tels que l'accès à des énergies renouvelables, la gestion efficace des ressources ou encore l'accès à des services de santé. La société de gestion recueille auprès de Sustainalytics® pour chaque société la liste des activités de cette société liées à chacun des 17 ODD. Un investissement est identifié comme ayant une contribution positive si une au moins de ses activités (mesurée en part du chiffre d'affaires de la société (%)) est strictement supérieure à 0.1% sur au moins un des ODD ;

- Un objectif de note de gouvernance minimale de 40/100, (telle qu'attribuée par la source externe mentionnée ci-dessus) est nécessaire ;
- Un objectif d'absence de controverses d'un niveau de sévérité estimé à 4 ou 5 d'après cette même source externe : Sustainalytics® fournit un score, allant de 1 à 5 (5 étant le moins bon score), qui mesure le niveau de sévérité des controverses d'une entreprise. La Société de Gestion exclut ainsi de la définition d'investissement durable toute entreprise dont le score tel qu'estimé par la source externe est égal à 4 ou 5.

Pour qu'un investissement soit qualifié de durable, il doit remplir les trois critères listés ci-dessus de manière cumulative.

En moyenne annuelle (sur la base des données de fin de mois), la proportion du portefeuille long aux investissements durables tels que définis ci-dessus a été de 37,1% en 2025.

Le Compartiment ne s'engage pas actuellement à investir dans des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables du Compartiment n'ont pas nui de manière significative à un objectif environnemental ou social (« DNSH »), la Société de Gestion opère un premier filtre par rapport à ses listes d'exclusions ESG, prend en compte les principales incidences négatives (PAI) de ces investissements sur les facteurs de durabilité et vérifie que l'investissement est exempt de controverses d'un niveau de sévérité estimé à 4 ou 5 (source : Sustainalytics®).

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

La prise en compte des indicateurs des incidences négatives a reposé sur un suivi mensuel des 14 indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives listés dans le Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, combiné à l'application de seuils ou règles spécifiques :

- Être exempt de toute activité affectant négativement la biodiversité de zones sensibles ;

- Avoir un conseil d'administration de l'entreprise dont la diversité est au moins de 25% et qui n'appartient pas au dernier décile comparé aux autres entreprises de son secteur.
- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

À travers la prise en compte des PAI, et notamment l'utilisation des PAI sociaux suivants, les investissements du Compartiment ont été conformes aux principes cités :

- Violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La Société de Gestion a pris en considération les principales incidences négatives (« Principal adverse impacts » ou « PAI ») applicables à la stratégie du Compartiment :

PAI 1: « Emissions de Gaz à effet de serre »

Le PAI 1 est suivi au travers de l'**Analyse & Intégration ESG** qui ont pour but d'atténuer les principales incidences négatives en matière de durabilité. Une attention particulière est prêtée à l'atténuation des PAI couvrant la trajectoire de baisse des émissions de Gaz à effet de serre (PAI 1). Sont ainsi analysés les objectifs de baisse, leur validation par un organisme indépendant (SBTi), les dépenses d'investissement associées et le niveau de communication (reflété par la note CDP) appuyant leur crédibilité.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les métriques sont étudiées de manière mensuelle pour vérifier le niveau des émissions de gaz à effet de serre des émetteurs en portefeuille. De plus, la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise fait l'objet d'une question spécifique dédiée dans l'outil interne d'analyse de la Société de Gestion, I-ESG, avec un taux de complétude proche de 100%.

PAI 10 et 11 : « Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales » et « Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales »

Les PAI 10 et 11 sont suivis à la fois en termes **d'Exclusion et d'Intégration**. La politique d'**Exclusion** couvre les risques les plus importants liés aux facteurs de durabilité et est appliquée de manière contraignante et continue. En particulier, la politique d'exclusion cible les sociétés non conformes aux principes des Nations unies dans le Global Compact et aux Principes directeurs de l'OCDE (telles que répertoriées par le fournisseur Sustainalytics®), en lien avec les PAI 10 et 11 couvrant ces aspects. Dans le cadre de l'**Intégration/Analyse ESG**, une attention particulière est prêtée à l'atténuation des PAI couvrant les conditions de travail des employés et dans la chaîne de valeur. Le critère social d'analyse relatif à l'emploi décent (y compris dans la chaîne d'approvisionnement) fait l'objet d'une question spécifique dédiée dans l'outil interne d'analyse I-ESG avec un taux de complétude proche de 100%.

PAI 14 : « Exposition à des armes controversées (mines anti-personnel, armes à sous-munitions armes chimiques ou armes biologiques) »

Le PAI 14 est pris en compte au travers de la politique d'**Exclusion** de la Société de Gestion. Dans le cadre de sa politique d'exclusion, publique et disponible sur son site internet, la Société de Gestion a choisi d'exclure certains investissements liés aux armes controversées en application des conventions d'Ottawa et d'Oslo, des conventions sur les armes biologiques et chimiques ainsi que de la convention sur certaines armes classiques couvrant les armes incendiaires. Les valeurs concernées sont ainsi bloquées dans le système de passage d'ordres, traduisant un contrôle automatisé.

Sur 2025, les valeurs des PAI considérés sont les suivantes (moyenne annuelle établie sur la base des données de fin de mois) :

Principales incidences négatives considérées	Unité	Valeur	Couverture (%)
PAI 1 Emissions de Gaz à effet de serre (scope 1+scope 2)	T CO ₂	308 420	98,5
PAI 10 Violations principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE	%	0	99,5
PAI 11 Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant aux principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE	%	19	98,7
PAI 14 Exposition à des armes controversées	%	0	99,5



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

principaux investissements pour le portefeuille long actions sur 2025 (moyenne annuelle) ont été :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
De 01.01.2025 à 31.12.2025

Investissements les plus importants (positions longues)	Secteur/Sous-secteur (GICS)	% d'actifs (moyenne annuelle)	Pays
VINCI SA	Industrie / Biens d'équipement	5,3%	France
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Industrie / Biens d'équipement	4,8%	France
ERSTE GROUP BANK AG	Secteur financier / Banques	4,1%	Autriche
ENEL SPA	Services aux collectivités	4,1%	Italie
PUBLICIS GROUPE	Services de communication/Media et divertissement	3,6%	France
DANONE	Biens de consommation de base / Produits alimentaires, boissons et tabac	3,5%	France
ASML HOLDING NV	Technologie de l'information / Semi-conducteurs et équipements semi-conducteurs	3,5%	Pays-Bas
GALP ENERGIA SGPS SA	Energie	3,1%	Portugal
ADYEN NV	Secteur financier / Services Financiers	3,0%	Pays-Bas
SNAM SPA	Services aux collectivités	3,0%	Italie
SIKA AG-BR	Matériaux	3,0%	Suisse
CIE FINANCIERE RICHEMON-REG	Consommation discrétionnaire / Biens de consommation durables et habillement	3,0%	Suisse
ABB LTD-REG	Industrie / Biens d'équipement	2,9%	Suisse
TERNA SPA	Services aux collectivités	2,8%	Italie
SSE PLC	Services aux collectivités	2,8%	Royaume-Uni

Source : Exane Asset Management

Les positions listées ci-dessus correspondent uniquement à des positions acheteuses (*long*) en portefeuille. Le Compartiment implémentant une stratégie long/short neutre par rapport au marché et au secteur, des positions vendeuses (*short*) sont également présentes en portefeuille sur les mêmes secteurs, résultant en une exposition nette proche de zéro sur chacun des secteurs.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

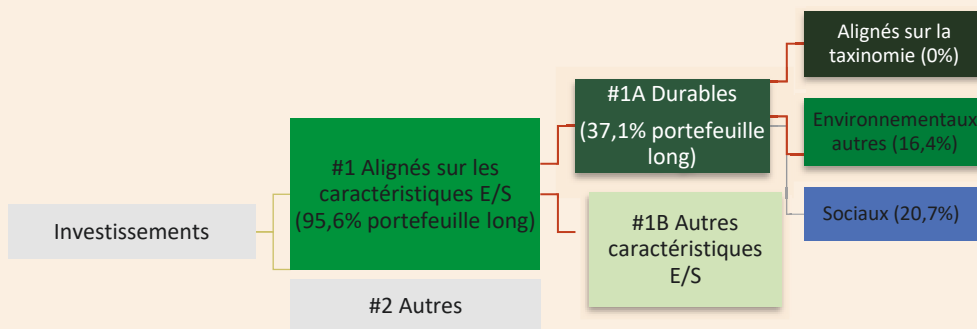
Quelle était l'allocation des actifs?

En moyenne annuelle, 95,6% de l'exposition longue (positions actions acheteuses) du portefeuille a été investi dans des émetteurs alignés sur les caractéristiques E/S promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Cet alignement est calculé en prenant en compte les titres dont la note de risque ESG moyenne attribuée par Sustainalytics® est inférieure à 30 et qui ont fait l'objet d'une analyse ESG interne.

En moyenne annuelle, la proportion d'investissements durables est de 37,1 % de l'exposition longue (positions longues à l'exclusion de la poche monétaire).

Les investissements de la poche « #2 Autres » ont été constitués (i) des instruments relatifs à la poche monétaire (titres de créance et OPCVM monétaires), (ii) des liquidités à titre accessoire, (iii) des titres constitutifs de l'exposition longue émis par des émetteurs qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E/S promues et (iv) des titres constitutifs de positions vendeuses (short).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et sociales.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Sous réserve de la politique d'exclusion, le Compartiment peut être amené à investir sur l'ensemble des secteurs d'activité. Les investissements réalisés en 2025 couvraient les secteurs suivants (moyenne annuelle de l'exposition brute) :

Secteur	Poids (en %)
Finance	97%
Industrie	68%
Services aux Collectivités	33%
Matériaux	33%
Consommation discrétionnaire	31%
Biens de consommation de base	25%
Technologies de l'information	21%
Energie	17%
Services de communication	12%
Santé	8%
Immobilier	6%

Source : Exane Asset Management

Le Compartiment met en œuvre une stratégie long/short neutre par rapport au marché et aux secteurs. Par conséquent, l'exposition nette à chacun des secteurs ci-dessus est proche de zéro.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le Compartiment ne s'engage pas à investir dans des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**



Oui:



Dans le gaz fossile



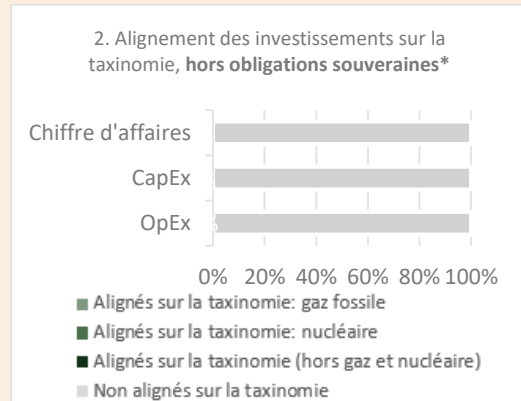
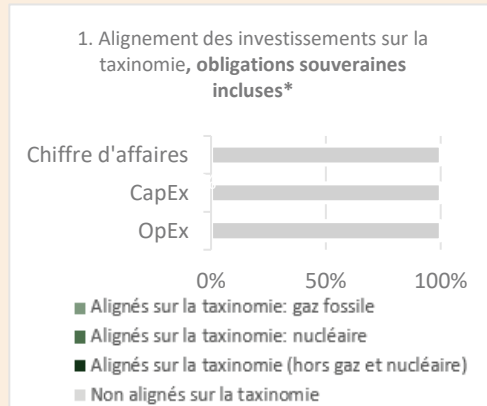
Dans l'énergie nucléaire



Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines..

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

Le Compartiment ne s'engageant pas à réaliser des " investissements durables " au sens du Règlement Taxinomie, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxinomie a donc été à 0 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020 /852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

En 2025, 16,4% de l'exposition longue (positions longues hors poche monétaire) du Compartiment était investi dans des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE (moyenne annuelle sur la base des données de fin de mois).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

En 2025, 20,7% de l'exposition longue (positions longues hors poche monétaire) du Compartiment était investi dans des investissements durables ayant un objectif social (moyenne annuelle sur la base des données de fin de mois).



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements de la poche « #2 Autres » ont été constitués (i) des instruments relatifs à la poche monétaire (titres de créance et OPCVM monétaires), (ii) des liquidités à titre accessoire, (iii) des titres constitutifs de l'exposition longue émis par des émetteurs qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E/S promues et (iv) des titres constitutifs de positions vendeuses (short).

La poche monétaire et les titres constitutifs de la poche vendeuse du portefeuille font l'objet d'une analyse ESG mais aucun des investissements de la catégorie « #2 Autres » ne sont soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice 2025, la Société de Gestion a poursuivi le déploiement de son approche ESG sur les 3 piliers lui permettant de promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales dans la gestion : Intégration, Exclusion et Engagement :

- En termes d'intégration, la Société de Gestion a poursuivi son engagement pris courant 2024 en termes d'investissements durables afin que le portefeuille long actions du Compartiment soit à minima investi à hauteur de 20% dans des investissements durables.

Par ailleurs, l'analyse ESG interne, en complément des bases de données externes spécialisées et de la recherche des brokers, vise à couvrir l'ensemble des titres détenus en position. L'objectif minimal de 90% a ainsi été battu sur l'exercice avec près de 100% de titres analysés à chaque instant.

Enfin, les positions acheteuses ont eu une notation ESG (moyenne annuelle pondérée) meilleure que celle de l'univers d'investissement.

- La Société de Gestion maintient une réflexion continue sur sa politique d'exclusion. Celle-ci couvre des sujets critiques en matière de durabilité, déclenchant des suivis spécifiques de la part de l'équipe ESG et des mesures d'escalades en cas d'identification de violations flagrantes. Cette politique a été mise à jour en 2025 afin de formaliser les exclusions concernant à la fois

l'extraction et la production d'électricité à partir de charbon thermique, exclusions qui s'articulent autour de 4 critères :

- Seuil relatif : exclusion de tout émetteur dont les revenus provenant du charbon thermique sont supérieurs ou égaux à 5 % du chiffre d'affaires total. Cela concerne à la fois les émetteurs actifs dans le secteur minier et ceux qui produisent de l'énergie à partir du charbon.
- Seuil absolu : Exclusion de tout émetteur dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 10 MT sans objectif de réduction. Exclusion de tout émetteur dont la capacité de production d'électricité à partir du charbon dépasse 5 GW.
- Développeur de charbon : exclusion de tout émetteur développant de nouvelles activités d'extraction de charbon thermique ou de nouveaux projets de production d'électricité à partir de charbon thermique.

Les outils et développements informatiques de la Société de Gestion sont également en constante évolution pour prendre en compte les nouvelles nécessités liées à l'intégration et suivi des engagements extra-financiers.

- Enfin, en termes d'engagement, la Société de Gestion continue d'approfondir ses actions de dialogue et d'engagement auprès des émetteurs, à travers notamment la mise en place d'un système de classification des engagements en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, mais également par le biais d'initiatives de place, avec l'adhésion au 30% Club France Investor Group en 2024 ou du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) fin 2025.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Dénomination du produit : **Exane Funds 1 – Exane Zephyr Fund (le "Compartiment")** Identifiant d'entité juridique: **529900BU4754RWLOH06**

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%

☒ ☐ **Non**

☒ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ^{38,3}____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques ESG et les risques de durabilité associés aux investissements ont été évalués par la société de gestion Exane Asset Management (la « **Société de Gestion** ») à travers :

- Une **approche d'INTÉGRATION** par les risques E, S et G qui respecte une volonté d'investir sur l'ensemble des secteurs d'activité tout en favorisant, au sein de chacun des secteurs, les sociétés qui adressent au mieux les risques de durabilité auxquels elles doivent faire face et savent adapter leurs *business models* et leurs stratégies à ces nouveaux enjeux. L'appréciation se fait au cas par cas et sur une base de comparaison intra-sectorielle.

L'équipe de gestion réalise principalement ses choix d'investissement à l'issue d'un processus d'analyse fondamentale basé sur ses propres critères de sélection, de l'analyse financière traditionnelle externe en provenance d'intermédiaires financiers ou de prestataires de recherche et sur les rencontres avec les équipes dirigeantes des sociétés.

Ces analyses sont systématiquement complétées par une démarche d'intégration ESG, pour laquelle la Société de Gestion s'appuie sur un outil de référence du marché en la matière, Sustainalytics®, adoptant une approche sectorielle par les risques cohérente avec sa philosophie d'investissement et sur un outil propriétaire, développé en interne par les équipes de la Société de Gestion, d'analyse et de suivi des investissements suivant les grands enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (i-ESG). Cet outil interne permet d'adresser dans le cadre de l'analyse d'une société, le risque ESG de cette dernière, la performance de son management en la matière, la gouvernance en place, la prise en compte des sujets environnementaux et sociaux par la société, relativement à son secteur, et sa valorisation relativement aux aspects ESG.

Près de 100% de titres présents en portefeuille au cours de l'année ont fait l'objet d'une analyse ESG interne et externe. Par ailleurs, la moyenne annuelle des notes de risque ESG du portefeuille constitué de positions acheteuses (long) a été meilleure que (et donc inférieure à) celle de l'univers d'investissement.

Enfin, depuis 2024, le Compartiment a pris des engagements en termes d'investissements durables à travers l'analyse de l'exposition positive des entreprises cibles aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, visant à évaluer la capacité de leurs produits et services à relever les défis environnementaux et sociétaux, tels que l'accès aux énergies renouvelables, la gestion efficace des ressources ou l'accès à des services de santé.

- Une **politique d'EXCLUSION**. La Société de Gestion a respecté la politique d'exclusion, appliquée sur les positions acheteuses en portefeuille et composée :

(i) d'exclusions systématiques relatives:

a) aux armes controversées : la Société de Gestion identifie les armes controversées comme celles ayant un impact disproportionné et indiscriminé sur les civils, persistant pendant des années après la fin des conflits. Cela s'applique aux mines antipersonnel (MAP) et aux bombes à sous-munitions (BASM), dont les conséquences sur les populations et les territoires perdurent au-delà de la période de paix, engendrant ainsi des effets disproportionnés et indiscriminés sur les civils. En réponse à cela, la Société de Gestion a instauré une politique excluant les armes controversées telles que les armes incendiaires, les bombes au phosphore blanc et les armes chimiques. Cette démarche est en accord avec les engagements de la France, notamment :

- la ratification de la Convention d'Ottawa signée en 1997, qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert de mines antipersonnel, ainsi que leur destruction ; et
- les principes de la Convention d'Oslo signée en 2008, qui prohibe l'utilisation, la production, le stockage et le transfert des armes à sous-munitions, à l'exception des munitions dites "intelligentes" dotées de mécanismes électroniques d'anti-désactivation ou d'autodestruction.

De plus, la Société de Gestion maintient et met à jour une liste de valeurs exclues sur la base d'indicateurs d'implication de produits provenant du fournisseur de données Sustainalytics® ;

b) aux activités de production de tabac, des jeux d'argent, de la pornographie lorsque le revenu généré par ces activités dépasse 10% du chiffre d'affaires ;

c) au charbon thermique selon l'application de plusieurs critères explicités dans la politique d'exclusion de la Société de Gestion ; et

d) aux valeurs non-conformes aux principes du Pacte mondial de l'ONU et aux principes directeurs de l'OCDE selon le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics®.

(ii) d'une liste discrétionnaire, établie secteur par secteur, conformément à la philosophie d'investissement de la Société de Gestion, de façon semestrielle sur la base d'une analyse interne des caractéristiques ESG des sociétés. Il s'agit essentiellement de titres de l'univers d'investissement faisant face à des controverses graves (de niveau 5) ou portant un ESG risk score supérieur à 30, tel que mesuré par Sustainalytics®. Pour autant, sur la base de l'analyse interne et à l'appui d'un calcul documenté, certains titres peuvent être réinclus et des titres supplémentaires exclus.

- Une **démarche d'ENGAGEMENT** se matérialisant par un dialogue continu et documenté avec les managements des sociétés. La Société de Gestion est convaincue qu'une bonne gouvernance permet une meilleure appréhension des risques et une amélioration des performances d'une entreprise à moyen/long terme. Grâce à son expertise poussée dans l'analyse fondamentale des sociétés, la Société de Gestion a un accès régulier au management des sociétés avec lesquels un dialogue régulier est entretenu.

La Société de Gestion est particulièrement vigilante sur les notions de transparence et d'engagements chiffrés de la part des émetteurs et regarde les progrès envisagés au cours des prochaines années, idéalement appuyés sur des critères mesurables scientifiquement et qui contribuent matériellement à une amélioration des pratiques.

Les engagements directs de la Société de Gestion avec les émetteurs prennent diverses formes de communication. Elles peuvent inclure des réunions en présentiel, des appels téléphoniques ou vidéo, des e-mails, des lettres formelles ou des questionnaires. La Société de Gestion classe ces communications en deux catégories : l'engagement actif et l'engagement générique. Quel que soit le format utilisé, l'objectif principal est de définir un but d'engagement et de suivre les avancées de l'entreprise :

- Engagement actif : Approche Bottom-up où l'engagement comprend un dialogue entre la Société de Gestion et l'émetteur avec des questions ou objectifs personnalisés et spécifiques à l'entreprise.
- Engagement générique : Approche Top-Down ayant comme origine l'identification d'un sujet ou problématique commun à un secteur ou groupe d'entreprises. Ce type d'engagement prend généralement l'aspect d'un mail. A titre d'exemple, la Société de Gestion a réalisé en 2024 un engagement générique avec les sociétés de défense française concernant les armes controversées.

La Société de Gestion a également mis en place un système de classification des engagements en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. En effet bien que l'activité d'engagement ne vise pas directement les ODD, la Société de Gestion observe une forte corrélation entre les deux. Sur 2025, le

top 3 des engagements peuvent être reliés aux ODD Travail décent & croissance économique (8), Energie Propre et Abordable (7) et Changement climatique (13).

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Sur la période de référence :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

- 100% des titres présents en portefeuille au 31 décembre 2025 (à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire) ont fait l'objet d'une analyse ESG externe et interne.
- **Aucune** des positions acheteuses (long) du Compartiment n'a violé les politiques d'exclusions du Compartiment.
- Note Risque ESG portefeuille long < Note Risque ESG de l'univers d'investissement : la note de risque ESG (moyenne annuelle pondérée) du portefeuille long est égale à 18,0 alors que celle de l'univers d'investissement (défini par le marché des actions mondiales, avec une prépondérance sur l'Europe) est de 21,4 (source : scores Sustainalytics®).
- Proportion du portefeuille long avec une note de risque ESG supérieure à 30 < à 15% : la moyenne annuelle de la proportion du portefeuille long avec une note de risque ESG supérieure à 30 (telle qu'attribuée par Sustainalytics®) est de 4,1%.
- Part des investissements durables : alors que le Compartiment entend réaliser des investissements durables a minima à hauteur de 20%, la proportion du portefeuille long aux investissements durables en 2025 était de 38,3% (moyenne annuelle sur la base des données fin de mois).

Il est précisé que l'évaluation des risques ESG d'une entreprise par Sustainalytics® mesure l'exposition d'un émetteur à des risques ESG importants et spécifiques à son secteur, ainsi que la gestion de ces risques par l'émetteur. Plus ce risque n'est pas géré, plus la note de risque ESG est élevée, la note allant de 0 à 100. Ainsi un score de 0 indique un risque négligeable, tandis que 100 reflète un risque grave (source : Sustainalytics®).

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

	Analyse ESG*	Note Portefeuille long**	Note Univers d'investissement **	Note > 30**	Investissements Durables (long)**
2025	100%	18,0	21,4	4,1%	38,3%
2024	100%	17,5	20,2	2,5%	35,2%
2023	100%	19,1	21,5	2,5%	
2022	100%	19,7	22,2	5,3%	

* Données au 31/12 de l'année donnée.

** Moyennes annuelles pondérées.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Les objectifs des investissements durables qu'entend notamment réaliser le Compartiment dans le cadre de son portefeuille long sont :

- La contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les objectifs peuvent être sociaux et/ou environnementaux. L'exposition positive aux ODD d'une entreprise est ainsi analysée afin d'évaluer la capacité des produits et services d'une entreprise à répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux, tels que l'accès à des énergies renouvelables, la gestion efficace des ressources ou encore l'accès à des services de santé. La société de gestion recueille auprès de Sustainalytics® pour chaque société la liste des activités de cette société liées à chacun des 17 ODD. Un investissement est identifié comme ayant une contribution positive si une au moins de ses activités (mesurée en part du chiffre d'affaires de la société (%)) est strictement supérieure à 0.1% sur au moins un des ODD ;
- Un objectif de note de gouvernance minimale de 40/100, (telle qu'attribuée par la source externe mentionnée ci-dessus) est nécessaire ;
- Un objectif d'absence de controverses d'un niveau de sévérité estimé à 4 ou 5 d'après cette même source externe : Sustainalytics® fournit un score, allant de 1 à 5 (5 étant le moins bon score), qui mesure le niveau de sévérité des controverses d'une entreprise. La Société de Gestion exclut ainsi de la définition d'investissement durable toute entreprise dont le score tel qu'estimé par la source externe est égal à 4 ou 5.

Pour qu'un investissement soit qualifié de durable, il doit remplir les trois critères listés ci-dessus de manière cumulative.

En moyenne annuelle (sur la base des données de fin de mois), la proportion du portefeuille long aux investissements durables tels que définis ci-dessus a été de 38,3% en 2025.

Le Compartiment ne s'engage pas actuellement à investir dans des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables du Compartiment n'ont pas nui de manière significative à un objectif environnemental ou social (« DNSH »), la Société de Gestion opère un premier filtre par rapport à ses listes d'exclusions ESG, prend en compte les principales incidences négatives (PAI) de ces investissements sur les facteurs de durabilité et vérifie que l'investissement est exempt de controverses d'un niveau de sévérité estimé à 4 ou 5 (source : Sustainalytics®).

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

La prise en compte des indicateurs des incidences négatives a reposé sur un suivi mensuel des 14 indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives listés dans le Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, combiné à l'application de seuils ou règles spécifiques :

- Être exempt de toute activité affectant négativement la biodiversité de zones sensibles ;
 - Avoir un conseil d'administration de l'entreprise dont la diversité est au moins de 25% et qui n'appartient pas au dernier décile comparé aux autres entreprises de son secteur.
- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

À travers la prise en compte des PAI, et notamment l'utilisation des PAI sociaux suivants, les investissements du Compartiment ont été conformes aux principes cités :

- Violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La Société de Gestion a pris en considération les principales incidences négatives (« Principal adverse impacts » ou « PAI ») applicables à la stratégie du Compartiment :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

PAI 1: « Emissions de Gaz à effet de serre »

Le PAI 1 est suivi au travers de l'**Analyse & Intégration ESG** qui ont pour but d'atténuer les principales incidences négatives en matière de durabilité. Une attention particulière est prêtée à l'atténuation des PAI couvrant la trajectoire de baisse des émissions de Gaz à effet de serre (PAI 1). Sont ainsi analysés les objectifs de baisse, leur validation par un organisme indépendant (SBTi), les dépenses d'investissement associées et le niveau de communication (reflété par la note CDP) appuyant leur crédibilité.

Les métriques sont étudiées de manière mensuelle pour vérifier le niveau des émissions de gaz à effet de serre des émetteurs en portefeuille. De plus, la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise fait l'objet d'une question spécifique dédiée dans l'outil interne d'analyse de la Société de Gestion, I-ESG, avec un taux de complétude proche de 100%.

PAI 10 et 11 : « Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales » et « Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales »

Les PAI 10 et 11 sont suivis à la fois en termes **d'Exclusion et d'Intégration**.

La politique d'**Exclusion** couvre les risques les plus importants liés aux facteurs de durabilité et est appliquée de manière contraignante et continue. En particulier, la politique d'exclusion cible les sociétés non conformes aux principes des Nations unies dans le Global Compact et aux Principes directeurs de l'OCDE (telles que répertoriées par le fournisseur Sustainalytics®), en lien avec les PAI 10 et 11 couvrant ces aspects.

Dans le cadre de l'**Intégration/Analyse ESG**, une attention particulière est prêtée à l'atténuation des PAI couvrant les conditions de travail des employés et dans la chaîne de valeur. Le critère social d'analyse relatif à l'emploi décent (y compris dans la chaîne d'approvisionnement) fait l'objet d'une question spécifique dédiée dans l'outil interne d'analyse I-ESG avec un taux de complétude proche de 100%.

PAI 14 : « Exposition à des armes controversées (mines anti-personnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) »

Le PAI 14 est pris en compte au travers de la politique d'**Exclusion** de la Société de Gestion. Dans le cadre de sa politique d'exclusion, publique et disponible sur son site internet, la Société de Gestion a choisi d'exclure certains investissements liés aux armes controversées en application des conventions d'Ottawa et d'Oslo, des conventions sur les armes biologiques et chimiques ainsi que de la convention sur certaines armes classiques couvrant les armes incendiaires. Les valeurs concernées sont ainsi bloquées dans le système de passage d'ordres, traduisant un contrôle automatisé.

Sur 2025, les valeurs des PAI considérés sont les suivantes (moyenne annuelle établie sur la base des données de fin de mois) :

Principales incidences négatives considérées	Unité	Valeur	Couverture (%)
PAI 1 Emissions de Gaz à effet de serre (scope 1+scope 2)	T CO ₂	4 176	99,5
PAI 10 Violations principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE	%	0	99,7
PAI 11 Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant aux principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE	%	19	98,9
PAI 14 Exposition à des armes controversées	%	0	99,6



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements pour le portefeuille long actions sur 2025 (moyenne annuelle) ont été :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
De 01.01.2025 à 31.12.2025

Investissements les plus importants (positions longues)	Secteur / Sous-secteur (GICS)	% d'actifs (moyenne annuelle)	Pays
ASML HOLDING NV	Technologie de l'information / Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	2,6%	Pays-Bas
ENEL SPA	Services aux collectivités	2,4%	Italie
SIEMENS AG-REG	Industrie / Biens d'équipement	2,1%	Allemagne
DANONE	Biens de consommation de base / Produits alimentaires, boissons et tabac	2,0%	France
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Industrie / Biens d'équipement	2,0%	France
ERSTE GROUP BANK AG	Secteur Financier / Banques	2,0%	Autriche
PUBLICIS GROUPE	Services de communication / Médias et Divertissement	1,9%	France
CIE FINANCIERE RICHEMOND	Consommation discrétionnaire / Biens de consommation durables et habillement	1,9%	Suisse
VINCI SA	Industrie / Biens d'équipement	1,8%	France

SAP SE	Technologie de l'information / Logiciels et Services	1,8%	Allemagne
GALP ENERGIA SGPS SA	Energie	1,6%	Portugal
ADYEN NV	Secteur Financier / Services Financiers	1,6%	Pays-Bas
EDP RENOVAVEIS SA	Services aux collectivités	1,6%	Portugal
SAFRAN SA	Industrie / Biens d'équipement	1,6%	France
SHELL PLC	Energie	1,5%	Royaume- Uni

Source : Exane Asset Management



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

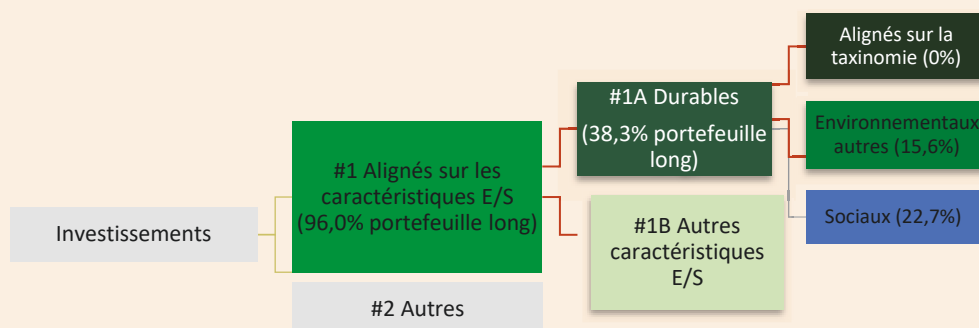
Quelle était l'allocation des actifs ?

En moyenne annuelle, 96,0% de l'exposition longue (positions actions acheteuses) du portefeuille a été investi dans des émetteurs alignés sur les caractéristiques E/S promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Cet alignement est calculé en prenant en compte les titres dont la note de risque ESG moyenne attribuée par Sustainalytics® est inférieure à 30 et qui ont fait l'objet d'une analyse ESG interne.

En moyenne annuelle, la proportion d'investissements durables est de 38,3 % de l'exposition longue (positions longues à l'exclusion de la poche monétaire).

Les investissements de la poche « #2 Autres » ont été constitués (i) des instruments relatifs à la poche monétaire (titres de créance et OPCVM monétaires), (ii) des liquidités à titre accessoire, (iii) des titres constitutifs de l'exposition longue émis par des émetteurs qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E/S promues et (iv) des titres constitutifs de positions vendeuses (short).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et sociales.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Sous réserve de la politique d'exclusion, le Compartiment peut être amené à investir sur l'ensemble des secteurs d'activité. Les investissements réalisés en 2025 couvraient les secteurs suivants (moyenne annuelle de l'exposition brute) :

Secteur	Poids (en %)
Finance	38%
Industrie	29%
Consommation discrétionnaire	13%
Services aux Collectivités	13%
Matériaux	12%
Biens de consommation de base	11%
Technologies de l'information	10%
Energie	7%
Services de communication	6%
Santé	5%
Immobilier	2%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Source : Exane Asset Management



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le Compartiment ne s'engage pas à investir dans des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?

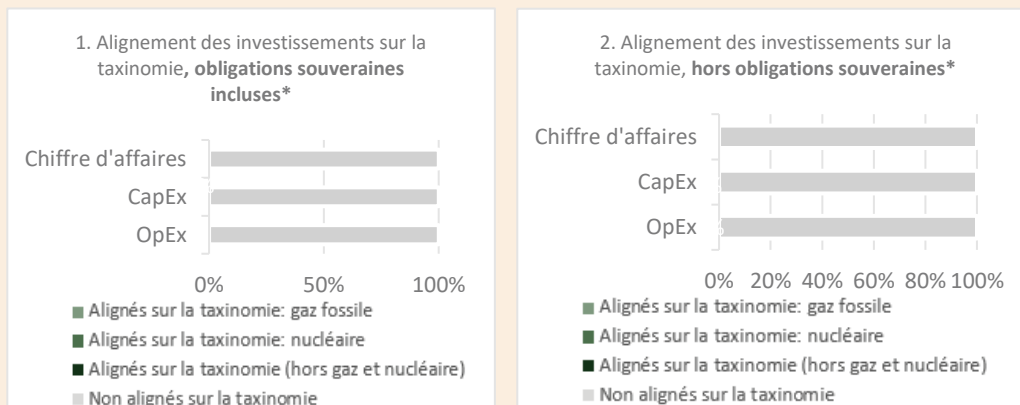
☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines..

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes

Le Compartiment ne s'engageant pas à réaliser des "investissements durables" au sens du Règlement Taxinomie, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxinomie a donc été à 0 %.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non Applicable

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

En 2025, 15,6% de l'exposition longue (positions longues hors poche monétaire) du Compartiment était investi dans des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE (moyenne annuelle sur la base des données de fin de mois).

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

En 2025, 22,7% de l'exposition longue (positions longues hors poche monétaire) du Compartiment était investi dans des investissements durables ayant un objectif social (moyenne annuelle sur la base des données de fin de mois).



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020 /852.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements de la poche « #2 Autres » ont été constitués (i) des instruments relatifs à la poche monétaire (titres de créance et OPCVM monétaires), (ii) des liquidités à titre accessoire, (iii) des titres constitutifs de l'exposition longue émis par des émetteurs qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E/S promues et (iv) des titres constitutifs de positions vendeuses (short).

La poche monétaire et les titres constitutifs de la poche vendeuse du portefeuille font l'objet d'une analyse ESG mais aucun des investissements de la catégorie « #2 Autres » ne sont soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice 2025, la Société de Gestion a poursuivi le déploiement de son approche ESG sur les 3 piliers lui permettant de promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales dans la gestion : Intégration, Exclusion et Engagement :

- En termes d'intégration, la Société de Gestion a poursuivi son engagement pris courant 2024 en termes d'investissements durables afin que le portefeuille long actions du Compartiment soit a minima investi à hauteur de 20% dans des investissements durables.

Par ailleurs, l'analyse ESG interne, en complément des bases de données externes spécialisées et de la recherche des brokers, vise à couvrir l'ensemble des titres détenus en position. L'objectif minimal de 90% a ainsi été battu sur l'exercice avec près de 100% de titres analysés à chaque instant.

Enfin, les positions acheteuses ont eu une notation ESG (moyenne annuelle pondérée) meilleure que celle de l'univers d'investissement.

- La Société de Gestion maintient une réflexion continue sur sa politique d'exclusion. Celle-ci couvre des sujets critiques en matière de durabilité, déclenchant des suivis spécifiques de la part de l'équipe ESG et des mesures d'escalades en cas d'identification de violations flagrantes. Cette politique a été mise à jour en 2025 afin de formaliser les exclusions concernant à la fois l'extraction et la production d'électricité à partir de charbon thermique, exclusions qui s'articulent autour de 4 critères :

- Seuil relatif : exclusion de tout émetteur dont les revenus provenant du charbon thermique sont supérieurs ou égaux à 5 % du chiffre d'affaires total. Cela concerne à la fois les émetteurs actifs dans le secteur minier et ceux qui produisent de l'énergie à partir du charbon.
- Seuil absolu : Exclusion de tout émetteur dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 10 MT sans objectif de réduction. Exclusion de tout émetteur dont la capacité de production d'électricité à partir du charbon dépasse 5 GW.
- Développeur de charbon : exclusion de tout émetteur développant de nouvelles activités d'extraction de charbon thermique ou de

nouveaux projets de production d'électricité à partir de charbon thermique.

Les outils et développements informatiques de la Société de Gestion sont également en constante évolution pour prendre en compte les nouvelles nécessités liées à l'intégration et suivi des engagements extra-financiers.

- Enfin, en termes d'engagement, la Société de Gestion continue d'approfondir ses actions de dialogue et d'engagement auprès des émetteurs, à travers notamment la mise en place d'un système de classification des engagements en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, mais également par le biais d'initiatives de place, avec l'adhésion au 30% Club France Investor Group en 2024 ou du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) fin 2025.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Non applicable

